

RED.

**REVUE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉDUCATION
PAR ET POUR LES DOCTORANT·ES.**

COMPRENDRE, PRÉVENIR ET REPENSER LES VIOLENCES DANS NOS SOCIÉTÉS

Volume 1 numéro 3 2024

NUMÉRO THÉMATIQUE



RED.

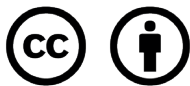
**REVUE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉDUCATION
PAR ET POUR LES DOCTORANT·ES.**

La revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es (RED) est une revue en ligne et en accès libre. Elle publie des travaux académiques en français et en anglais menés par de jeunes chercheuses et chercheurs (doctorant·es et post-doctorant·es).

Les numéros intègrent à la fois des éléments des sciences de l'éducation mais aussi d'autres disciplines.

Numéro de série internationale : ISSN 2813-4400

Open Access Publications
Bibliothèque de l'Université de Genève
Creative Commons Licence 4.0



Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es (RED)

Université de Genève
Bd du Pont d'Arve 40 | 1211 Genève 4 - Suisse

<https://oap.unige.ch/journals/red/>

RÉDACTRICES EN CHEF

Revaz Sonia – UniGE
Sudriès Marie – UniGE

RESPONSABLES DU NUMÉRO

Bornatici Christina – UniL
Bovey Fanny – CHUV
Tabin Mireille – UZH

COMITÉ ÉDITORIAL

Bielser Félicia – HESAV
Bouillon Elise – UniGE
Bresteaux Florie – UniGE
Janin Loanne – UniNE
Lofti Yasmina – UniL
Pierini Laura – UniL
Rienzo Stefanie – UniGE
Saumure Regimbald Camille – UniFR
Schneider Camil – UniGE

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Blandenier Gilles - HEP-BEJUNE
Capron Isabelle – HEP-VALAIS
Felouzis Georges – UniGE
Ogay Tania – UniFR
Papadopoulos Ioannis – UniL
Zittoun Tania – UniNE

Propos liminaires

Note éditoriale

COMPRENDRE, PRÉVENIR ET REPENSER LES VIOLENCES DANS NOS SOCIÉTÉS

**Retour d'expérience sur l'édition du numéro 3 et
mise en lumière des contributions**

UNDERSTANDING, PREVENTING, AND RETHINKING VIOLENCES IN OUR SOCIETIES

**Reflections on editing issue 3 and
showcasing contributions**

Christina Bornatici, *Université de Lausanne*

<https://orcid.org/0000-0003-3442-1359>

Fanny Bovey, *CHUV – Centre hospitalier universitaire vaudois*

<https://orcid.org/0009-0008-3809-5013>

Mireille Tabin, *Université de Zurich*

<https://orcid.org/0000-0002-2930-7810>

Citation

Bornatici, C., Bovey, F., & Tabin M. (2024). Comprendre, prévenir et repenser les violences dans nos sociétés : Retour d'expérience sur l'édition du numéro 3 et mise en lumière des contributions. *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 5-12. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1736>

INTRODUCTION

Ce troisième numéro de la *Revue Pluridisciplinaire d'Éducation par et pour les doctorant·es (RED)* est consacré à la thématique des violences, dans le but de les comprendre, de les prévenir et de les repenser dans nos sociétés contemporaines. Structuré en trois axes, ce numéro vise tour à tour à approfondir la compréhension des diverses formes de violences, à explorer des stratégies pour les prévenir et les surmonter, et enfin à aborder les enjeux méthodologiques liés à leur étude.

RED s'inscrit dans un projet de formation tant pour la rédaction d'articles scientifiques que leur édition et la coordination de numéros thématiques. Dans cet éditorial, nous souhaitons partager notre expérience en tant qu'éditrices de ce numéro, avant de présenter les contributions des doctorantes et doctorant dans les axes thématiques, ainsi que les contributions de nos invitées dans la section transversale.

DANS LES COULISSES DE LA CRÉATION D'UN NUMERO DE RED

LANCEMENT DU NUMÉRO

La création de ce troisième numéro de RED a bénéficié des processus établis et éprouvés lors des précédentes éditions. Le calendrier d'un numéro débute par le choix d'une thématique autour de laquelle le numéro se développe. Ce choix s'effectue en collaboration avec l'ensemble du comité éditorial de la revue, dans notre cas en avril 2023. Le profil varié des membres du comité, que ce soit en termes d'ancrages disciplinaires qu'institutionnel, permet de sélectionner une thématique qui puisse être abordée sous l'angle des sciences de l'éducation tout en favorisant des réflexions dans d'autres disciplines, notamment des sciences humaines et sociales.

Ensuite, deux à trois membres du comité coordonnent l'édition du numéro, avec pour première tâche la rédaction de l'appel à contributions. Celui-ci est par la suite diffusé en ligne et partagé au sein des réseaux de doctorant·es, comme la CUSO, auprès des instituts des hautes écoles romandes notamment, ainsi que dans les réseaux des membres du comité. L'appel à contributions du numéro 3 a été diffusé en juillet 2023.

En réponse à cet appel, nous avons reçu dix notes d'intentions en septembre 2023, un chiffre qui se situe dans la moyenne des précédents numéros (six pour le premier et douze pour le deuxième). RED veille particulièrement à encourager la publication d'articles rédigés par de jeunes chercheuses et chercheurs et à promouvoir la diversité disciplinaire. Les propositions reçues reflètent bien cet engagement : neuf des dix notes d'intentions provenaient de doctorant·es et une d'une post-doctorante. Les autrices et auteurs représentaient plusieurs disciplines, dont les sciences de l'éducation (3), la psychologie (3), l'anthropologie (1), la sociologie (1), le travail social (1) et la géographie (1). Les affiliations institutionnelles illustrent également une diversité géographique, avec des autrices et auteurs issu·es de différentes hautes écoles en Suisse romande (Universités de Genève, Neuchâtel et Lausanne, Haute école de santé Vaud) et en France (Universités de Lyon, Bordeaux et Littoral Côte d'Opale).

Malgré la diversité des profils des autrices et auteurs, nous constatons qu'il reste difficile de recevoir des contributions de personnes non-francophones, bien que l'appel à contributions ait été diffusé en anglais. Il est possible que les canaux de communication utilisés ne soient pas les plus adaptés pour atteindre cette communauté.

DE LA SÉLECTION DES CONTRIBUTIONS À L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTRICES ET AUTEURS

Après réception des notes d'intention, l'ensemble du comité éditorial se réunit pour décider de la suite à leur donner. Dans notre cas, toutes les propositions ont été jugées pertinentes par rapport à la thématique et ont été acceptées pour soumission d'une première version d'article en février 2024. Celles-ci couvraient les trois axes du numéro et abordaient un large éventail de violences, incluant les violences dans le système scolaire, dans le système de santé et dans le système social, ainsi que les violences envers certains groupes comme les jeunes, les femmes et les minorités sexuelles.

Les éditrices du numéro et les membres du comité éditorial se répartissent ensuite la coordination des articles, ce qui implique un contact direct avec les autrices et auteurs ainsi qu'avec les expertes et experts tout au long du processus éditorial, et particulièrement lors des étapes clés : soumission de la première version de l'article (février), première expertise (mars/avril), soumission de l'article révisé (mai/juin), deuxième expertise (juin), soumission finale de l'article et mise en page (septembre).

Grâce à notre expérience en tant qu'éditrices de ce numéro et coordinatrices d'articles dans les précédents numéros de RED, nous avons observé que la période allant de l'envoi de la note d'intention à la soumission de la première version d'un article est déterminante. Dans ce troisième numéro, les autrices et auteurs de cinq notes d'intentions se sont rétractés pendant cette phase, un phénomène aussi observé à ce stade du processus dans les autres numéros bien que dans différentes proportions. Nous identifions trois raisons principales expliquant ces abandons parmi notre population cible, majoritairement composée de doctorant·es.

La première raison réside dans les conflits de calendrier entre les obligations académiques des doctorant·es, telles que l'assistanat de cours et le travail propre à la thèse, qui entrent parfois en conflit avec la rédaction d'un article scientifique. La deuxième raison tient à l'inexpérience de la publication d'articles scientifiques, qui se manifeste souvent par des notes d'intention comportant de nombreuses pistes de recherche, tant sur les plans théorique et conceptuel qu'empirique. Or, la note d'intention devrait déjà refléter un choix spécifique. La troisième raison est liée aux défis de santé mentale qui découlent des pressions propres au monde académique, avec par exemple un cas d'abandon lié à un burn-out professionnel. Une récente étude, fondée sur des données administratives longitudinales, montre que les doctorant·es présentent un recours accru aux médicaments psychiatriques dès le début de leur thèse, avec une hausse marquée au fil des années, jusqu'à la cinquième année (i.e., habituellement, la fin du doctorat (Bergvall et al., 2024)). Ce phénomène, attribué aux fortes exigences et au stress inhérents aux études doctorales, peut non seulement réduire la productivité académique, mais aussi entraîner une sélection des chercheur·es fondée davantage sur la résilience face au stress que sur les compétences académiques.

Des stratégies ont déjà été mises en place pour limiter ces désistements. Le calendrier du processus éditorial est clairement indiqué dans l'appel à contributions et, le cas échéant, nous rappelons aux autrices et auteurs, dans nos réponses, l'importance de recadrer leur proposition et de faire des choix concernant les aspects développés dans leur article. Cependant, le taux de désistement suggère qu'offrir un accompagnement plus soutenu aux doctorant·es durant cette phase serait bénéfique. Par ailleurs, la révision du calendrier général du numéro permettrait d'allonger la période entre l'acceptation de la note d'intention et la soumission de la première version, qui est actuellement d'environ quatre mois.

Pour renforcer l'accompagnement et encourager l'avancement des articles, il serait pertinent de mettre en place un suivi régulier des contributions en amont de la soumission de la première version de l'article. Cela pourrait inclure des échéances intermédiaires, par exemple la rédaction de certaines sections ou un nombre précis de mots, qui constitueraient des prototypes à développer. Ce pointage pourrait être organisé lors de sessions collectives regroupant les différents auteurs et autrices impliquées. Ce suivi offrirait également l'opportunité d'évaluer l'avancement, de clarifier les points à retravailler et d'adapter le soutien nécessaire pour assurer la continuité des travaux jusqu'à la première soumission. En complément, des sessions d'écriture en ligne, inspirées des ateliers proposés par la communauté *Shut up and Write!* (n.d), pourraient être proposées spécifiquement aux autrices et auteurs du numéro. Ces sessions offriraient un cadre structuré pour l'écriture et un soutien collectif, favorisant une progression régulière et motivante dans la rédaction des articles. Enfin, il pourrait être intéressant de mobiliser des personnes ressources ayant déjà publié un article scientifique pour fournir des conseils personnalisés sur la délimitation du sujet, la structuration de l'article et la mise en place d'un calendrier spécifique permettant de respecter les délais de soumission.

LE CHOIX DES EXPERTES ET EXPERTS

Dans le cadre de RED, une attention particulière est portée au choix des expert·es. Dans un esprit de formation, l'une des deux personnes chargées d'expertiser un article peut être un·e jeune chercheur·euse. De plus, nous veillons à solliciter des expert·es susceptibles de développer le réseau professionnel des autrices et auteurs, notamment lorsque le processus d'évaluation choisi est l'expertise ouverte et collaborative entre les pairs. Les expert·es ne doivent cependant pas être directement liées à l'équipe de recherche des autrices et auteurs (en particulier, ils·elles ne doivent pas être les superviseur·euses de thèse).

La recherche d'expert·es implique souvent de constituer une liste de plusieurs candidatures potentielles, car les refus sont fréquents, généralement en raison de contraintes de temps. Toutefois, il semblerait que plus le domaine d'expertise de la personne est proche de la thématique abordée dans l'article, plus il y a de chances que la personne accepte. Aussi, RED propose deux processus d'évaluation des articles, l'expertise standard en double aveugle et l'expertise ouverte et collaborative entre pairs. Bien que cette dernière soit moins courante, elle attire certain·es expert·es qui acceptent précisément ce mandat afin de tester ce processus innovant.

FINALISATION DU NUMÉRO

En tant qu'éditrices de ce numéro, nous assurons à la fois la coordination des articles thématiques et celle des articles transversaux, qui suivent un calendrier et un processus distincts. Pour ces

contributions transversales, nous invitons des autrices et auteurs provenant tant du monde académique que de la société civile, pour des contributions libres sur la thématique dans un format court et non expertisé. Ces contributions apportent des perspectives supplémentaires au traitement de la thématique effectué par les articles scientifiques. Cette section du numéro se construit donc dans un second temps ; dans notre cas de mai à novembre, mois de finalisation du numéro en vue de sa publication d'ici la fin de l'année.

Au final, ce numéro regroupe les articles thématiques de quatre doctorantes et un doctorant, ainsi que deux contributions transversales, auxquelles ont participé quatre autrices, dont les profils varient d'étudiantes en master à post-doctorante et maître d'enseignement et de recherche.

VERS UNE OPTIMISATION DES PRATIQUES ÉDITORIALES

Tout au long de cette année et demie, nous avons veillé au respect des délais, au suivi rigoureux de chaque article, et à ce que toutes les personnes impliquées – autrices et auteur, expertes, et coordinatrices – disposent des informations et documents nécessaires à chaque étape du processus. Après deux numéros, un calendrier et des processus principaux sont établis, mais notre rôle consiste aussi à améliorer ces pratiques pour faciliter le travail des membres du comité éditorial.

Pour cela, nous avons créé des modèles de messages pour diffuser l'appel à contributions et assurer les contacts avec les autrices et auteur et les expertes aux étapes clés du processus éditorial. Nous avons aussi proposé des outils pour faciliter la collaboration avec les membres du comité et le suivi des contributions, ainsi qu'une présentation du rôle de coordinatrices aux nouvelles membres du comité. De plus, nous avons élaboré un guide pratique sur l'écriture féminisée et inclusive destiné aux autrices et auteurs de RED (Bornatici et al., 2024). Tous ces outils sont pensés pour être enrichis et adaptés par les futures équipes éditoriales.

Au final, l'édition du numéro 3 nous a permis de développer des compétences organisationnelles et éditoriales, de renforcer notre capacité à travailler en équipe et de mieux comprendre les dynamiques collaboratives nécessaires à la production d'une revue scientifique. Nous ne pouvons qu'encourager des doctorantes et doctorants intéressés à rejoindre le comité éditorial de RED pour s'impliquer dans une expérience enrichissante et formatrice.

LES CONTRIBUTIONS DE CE NUMÉRO

Dans le cadre de ce numéro, les violences sont définies comme des actes et comportements qui causent, ou ont le potentiel de causer, des dommages physiques, psychologiques ou sociaux à un individu ou à un groupe (Organisation Mondiale de la Santé, 2002). Plus ou moins spontanées, structurées ou systémiques, les violences se manifestent sous différentes formes, telles que la violence physique (par ex. les coups et blessures), la violence psychologique (par ex. l'intimidation, et la manipulation émotionnelle), la violence sexuelle (par ex. des attouchements non-consentis et abus sexuels), la violence économique (par ex. l'exploitation financière), la violence verbale (par ex. les insultes et menaces) et d'autres comportements agressifs. Si certaines formes de violences sont facilement identifiables, d'autres sont plus subtiles et/ou invisibilisées (Bouchard & Garneau, 2013).

Dans le domaine de l'éducation et au-delà, certaines pratiques autrefois tolérées sont actuellement considérées comme violentes et peuvent être punissables par la loi (par ex., les gifles d'un·e enseignant·e envers un·e élève). Si certaines formes de violences disparaissent, d'autres perdurent et de nouvelles apparaissent comme le harcèlement en ligne. Toutefois, de nombreux mécanismes sous-jacents restent les mêmes (Carra & Faggianelli, 2011). Dans ce numéro, nous avons souhaité offrir aux jeunes chercheuses et chercheurs l'opportunité d'étudier les violences contemporaines dans toute leur diversité à travers trois axes.

AXE 1 : VERS UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES VIOLENCES

Le premier axe explore les diverses formes de violences, qu'elles soient symboliques, physiques ou institutionnelles. À travers des analyses détaillées des discours éducatifs ou des pratiques contestées telles que les altérations génitales féminines, les deux articles de cette section révèlent les mécanismes sous-jacents de la violence et les contradictions qui en émergent.

L'article de Sophia Boubrahimi explore la violence symbolique dans les matériels éducatifs, offrant une perspective sur la manière dont la violence est ancrée dans les récits et discours scolaires. L'analyse des contenus des manuels scolaires d'histoire en Suisse romande relatifs à la colonisation révèle que les Africaines et Africains y sont souvent représentés de manière simplificatrice et dévalorisante. L'autrice souligne les risques de violence symbolique et de discrimination que ces représentations peuvent induire chez les élèves. Elle propose des pistes pour diversifier les sources et adopter une approche décoloniale, afin d'encourager une compréhension plus nuancée et critique de la colonisation.

Ensuite, l'article de Gehad Elgendy examine différentes formes de violences sexuelles et les discours véhiculés par le public et les institutions à leur sujet, élargissant ainsi la discussion vers des formes plus explicites de violence. L'autrice explore l'ambiguïté des pratiques d'altération génitale en Égypte, en examinant l'excision médicalisée et la chirurgie esthétique sexuelle. Elle met en évidence le fait que, malgré leurs différences apparentes, ces pratiques partagent des logiques communes, notamment l'adhésion à des normes patriarcales de beauté et de féminité. Elle plaide pour une approche inclusive et multidimensionnelle, impliquant un dialogue ouvert et une meilleure éducation pour clarifier les frontières et promouvoir les droits des femmes.

AXE 2 : PRÉVENIR ET SURMONTER LES VIOLENCES

Dans le deuxième axe, les contributions se penchent sur les stratégies de prévention et les réponses face aux violences. Comment les récits médiatisés des violences obstétricales peuvent-ils contribuer à une prise de conscience collective ? Comment l'insertion socio-professionnelle collaborative peut-elle devenir une forme de résilience contre les violences systémiques ? Ces articles montrent l'importance d'approches holistiques, prenant en compte non seulement les conditions structurelles de la violence, mais aussi les besoins d'émancipation des individus et des communautés.

L'article de Clara Blanc explore les violences obstétricales subies lors de l'accouchement et analyse, à partir d'entretiens avec des victimes ayant témoigné dans les médias, le processus de prise de parole publique. Ce processus repose sur deux étapes fondamentales : d'abord, la problématisation d'une expérience troublante, puis son association à l'étiquette de « violence obstétricale », qui transforme une expérience individuelle en une cause collective. Ces témoignages médiatiques

jouent un rôle central en participant activement à la reconnaissance sociale et institutionnelle de ces violences. Ils contribuent également à leur prévention en établissant un lien entre la compréhension de ces actes et les stratégies pour y faire face.

L'article de Romain Descloux analyse la stigmatisation perçue par les jeunes adultes participant à des programmes d'insertion socio-professionnelle. L'auteur souligne que l'accent mis sur la réussite professionnelle comme principale condition d'intégration sociale tend à renforcer le sentiment de marginalisation et d'exclusion ressenti par ces jeunes bénéficiaires. Suite à sa recherche collaborative, il plaide en faveur d'approches qui valorisent les compétences des bénéficiaires tout en promouvant leur émancipation et leur autonomie. De telles stratégies permettent non seulement de lutter contre la stigmatisation sociale, mais aussi de réduire les formes de violence associées.

AXE 3 : ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES

Enfin, le troisième axe aborde les défis méthodologiques de la recherche sur les violences. S'il est crucial de réfléchir aux implications éthiques et épistémologiques de la recherche en terrains sensibles, il est également indispensable de s'intéresser à ses effets sur les chercheuses et chercheurs.

L'article de Giorgia Magni se penche sur son expérience en tant que chercheuse enquêtant sur les violences de genre. Alors que les émotions sont souvent mises de côté dans la recherche, l'autrice les met ici habilement en exergue, en racontant leur surgissement face à des violences sur sa propre personne, sans qu'elle n'y ait été préparée. Elle pointe l'importance des émotions dans sa recherche et raconte les stratégies mises en place pour faire face aux violences. L'autrice met en lumière l'importance de se pencher sur la sécurité et les émotions des chercheur·euses ; elle plaide pour une sensibilisation des institutions à ces enjeux.

ARTICLES TRANSVERSAUX

Les deux articles transversaux concluent ce numéro par des réflexions sur la perception des violences sexuelles dans les milieux éducatifs en Suisse et sur le silence entourant l'inceste. Ces contributions soulignent l'importance d'une vigilance continue et d'un engagement collectif, tant au niveau institutionnel qu'individuel, pour briser les mécanismes de silence et d'invisibilité qui perpétuent les violences. Le message est clair : la lutte contre les violences, quelle qu'en soit la forme, doit être une priorité partagée et inscrite au cœur de nos pratiques éducatives et citoyennes.

Le premier article transversal, rédigé par Dimitra Angelonias et Preetha Richard, étudiantes en Master en sciences de l'éducation à l'Université de Zurich, s'inscrit dans le cadre du séminaire de recherche sur les violences en éducation animé par Mireille Tabin, l'une des éditrices. Au cours de deux semestres, elles ont développé leur propre projet de recherche portant sur le harcèlement sexuel au sein des universités. Bien qu'il s'agisse de leur première expérience de rédaction académique, elles se sont pleinement investies dans cet exercice. Après de nombreuses hésitations sur la manière d'aborder le sujet et le choix de la méthodologie (qualitative, quantitative, historique), elles ont finalement opté pour une méthode quantitative utilisant des vignettes. Leur article explore le contexte du harcèlement sexuel en milieu universitaire en Suisse et détaille leur méthodologie. Au moment de rédiger cet éditorial, les données étaient en cours d'analyse. Les résultats seront présentés lors d'une session de posters scientifiques organisée au sein de l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Zürich à la fin du semestre d'automne 2024.

Finalement, ce numéro 3 se clôt avec un article d'Olivia Vernay, chercheuse à l'Université de Genève et à l'Observatoire Romand de la Contrainte en Psychiatrie (ORCEP), et Maryvonne Charmillot, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Genève, sur le silence qui entoure l'inceste. Contactées pour leurs expertises sur diverses formes de violences, notamment les injustices épistémiques, elles ont eu carte blanche sur la forme et le contenu de cet article transversal, qu'elles ont choisi de présenter comme une tribune. Les autrices mettent en lumière, en mobilisant des sources scientifiques mais surtout médiatiques et littéraires, certains processus d'invisibilisation de l'inceste. Violence ordinaire de nos institutions, ce silence est entre autres porté par des professionnel·les de soins, de l'éducation et de la recherche, qui nient la parole des personnes victimes. Dans un appel à « chercher les voix humaines » sans relâche, les autrices invitent à percer le silence de l'inceste dans nos disciplines des sciences humaines et sociales, et notamment des sciences de l'éducation.

REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

En conclusion, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux autrices et auteurs pour leurs précieuses contributions et leur confiance envers RED, ainsi qu'aux expertes pour leurs évaluations constructives, respectueuses et leurs conseils éclairés. Nous remercions également l'ensemble des membres du comité éditorial de RED, qui ont coordonné les articles thématiques et collaboré avec nous dans la réalisation de ce numéro. Leur engagement et leur soutien ont été essentiels pour mener à bien cette édition. Nous adressons enfin nos meilleurs vœux à la nouvelle équipe pour le numéro 4 et les futurs numéros de RED, avec tous nos encouragements pour poursuivre cette dynamique collective d'apprentissage et de partage.

RÉFÉRENCES

- Bergvall, S., Fernström, C., Ranchill, E., & Sandberg, A. (2024). *The Impact of PhD Studies on Mental Health – A Longitudinal Population Study* [Working paper]. SSRN. <https://ssrn.com/abstract=4920527>
- Bornatici, C., Bovey, F., & Tabin, M. (2024). *Guide RED pour une écriture féminisée et inclusive*. <https://oap.unige.ch/journals/red/information/authors>
- Bouchard, C., & Garneau, S. (2013). Les enjeux de la survisibilisation/invisibilisation de la violence en contexte familial envers les femmes issues de l'immigration. *Alterstice*, 3(2), 81–95. <https://doi.org/10.7202/1077523ar>
- Carra, C., & Faggianelli, D. (2011). *Les violences à l'école*. PUF.
- Organisation Mondiale de la Santé (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42545/9242545619_fre.pdf
- Shut Up & Write! (n.d.). *Online events*. Retrieved November 11, 2024, from <https://shutupwrite.com/online-events>

Première partie

Vers une meilleure
compréhension des violences

LA RÉMANENCE D'UNE IMAGE DÉVALORISANTE DES AFRICAINS ET AFRICAINES EN SITUATION COLONIALE

Analyse des énoncés du « Livre de l'élève »

THE PERSISTANCE OF A DEVALORIZING IMAGE OF AFRICANS IN A COLONIAL SITUATION

Analysis of statements in the “Livre de l'élève”

Sophia Boubrahimi, *Université de Genève*

<https://orcid.org/009-0001-7472-0356>

Citation

Boubrahimi, S. (2024). La rémanence d'une image dévalorisante des africains et africaines en situation coloniale : Analyse des énoncés du « Livre de l'élève ». *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 14-24. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1734>

Résumé

Cet article étudie la mise en application de la tentative de décentration proposée comme l'un des objectifs d'apprentissage du chapitre 10 du Livre de l'élève d'histoire de Suisse romande de 10^e année intitulé « Regards sur la colonisation, l'exemple de l'Afrique ». Nous postulons que certains des énoncés de ce chapitre transmettent une image dévalorisante des Africains et des Africaines en situation coloniale. Recourant à une analyse discursive, l'étude repose sur des techniques à la fois qualitatives (analyse des champs sémantiques et des présupposés) et quantitatives (comptage d'occurrences). Les résultats révèlent que dans les pages 156 à 159 consacrées à « La représentation de l'Autre », l'image des Africain·es en situation coloniale est dévalorisée dans les énoncés, *premièrement*, par une vision simplificatrice et généralisante, *deuxièmement*, par un regard individualisé non représentatif qui essentialise la subalternisation coloniale, et, *troisièmement*, par une comparaison des points de vue entre les colons et les populations colonisées d'Afrique qui s'avère inégale et discriminante. Ces discours scolaires officiels semblent préoccupants dans la mesure où ils véhiculent des biais eurocentrés et peuvent constituer des vecteurs de violence symbolique pour les élèves qui s'identifient à ces populations en situation coloniale dont l'image est dépréciée.

Mots-clés

Histoire enseignée ; colonisation ; discours scolaires ; subalternisation ; violence symbolique

Abstract

This article examines the implementation of the attempt at perspective-taking proposed as one of the learning objectives of Chapter 10 of the 10th-year history student book of French-speaking Switzerland "Perspectives on Colonization: The Example of Africa". We posit that some statements in this chapter convey a demeaning image of Africans in colonial situations. Using a discursive analysis, the study relies on both qualitative techniques (analysis of semantic fields and presuppositions) and quantitative methods (occurrence counting). The results reveal that in pages 156 to 159 dedicated to "The Representation of the Other," the image of Africans in colonial situations is demeaned in the statements. Firstly, through a simplifying and generalizing view, secondly, through an individualized but non-representative perspective that essentializes colonial subalternization, and thirdly, through an unequal and discriminatory comparison of viewpoints between the colonizers and the colonized populations of Africa. These official school discourses seem worrying insofar as they convey Eurocentric biases and may constitute vectors of symbolic violence for students who identify symbolically with these populations in colonial situation whose image is demeaned.

Keywords

History teaching, colonization, school speeches, subalternization, symbolic violence

INTRODUCTION

Avec ses violences, injustices et discriminations raciales, le thème des colonisations ne constitue sans doute pas le plus aisé pour les enseignants et enseignantes d'histoire. Les objectifs d'apprentissage des Moyens d'enseignement romands (MER) semblent avoir transcendé la dimension partielle et partielle qui a longtemps caractérisé le traitement de ce thème dans les ressources scolaires¹. L'un d'eux consiste, en effet, à « comparer le regard que les colons et les colonisés portent les uns sur les autres² ». En écho à cet objectif, nous proposons ici de nous intéresser aux Africains et Africaines en situation coloniale (ASC)³ tel·les qu'ils apparaissent dans les énoncés du chapitre portant sur la colonisation du Livre de l'élève (LE) de 10e année Harmos (Schoeb et al., 2020). Pour ce faire, nous proposons d'analyser les discours, c'est-à-dire les énoncés de ce moyen d'enseignement, en utilisant des techniques qualitatives et quantitatives. Il s'agit donc d'interroger la *manière* dont le locuteur ou la locutrice rapporte le « Regard africain sur le colonisateur et la colonisation⁴ » dans les énoncés. Cette *manière* de présenter le regard des ASC traduit une tentative d'adopter un autre point de vue que celui des producteurs ou des productrices de ces discours : il s'agit d'un exercice de décentration. Nous postulons que – dans cette tentative de décentration – les discours présentent une image dévalorisante des ASC et peuvent constituer, par extension, un vecteur de violence symbolique pour les élèves originaires des ex-colonies africaines. Le concept de violence symbolique (Bourdieu & Passeron, 1970, pp. 19-20) désigne un mécanisme de domination sociale par lequel, un groupe social dominant impose à un groupe social dominé un système de pensée qu'il fait passer pour légitime alors qu'en réalité, il est situé socialement. Dans notre cas, la violence symbolique, potentiellement subie par certain·es élèves, serait donc générée par l'imposition d'une représentation stigmatisante des ASC qui apparaît comme légitime, car transmise par les discours des ressources scolaires officielles.

CORPUS ET MÉTHODOLOGIE

Pour étudier l'image des ASC, nous proposons de nous intéresser au chapitre 10 intitulé « Regards sur la colonisation, l'exemple de l'Afrique » (pp. 144-159) du LE (Schoeb et al., 2020) et d'examiner plus précisément les énoncés des pages 156 à 159 consacrées à la « Représentation de l'Autre ». Dans le cadre de cette étude, nous nous focaliserons uniquement sur le contenu discursif (les énoncés) de ces pages et non sur les documents (images et textes) qui constituent des sources externes. Certes, l'utilisation du LE en classe ne repose pas uniquement sur une lecture des énoncés : les documents iconographiques et textuels présents dans le fascicule peuvent également, dans une certaine mesure, orienter ou influencer l'apprentissage (Boubrahimi, 2022, p. 30). Autrement dit, lors de l'enseignement de ce chapitre, il est possible que la représentation des ASC

¹ Selon les conclusions de Lanier (2008) qui prolonge les travaux de Maingueneau (1979), Nasr (2001), Carpentier (2007) et Blanc (2008) sur l'image de l'Autre dans les manuels scolaires français d'histoire.

² Cf. p. 145 du LE

³ Afin de ne pas reproduire un biais de simplification que nous critiquons dans le corpus, l'expression « Africain·es en situation coloniale » (abrégé ASC) est préférée à celle d'« Africain·es colonisé·es ».

⁴ Reprise du titre de la page 158 du LE.

soit nuancée par les documents du LE ou par d'autres ressources externes qui font partie intégrante des MER (le fichier de l'élève, des ressources en ligne, etc.) (Boubrahimi, 2022, p. 30). Néanmoins, l'anonymisation qui caractérise les énoncés du LE leur octroie une valeur intrinsèque et une certaine autorité aux yeux des élèves (et des enseignant·es dans une moindre mesure) (Vargas, 2006, p. 15, cité dans Boubrahimi, 2022, p. 16). En outre, les documents présents dans le LE ne relèvent pas du même niveau discursif que les énoncés et leur étude nécessiterait une grille d'analyse différente.

D'un point de vue méthodologique, afin d'examiner quelle image des ASC émane des énoncés des pages consacrées à « La Représentation de l'Autre », nous aurons recours à une approche à la fois quantitative et qualitative. Après avoir relevé dans le corpus les apparitions sémantiques des ASC, nous procéderons au comptage d'occurrences que nous compléterons par une analyse des présupposés (Boubrahimi, 2022, p. 51). Ces derniers renvoient à « [des] informations inscrites dans l'énoncé » qui permettent d'en comprendre « l'idéologie sous-jacente » (Maingueneau, 1993, cité dans Boubrahimi, 2022, p. 51). Nous relèverons également les isotopies afin de mettre en évidence les champs sémantiques en présence. Ces derniers « désignent l'ensemble des mots utilisés pour caractériser une notion, une activité [ou, dans notre cas une catégorie de] personne[s] » (Seignour, 2011, p. 35). Concrètement, leur repérage consiste à relever dans le corpus « tous les termes s'y rattachant afin de comprendre la perception qu'en a [l'énonciateur ou l'énonciatrice], et/ou qu'i[e]l vise à faire partager » (Seignour, 2011, p. 32) avec l'énonciataire. Selon Seignour (2011, p. 35, cité dans Boubrahimi, 2022, p. 51), on observe que les textes sont souvent construits sur des champs sémantiques contradictoires, dont certains sont valorisés et d'autres non. Ainsi, le repérage puis l'analyse des champs sémantiques associés aux ASC devraient permettre d'examiner la manière dont iels sont représenté·es dans les énoncés.

Nous commencerons par nous intéresser à l'image *générique* des ASC, c'est-à-dire à la représentation générale qu'en proposent les énoncés dans la section « Regard africain sur le colonisateur et la colonisation » (p. 158). Pour cela, nous exploiterons les techniques d'analyse présentées précédemment. Puis, par le biais de l'analyse des présupposés et des champs sémantiques, nous analyserons l'image *individualisée* des ASC par le truchement de Selim Bin Abakari (p. 159). Enfin, nous examinerons le traitement à la fois quantitatif (comparaison du nombre de prismes respectifs) et qualitatif (type d'informations) de la perspective de réciprocité proposée dans la section consacrée à la « Représentation que chacun se fait de l'autre » (pp. 156-159).

RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

REGARD DE TYPE GÉNÉRIQUE : UNE IMAGE STÉRÉOTYPÉE ET AMBIVALENTE

A partir du contenu des énoncés, nous pouvons catégoriser le regard que les ASC portent sur les colons et la colonisation en deux isotopies : les ressentis inspirés et les réactions suscitées par l'occupation européenne (Boubrahimi, 2022, p. 88). Soulignons que la manière dont les ASC *appréhendent* (par la pensée) cette occupation n'est pas mentionnée. Ce qui apparaît dans les lignes de ce chapitre est uniquement ce que les ASC *ressentent* et la manière dont iels *réagissent* à la présence étrangère.

Un premier type de ressenti observable relève du champ lexical de la méfiance ; à travers trois occurrences, les énoncés mentionnent que le regard des ASC porté sur les colons est avant tout animé par une certaine hostilité (Boubrahimi, 2022, p. 88). Ainsi, il est avancé que les ASC éprouvent « un sentiment de rejet et de crainte ⁵ » vis-à-vis « [des] mœurs et [d']agissements [qui] étonnent, [et] suscitent la peur chez certains ⁶ » (Boubrahimi, 2022, p. 88). Un second type de ressenti renvoie au contraire à « une certaine admiration pour la culture occidentale ⁷ » éprouvée par d'autres ASC (une occurrence pour le terme admiration). On relève également l'étonnement⁸ (une occurrence) mais la connotation positive ou négative de ce ressenti n'est pas précisée et on le considérera ici comme neutre. Les discours présentent donc dichotomiquement les ressentis des ASC suscités par l'occupation européenne avec d'un côté, des ressentis négatifs liés à la méfiance et à l'hostilité (rejet, crainte, peur) et d'un autre, le ressenti positif de l'admiration. Nonobstant cette ambivalence, l'analyse quantitative (comptage d'occurrences) révèle que les ressentis manifestés sont majoritairement négatifs puisqu'ils s'inscrivent dans le champ lexical de la méfiance.

En ce qui concerne les réactions des ASC vis-à-vis de la colonisation, commençons par relever l'énumération ternaire suivante : « soumission, rébellion et moquerie ⁹ ». Si le terme « rébellion » renvoie à une réaction forte (de contestation), son intercalation entre les termes « soumission » et « moquerie » réduit sensiblement sa portée sémantique. En effet, ces deux réactions *a priori* plus passives nivèlent et contrebalancent la puissance de « rébellion ». Construction oxymorique, le segment liant « soumission » à « rébellion » renforce une représentation ambivalente des ASC. Quant au segment « rébellion et moquerie », l'analyse des présupposés nous permet d'observer que ces deux réactions sont étroitement liées sémantiquement puisque « la moquerie [est présentée comme] un moyen de résistance ¹⁰ ». Si le terme « rébellion » apparaît comme une forme hapax dans cette section, le champ lexical de la moquerie, fort de ses trois occurrences, illustre la réaction la plus significative des ASC (Boubrahimi, 2022, p. 88).

Une autre réaction est également mentionnée dans les énoncés : il s'agit du choix dont disposent les ASC « de collaborer avec le colonisateur ¹¹ ». Si la « moquerie » et la « rébellion » évoquent des réactions *ponctuelles*, la « collaboration » et la « soumission » renvoient à des postures plus *permanentes* ; qui s'inscrivent vraisemblablement dans la durée. A ce titre, la « soumission » et la « collaboration » apparaissent comme des réactions des ASC qualitativement significatives. Pourtant, ces deux notions nécessitent d'être employées avec précaution (De Suremain et al., 2016, p. 213). En effet, tant « la soumission » manifestée que le choix de « collaborer » des ASC doivent être recontextualisés dans le cadre d'une « expérience historique complexe ... dont la compréhension doit passer par une analyse fine des modes de domination [auxquels iels] ont [été] subordonné[s] » (De Suremain et al., 2016, p. 44). Sans cette étude rigoureuse, la représentation des ASC peut s'avérer stigmatisante, comme on l'observe dans les énoncés. Nous avons relevé

⁵ p. 158, Phr. 2

⁶ p. 158, Phr. 3

⁷ p. 158, Phr. 4

⁸ p. 158, Phr. 3

⁹ p. 158, Phr. 6

¹⁰ p. 158, Phr. 3

¹¹ p. 158, Phr. 4

précédemment qu'ils présentent, par exemple, « la moquerie [comme] un moyen de résistance ¹²». Or, sans un travail de contextualisation cette information paraît dévalorisante pour les ASC, dans la mesure où la moquerie s'apparente à un moyen de contestation relativement dérisoire.

Pourtant, la « moquerie » tout comme la « soumission » et même parfois le choix de « collaborer » pouvaient constituer des moyens de résistance tout à fait sérieux et pertinents pour les ASC. Qualifiées de « résistances à bas bruit », « [ces actions] s'expriment le plus souvent de biais, justement parce qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une domination extrêmement forte qui ne tolère guère les affrontements directs, immédiatement réprimés » (De Suremain et al., 2016, p. 213). Restituées de manière partielle, les informations ne permettent de comprendre ni la dimension coercitive des puissances coloniales (il n'est évoqué que « [d]es mœurs, [des] agissements ¹³», un « comportement ¹⁴ » et une « attitude de supériorité ¹⁵ » de la part « des Européens ¹⁶ ») ni son corollaire sur la marge de manœuvre des ASC.

REGARD DE TYPE INDIVIDUEL : L'ALTÉRITÉ « DOMESTIQUÉE »

Si jusque-là le regard des ASC était *générique*, la page 159 est consacrée à un regard *individualisé* de l'Autre : celui de Selim Bin Abakari. Les énoncés le présentent comme « [un] homme éduqué, né dans une famille fortunée de Zanzibar, [qui] est durant douze ans le serviteur attitré d'un officier allemand ¹⁷ ». Or, cette phrase semble *a priori* antithétique, puisque généralement, un homme éduqué et fortuné n'occupe pas une fonction de serviteur. N'étant ni définie ni expliquée, la subordination de cet ASC apparaît dans les énoncés comme une simple donnée contextuelle. Autrement dit, le lectorat ne dispose pas des informations nécessaires pour saisir qu'il s'agit d'une iniquité typique du système colonial. Ces omissions concourent à essentialiser le statut ancillaire de Bin Abakari, et par conséquent, à dévaloriser les ASC qui apparaissent comme *intrinsèquement* subalternes vis-à-vis des colons.

Quant à sa position idéologique sur la présence coloniale, elle n'est pas mentionnée. Toutefois, les énoncés évoquent une attitude relativement complaisante, puisqu'il est précisé qu'avec son maître, « il participe à l'exploration et à la conquête de territoires africains ¹⁸ ». Le choix opéré par le LE d'adopter un point de vue africain sur la colonisation par le truchement de Selim Bin Abakari semble discutable, dans la mesure où ce personnage entretient lui-même un rapport d'altérité particulier avec les ASC. Si les énoncés ne l'expliquent pas, son arrière-petit-fils, Soeuf Elbadawi (2018) avance que sa complaisance et sa participation à l'entreprise coloniale allemande peuvent se comprendre par le fait que cet insulaire (des Comores) d'ascendances arabo-africaines ne s'identifie pas aux ASC qu'il rencontre en arrivant sur le continent. Dans la perspective d'une prise en compte des points de vue des populations colonisées sur l'expérience et l'occupation coloniales, il aurait

¹² p. 158, Phr. 3

¹³ p. 158, Phr. 3

¹⁴ p. 158, Phr. 2

¹⁵ p. 158, Phr. 1

¹⁶ p. 158, Phr. 3

¹⁷ p. 159, Phr. 2

¹⁸ p. 159, Phr. 3

sans doute été judicieux de proposer un regard plus représentatif, critique et nuancé que celui de Bin Abakari. D'autant plus que par ses fonctions ancillaires, il évolue dans les élites colonisées minoritaires qui bénéficient d'un statut subalterne intermédiaire. Ni son profil ni son expérience en situation coloniale ne paraissent donc emblématiques de ceux de la majorité des ASC.

De surcroît, en choisissant ce personnage, les énoncés proposent une représentation des ASC qui semble coïncider avec les attentes de l'époque coloniale par le prisme de l'exotisme. En effet, Bin Abakari illustre la figure d'un Autre *exotisé*, dans la mesure où son étrangeté demeure « mesurée, acceptable [et] appréhendable » (Staszak, 2008, p. 14). De plus, manifestement « [d]omesticable et domestiqué » (Staszak, 2008, p. 14), cet Africain respecte la hiérarchie escomptée par la logique de l'exotisme (Staszak, 2012, p. 9) et du colonialisme, puisque par sa fonction, il obéit aux ordres et sert son maître. On peut donc déplorer le fait que l'unique point de vue africain sur la colonisation proposé dans les énoncés de ce chapitre soit celui d'un personnage qui illustre un exemple de l'altérité *exotisée*, et incarne ainsi les attentes des colons vis-à-vis des ASC. En effet, si elle n'est pas expliquée et recontextualisée, la représentation *exotisée* de l'Autre traduit en fait « le point de vue occidental ou européen, supposé être objectif et universel » (Staszak, 2008, p. 9). Car « l'exotisme n'est jamais un fait [ou une] caractéristique : il [est le] point de vue ... de l'homme blanc » (Staszak, 2008, p. 9). L'adoption du point de vue de Bin Abakari rapporte donc un regard essentiellement eurocentré qui entrave la tentative de décentration prévue par les objectifs de ce chapitre.

En tentant de rapporter un regard africain – *générique* ou *individualisé* – sur la colonisation, les discours stigmatisent les ASC par un portrait « rigolard, enfantin, désinvolte, soumis et respectueux ... [Cette image] faussée et fausse des Africains est le reflet de la pensée coloniale » (Minder, 2011, p. 404, cité dans Boubrahimi, 2022, p. 113). Or, il semble absolument nécessaire d'inviter les élèves à déconstruire la subalternisation des populations colonisées et non de l'essentialiser en la présentant comme une simple information contextuelle. En outre, ni le regard africain *générique* ni celui *individualisé* n'induit une remise en question de la colonisation ou une réflexion critique autour de l'invasion européenne. En définitive, les discours présentent les ASC comme étant globalement acquis·es à la domination européenne, puisqu'il est mentionné que « [l]a critique africaine sur la colonisation [ne] se fait ... entendre [qu'à partir] de la première moitié du XX^e siècle ¹⁹ ». Or dans les faits, « [cette période d'occupation européenne] n'a pas vu se succéder de manière linéaire une phase de paix coloniale puis l'émergence de revendications d'indépendance menant à la décolonisation » (De Suremain et al., 2016, p. 211). Les énoncés omettent en effet que toute une série d'actions – parmi lesquelles s'inscrivent les « résistances à bas bruit » – ont été menées par les populations colonisées pour lutter contre l'invasion et cela, dès le début des conquêtes (De Suremain et al., 2016, p. 211).

CROISEMENT DES REGARDS : UNE RÉCIPROCITÉ BANCALE

Pour terminer cette analyse, inscrivons le regard des ASC dans une brève perspective comparative. Pour cela, intéressons-nous très sommairement aux regards des Européen·nes portés sur l'Autre tels que proposés par les discours du LE (pp.156-157). Nous les avons catégorisés en quatre prismes : un premier regard « bienveillant » des missionnaires, un second regard intéressé et intrépide des explorateurs, des exploratrices et des scientifiques, un troisième regard fasciné et

¹⁹ p. 159, Phr. 5

condescendant des artistes et enfin, un dernier regard curieux des métropolitain·es (Boubrahimi, 2022, pp. 112-113).

Ainsi, comparativement, le regard des Africain·es sur les Européen·nes est beaucoup plus étriqué que sa réciproque, car il ne se décline qu'en un type générique (un regard généralisant des ASC) et un autre individualisé (celui de Bin Abakari) (Boubrahimi, 2022, p. 112), qui, comme nous l'avons vu, met en lumière une trajectoire singulière et peu représentative de la réalité vécue par la majorité des ASC. En outre, le regard européen sur les ASC semble bien plus étoffé que sa réciproque. En effet, le premier apparaît comme complexe et nuancé (de l'intérêt à la fascination et de la bienveillance à la curiosité), tandis que le second (le regard des ASC sur les colons) propose une perspective réductrice et ambivalente (oscillant entre la méfiance ou l'admiration et entre la collaboration, la rébellion ou la soumission).

Ce croisement de regards renforce une dualité entre, d'un côté, une entité européenne caractérisée par la réflexion et les arguments²⁰, et d'un autre, une entité africaine homogénéisée, dont la vision étriquée ne se manifeste qu'à travers des ressentis et des réactions inconstants voire inconsistants. Cette dichotomie eurocentrée classique – déjà théorisée par Saïd (1980) – entre l'Occidental·e qui rayonne par sa raison et son esprit critique, et l'Autre extra-occidental·e dominé·e par ses émotions et ses pulsions, se trouve donc, dans une certaine mesure, réinvestie par les énoncés du LE et fausse l'analyse des « représentations que chacun se fait de l'Autre ²¹».

DISCUSSIONS

Tel qu'il est proposé par le LE, le point de vue des ASC superpose des biais à la fois historique et géographique. Historique, étant donné que, comme mentionné précédemment, il s'agit d'une vision stéréotypée de l'Autre héritée de l'époque coloniale. Et géographique car ce regard prêté artificiellement aux ASC demeure essentiellement eurocentré. Selon Staszak (2012), « les représentations et les pratiques [de l'époque coloniale] ont produit le monde dont nous avons hérité, et ... nous ne pouvons prétendre [le] comprendre sans saisir les logiques qui ont présidé à sa construction » (p. 19). Il s'avère donc nécessaire de déconstruire les stéréotypes que nous projetons sur l'altérité depuis l'époque coloniale et qui biaisent notre compréhension du monde actuel. Certes, les énoncés précisent qu'à l'époque coloniale les ASC étaient perçues « [soit comme] des êtres primitifs ... soit ... comme de « bons sauvages », simples et naïfs²² ». Mais en fin de compte, la représentation des ASC qui émane *actuellement* des discours du LE ne permet pas une remise en question de la perception coloniale.

Nos observations corroborent les travaux de Lanier (2018) portant sur les stéréotypes liés à l'altérité dans les programmes et les manuels français. L'auteure conclut, en effet, que les « personnages extra-occidentaux ... sont dépersonnalisés, caractérisés par leur infériorité, leur soumission et leur passivité » (p. 68). À la suite de Lanier (2018), nous déplorons que « l'institution scolaire qui officiellement se fonde et transmet des valeurs d'égalité [et] de respect de l'autre ... véhicule à travers les manuels utilisés des représentations stéréotypées négatives qui peuvent être source de

²⁰Les discours expliquent, par exemple, l'origine de l'intérêt des Européen·NES pour l'Afrique, p. 156, phr. 4

²¹ Objectif d'apprentissage, p. 145 du LE

²²p. 156, Phr. 2 (en gras)

discriminations » (p. 68). Les énoncés de ces ressources se révèlent donc problématiques ; premièrement, parce qu'ils comportent des biais eurocentrés (Boubrahimi, 2022) qui entravent la compréhension d'un thème dont les répercussions, en termes d'asymétrie du pouvoir et de rapports de domination, demeurent éminemment actuelles. Et deuxièmement, parce que ces discours peuvent potentiellement constituer un vecteur de violence symbolique pour les élèves qui s'identifient symboliquement (par la mémoire) à cet·te Autre dont l'image est dépréciée dans les discours des ressources officielles de l'école obligatoire.

En étudiant ces pages du chapitre 10 du LE d'histoire, les élèves romand·es originaires des anciennes colonies d'Afrique peuvent se retrouver heurté·es par les représentations négatives d'une altérité dont iels constituent, plus ou moins directement, la postérité. En effet, la violence symbolique a « toujours pour conséquence de blesser l'estime de soi des individus à travers leurs identifications privilégiées à un groupe ou un territoire, une mémoire ou un patrimoine » (Braud, 2003, p. 40). Pour les héritiers et les héritières d'une mémoire familiale marquée par un envahissement puis une domination européenne violente et coercitive, ces discours scolaires officiels et les représentations qu'ils véhiculent réitèrent donc une violence typiquement symbolique. « [P]rovoqu[ant] une souffrance dont le noyau central est [le] moi identitaire » (Braud, 2003, p. 36), « la violence symbolique favorise le surgissement de la violence physique ... [E]lle dit le désespoir et cherche à venger l'humiliation » (Braud, 2003, p. 46) et paraît donc indubitablement contraire à l'esprit de citoyenneté prôné par l'école.

CONCLUSIONS

L'objectif d'apprentissage visant à « comparer le regard que les colons et les colonisés portent les uns sur les autres ²³ » s'inscrit louablement dans une démarche contemporaine de l'histoire enseignée, mais cette tentative de décentration s'avère finalement altérée dans les énoncés de ce chapitre. En effet, l'analyse des présupposés et le comptage des occurrences ont révélé que la représentation des ASC est dévalorisée, *premièrement*, par une vision simplificatrice et généralisante, *deuxièmement*, par le portrait d'un cas singulier qui incarne les attentes stéréotypées de l'époque coloniale et dont la subalternité est essentialisée et, *troisièmement*, par une comparaison bancale des regards mutuellement portés entre colons et colonisé·es.

Ainsi, « les connaissances véhiculées par l'intermédiaire des programmes officiels mis en œuvre dans les manuels scolaires ... perpétuent [les rapports de domination raciale], participant à la construction et au développement d'une altérité négative » (Lanier, 2018, pp. 70-71). Comme nous l'avons évoqué précédemment, ces ressources scolaires peuvent constituer un vecteur de violence symbolique pour les élèves qui s'identifient à cet·te Autre dévalorisé·e. Il semble donc important que les enseignant·es tiennent compte de cette conséquence éventuelle lors de l'étude de ce thème, dans la mesure où il peut induire un sentiment de discrimination chez certain·es élèves. Etant donné la récence et le caractère officiel et obligatoire des MER, il est attendu des enseignant·es romand·es qu'ils exploitent ce fascicule; raison pour laquelle nous suggérons ici quelques pistes visant à

²³ Objectif d'apprentissage, p. 145 du LE

désamorcer d'éventuelles tensions, afin d'éviter qu'un climat d'apprentissage délétère ne s'immisce en classe lors de l'enseignement de ce sujet.

Nous proposons, par exemple, que les enseignant·es commencent à aborder ce thème en présentant des sources externes pour étudier le regard des ASC sur les colons et la colonisation. Il peut s'agir, par exemple, d'extraits sélectionnés par l'enseignant·e issus d'ouvrages d'auteur·es anticoloniaux et anticoloniaux d'origine africaine. Le livre « L'étrange destin de Wangrin » d'Amadou Hampâté Bâ (1973) peut aussi constituer un cas d'étude intéressant dans la mesure où il témoigne du rôle essentiel joué par les interprètes en situation coloniale, et la manière dont ces intermédiaires ont été « capables de subvertir les rapports de pouvoir » entre les ASC et les autorités coloniales (De Suremain, et al., 2016, p. 213). Cette diversification des sources d'apprentissage devrait permettre une meilleure appréhension des points de vue des ASC sur la domination coloniale.

Enfin, nous proposons que l'enseignant·e prolonge cette démarche en l'inscrivant dans la pensée décoloniale. Une présentation de ce courant de pensée contemporain contribuera à mettre en évidence les logiques coloniales rémanentes (comme la discrimination raciale avec le concept de *colonialité du pouvoir* de Quijano (1992)). Cette démarche vise à inviter les élèves à réfléchir à l'héritage colonial et à la prégnance de certains stéréotypes (comme l'exotisme) dans les discours et les pratiques. Pour l'illustrer, entre les campagnes politiques des partis d'extrême droite, la discrimination à l'emploi et les bavures policières à l'encontre de personnes « racisées », les exemples dans l'actualité ne devraient pas manquer.

RÉFÉRENCES

- Blanc, A. (2008). Images de l'Autre dans les manuels scolaires d'Histoire et de Géographie des années 1950 au début des années 1980 – Vision d'une génération ? *Revue Asylon(s)*, 4.
- Boubrahimi, S. (2022). *Une postcolonialité à démystifier ? Analyse discursive des biais ethnocentriques dans le chapitre 10 de manuel de 10^e HarmoS*. [Mémoire de master, HEP-Bejune].
- Bourdieu, P., Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction ; éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Éditions de Minuit.
- Braud, P. (2003). Violence symbolique et mal-être identitaire. *Raisons politiques*, 9, 33-47.
- Carpentier, C. (2007). « Les bienfaits de la colonisation » dans les manuels scolaires de l'école républicaine. In N. Marouf (Éd.), *Le fait colonial au Maghreb, Ruptures et continuités* (pp. 227-240). L'Harmattan.
- De Suremain, M., Dulucq, S., & Lambert, D. (2016). *Enseigner les colonisations et les décolonisations*. Canopé éditions.
- Elbadawi, S. (2018). Entrevue radiophonique avec Agnès Rougier. En ligne. « *Fragments retrouvés* » de *Silimu Bin Abakari*. Diffusée le 1^{er} avril 2018. RFI. « [Fragments retrouvés](#) », de [Silimu Bin Abakari - Livre France \(rfi.fr\)](#). Consulté le 12 mai 2024.
- Hampâté Ba, A. (1973). *L'étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète africain*. Union Générale d'Éditions.

- Lanier, V. (2008). Les colonisations et décolonisations dans les manuels d'histoire au collège : une histoire partielle et partiale. *Recueil Alexandries*, 17. <http://www.reseau-terra.eu/article823.html>
- Lanier, V. (2018). Altérité et stéréotypes dans les programmes et manuels d'histoire. L'école française génératrice de violence ? *Les cahiers du LAPSI*, 15(1), 37-75.
- Maingueneau, D. (1979). *Les livres d'école de la République, 1870-1914 : discours et idéologie*. Le Sycomore.
- Maingueneau, D. (1993). Analyse du discours et archive, *Semen*, 8. <https://doi.org/10.4000/semen.4069>
- Minder, P. (2011). *La Suisse coloniale. Les représentations de l'Afrique et des Africains en Suisse au temps des colonies (1880-1939)*. Peter Lang.
- Nasr, M. (2001). *Les Arabes et l'Islam vus par les manuels scolaires français : 1986 et 1997*. Karthala/Center of Arab Unity Studies.
- Quijano, A. (1992). Colonialidad y modernidad/racionalidad. *Perú Indígena*, 13(29), 11-20.
- Saïd, E. W. (1980). *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Seuil.
- Schoeb, S., Fink, N., Walter, F., Cesa, S., Codourex, S., Cudré, S., Bourban, A., Cicchini, M., Cicco, L., Debons, D., Gasser, B., Nicod, M., & Rogéré-Pignolet, B. (2020). *Histoire 10^e : Livre de l'Elève, Sciences humaines et sociales – Cycle 3*. Atar Roto Presse SA.
- Seignour, A. (2011). Méthode d'analyse des discours : L'exemple de l'allocution d'un dirigeant d'entreprise publique. *Revue française de gestion*, 211, 29-45. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2011-2-page-29.htm>
- Staszak, J.-F. (2008), Qu'est-ce que l'exotisme ? *Le Globe, Revue genevoise de géographie*, 148(1), 7-30. <http://dx.doi: 10.3406/globe.2008.1537>
- Staszak, J.-F. (2012). La construction de l'imaginaire occidental de l'Ailleurs et fabrication des exotica – le cas des toi moko maoris. In D. Herniaux & A. Lidon (Éds.), *Geografia de los imaginerarios* (pp.179-210). Universidad Autonoma Metropolitana Iztapalapa.
- Vargas, C. (2006). Les manuels scolaires : imperfections nécessaires, imperfections inhérentes et imperfections contingentes. *Le manuel scolaire : un outil à multiples facettes*, 13-36.

LES « ALTÉRATIONS » GÉNITALES FÉMININES DANS LES DISCOURS PUBLICS EN ÉGYPTE

Redéfinir les violences sexuelles

FEMALE GENITAL “ALTERATIONS” IN PUBLIC DISCOURSE IN EGYPT

Redefining sexual violence

Gehad Elgendy, *Université de Bordeaux et Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (CEDEJ)*

<https://orcid.org/0009-0009-8126-4756>

Citation

Elgendy, G. (2024). Les « altérations » génitales féminines dans les discours publics en Égypte : Redéfinir les violences sexuelles. *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 25-39. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1771>

Résumé

L'article examine l'ambiguïté du statut des pratiques d'« altération » du sexe féminin en Égypte, en s'intéressant à l'excision médicalisée et la chirurgie sexuelle cosmétique (CSC). L'analyse met en lumière les discours hétérogènes et parfois contradictoires tenus par les actrices institutionnelles et associatives et l'ambiguïté juridique entourant ces pratiques. Si l'excision est criminalisée, elle demeure largement répandue, sous sa forme médicalisée, ce qui pose un défi pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Les CSC se répandent également dans le milieu médical. L'article interroge l'opposition entre ces deux pratiques, l'une étant associée aux sociétés patriarcales et à l'oppression des femmes, tandis que l'autre est perçue comme relevant d'une démarche individuelle d'émancipation et de quête de perfection esthétique. L'analyse montre que, malgré leurs différences apparentes, ces pratiques partagent des logiques sous-jacentes communes. Elles poussent à se conformer à des normes de beauté et de féminité, inscrites dans un système patriarcal. Le flou qui entoure la délimitation entre CSC et excision complexifie davantage la définition des violences sexuelles en Égypte. L'article souligne la nécessité de repenser les catégories juridiques et sociales encadrant ces pratiques afin de mieux appréhender leurs implications en matière de santé publique et de droits des femmes.

Mots-clés

Excision ; chirurgies sexuelles cosmétiques ; violences faites aux femmes ; médicalisation ; gouvernement du corps féminin

Abstract

This article examines the ambiguity of the status of practices of “alteration” of the female genitalia in Egypt, with a focus on medicalized excision and cosmetic sexual surgery (CSS). The analysis highlights the heterogeneous and sometimes contradictory discourses held by institutional and associative actors and the legal ambiguity surrounding these practices. While excision is criminalized, it remains widely practiced, particularly in its medicalized form, posing a challenge to public policies aimed at combating violence against women. CSS are also spreading in the medical community. The article questions the opposition between these two practices, one being associated with patriarchal societies and the oppression of women, while the other is perceived as part of an individual approach to emancipation and the pursuit of aesthetic perfection. The analysis shows that, despite their apparent differences, these practices share common underlying logics. They push women to conform to beauty and femininity standards inscribed in a patriarchal system. The blurring of the lines between CSS and excision further complicates the definition of sexual violence in Egypt. The article highlights the need to rethink the legal and social categories that frame these practices in order to better understand their implications for public health and women's rights.

Keywords

Female genital mutilation/cutting; sexual cosmetic surgery; violence against women; medicalization; government of the female body

INTRODUCTION

Les violences faites aux femmes sont reconnues comme un problème social et juridique important en Égypte. Même si le droit égyptien ne propose pas de définition exhaustive de la violence à l'égard des femmes, la majorité reste couverte par les dispositions du Code pénal, sous des dénominations différentes, sans que le terme « violence » ne soit explicitement mentionné. Le Constitution égyptienne de 2014 a accordé une importance aux droits des femmes. Pour la première fois l'État s'engage à protéger les femmes de tous types de violence. En effet, l'article 11 stipule que « l'État s'engage à réaliser l'égalité entre hommes et femmes pour tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels[...] L'état s'engage à protéger les femmes contre toute forme de violence ».

Le Code pénal égyptien inclut différents crimes de violence contre les femmes : les mutilations génitales féminines (MGF), le viol, l'enlèvement ainsi que le harcèlement et les agressions sexuelles. Au cours des vingt dernières années, des dispositions ont été modifiées pour renforcer les sanctions contre les violences. Cependant, d'autres formes d'agression ne sont toujours pas explicitement adressées par la loi comme par exemple le viol conjugal (UNDP et al., 2018) et les violences obstétricales. Les violences faites aux femmes restent largement tolérées voire normalisées dans la société égyptienne. Selon l'enquête sur le coût des violences basées sur le genre de 2015, environ 7,888 millions de femmes égyptiennes souffrent de toutes formes de violences chaque année (CAPMAS et al., 2022). Cet article rencontre l'ambiguïté du statut des pratiques d'« altération » génitale féminine, entendue ici comme tout changement dans l'anatomie du sexe féminin conduite par acte technique médicalisé. Ces altérations englobent les pratiques « traditionnelles » comme l'excision, et les chirurgies esthétiques ou de reconstruction génitale. Bien que l'excision soit criminalisée en Égypte depuis 2008, elle reste largement pratiquée surtout sous sa forme médicalisée.

En parallèle, les chirurgies sexuelles cosmétiques (CSC) se propagent dans le milieu médical. Le rapprochement questionnant les termes de comparabilité entre ces pratiques est récemment abordé dans la littérature scientifique en sciences sociales (Bader, 2016; Bennett, 2012; Boddy, 2016; Essén & Johnsdotter, 2004; Lesclingand, 2019; Pedwell, 2007; Sigurjonsson & Jordal, 2018). Ces travaux mettent en cause l'opposition entre l'excision et des CSC comme la labioplastie (anatomiquement similaire à l'excision type II¹). Cette opposition considère les premières comme des « mutilations », associées à des sociétés patriarcales, issues de la pression collective et communautaire, et entraînant l'oppression des femmes et, les secondes renvoient à un contexte moderne, reflétant l'émancipation des femmes dans des sociétés libérales (Martin et al., 2015). Certaines chercheuses (Bader, 2016; Boddy, 2016; Pedwell, 2007) adoptent des approches de continuum ou d'analogie entre ces différentes pratiques, considérées comme oppressives puisqu'elles imposent des normes de beauté et/ou féminité issues du système patriarcal (Bennett, 2012; Essén & Johnsdotter, 2004). Ce rapprochement est d'autant plus pertinent dans le contexte égyptien puisque toutes ces pratiques se côtoient dans le milieu médical. Dans quelles mesures ces pratiques, malgré leurs différences apparentes, restent-elles comparables ? Ainsi à quel point le

¹ Voir la classification de l'OMS (World Health Organization, 2008).

brouillage des frontières entre les chirurgies génitales et l'excision représentent un défi à la définition des violences sexuelles en Égypte ?

Il s'agit, dans cet article, de rendre compte de l'ambivalence des discours tenus sur ces pratiques par des actrices institutionnelles et associatives, ainsi que l'ambiguïté de leurs statuts dans les textes juridiques. L'analyse se base sur une enquête de terrain de 10 mois effectuée entre avril 2021 et janvier 2022 au Caire, à Alexandrie et à Assiout, dans le cadre d'une thèse doctorale. 66 entretiens approfondis semi-structurés, des discussions informelles et des observations participantes ont été réalisées auprès d'actrices institutionnelles et associatives, des médecins et des femmes. Les entretiens ont été conduits en arabe égyptien². De plus, un corpus audiovisuel et textuel diversifié³ a été collecté sur Facebook et Instagram, ainsi que sur les sites web de ces actrices. Suivant une approche interprétative (Bacchi, 1999), il s'agira de mettre l'accent sur la diversité des représentations de ces pratiques en Égypte, sur les mécanismes d'appropriation (Berthelot-Guiet & Ollivier-Yaniv, 2001) ainsi que le cadrage et la mise en signification (*framing*) (Goffman, 2010) de ces pratiques dans les discours.

DES JUSTIFICATIONS SCIENTIFIQUES ET POLITIQUES POUR DIFFÉRENCIER CES PRATIQUES

Dans la littérature scientifique, trois arguments sont développés pour distinguer les MGF, des CSC: le plaisir sexuel, les conséquences sanitaires et le consentement (Bader, 2011, 2016). Cependant, ces trois arguments restent fragiles. Selon une étude sur les différentes techniques de labioplastie (Motakef et al., 2015), certaines peuvent conduire à la formation de cicatrices, à une perte de sensation et à une alimentation neuro-vasculaire compromise, des conséquences similaires à celles de l'excision. Ainsi, les bénéfices supposées des CSC sur la vie sexuelle et l'amélioration du plaisir ne sont pas encore prouvés, au contraire une perte de sensibilité peut être entraînée dans certains cas (Crouch et al., 2011; Liao & Creighton, 2007). Les labioplasties ne sont pas sans risque et leurs conséquences à long terme sur la sexualité, la grossesse et l'accouchement restent inconnues (Berer, 2010; Green, 2005; Motakef et al., 2015). En outre, certaines études affirment que les CSC sont consommées pour la majorité, par des jeunes patientes parfois mineures, ce qui met en cause le principe du consentement (Bennett, 2012; Cayrac & Rouzier, 2012; Crouch et al., 2011; Goodman et al., 2010; Pedwell, 2007).

Ces questionnements, quant à la distinction de ces pratiques, ont surtout eu lieu dans des sociétés occidentales. Ces dernières, où l'excision est « importée » depuis des pays du Sud, sont productrices des chirurgies modernes. Ainsi, l'origine des femmes concernées s'impose en tant qu'élément de distinction. Le contexte migratoire est donc déterminant et marque la frontière entre les deux populations concernées par les deux catégories de pratiques. Dans cette logique, Les femmes européennes seraient patientes/clientes de cliniques de CSC tandis que les femmes migrantes seraient victimes d'excision. Cette dichotomie renvoie à un rapport hiérarchique et une figure

² Il faut de noter que les actrices institutionnelles et associatives ont incorporé nombre de termes anglais dans leur langage quotidien, donnant à leurs pratiques une teinte de « modernité occidentale ». Les citations sont traduites par l'auteurice, qui a fait le choix de retranscrire les expressions anglaises telles qu'elle étaient énoncées par l'interlocuteurice.

³ Ce corpus se constitue de témoignages anonymes, des publications et des vidéos : de sensibilisation contre les violences faites aux femmes, de l'éducation sexuelle, et la promotion des services des cliniques de chirurgies esthétiques.

racisée de l'altérité qui s'inscrit dans un discours de « nationalisme sexuel » (Bader, 2016; Mosse, 1985). Cette rhétorique mobilise politiquement les valeurs d'égalité de genre et le modèle européen d'une sexualité épanouie, en tant que modèle universel à promouvoir (Barth, 2008). Dans la même logique s'inscrivent la reconstruction de femmes excisées en Europe. Ces pratiques sont conçues dans une approche humanitaire qui accorde à ces femmes « victimes » le pouvoir d'action, le contrôle de leur corps et la capacité d'adhérer aux normes sociales en termes de sexualité — autrement dit, l'accès à une « normalité corporelle » (Abdulcadir et al., 2020; Bader, 2016, 2022; Fortier, 2020, 2022; Villani, 2013).

En Égypte, les MGF sont pratiquées dans la société égyptienne depuis l'époque pharaonique (Andro & Lesclingand, 2016, 2017). Les types I et II y sont les plus pratiquées (Tag-Eldin et al., 2008). Pour l'année 2015, le taux des MGF parmi les femmes égyptiennes âgées de 15 à 49 ans est de 87% (Ministry of Health and Population et al., 2015). Cette enquête a attiré l'attention sur la médicalisation de la pratique : 78% des filles de moins de 19 ans sont excisées par du personnel de santé. Selon une autre enquête en 2021, la prévalence des MGF est passée à 86% des femmes, tandis que le taux de médicalisation a augmenté à 83% pour les jeunes filles âgées de moins de 19 ans (CAPMAS, 2022). Les filles sont excisées entre 7 et 15 ans, l'âge médian de l'excision est de 10,6 ans (CAPMAS, 2022). La pratique peut aussi concerner des jeunes femmes avant leur mariage (suite à une demande du fiancé ou de la belle-mère)⁴ (Abdelshahid & Campbell, 2015) ; dans certains cas les femmes peuvent être excisées lors de l'accouchement⁵.

En outre, différentes interventions médicales et chirurgicales sont proposées pour modifier l'apparence des organes génitaux, parmi lesquelles la labioplastie (la diminution de la taille des petites et/ou des grandes lèvres), l'incision du capuchon du clitoris, la vaginoplastie, l'hyménoplastie etc... (Magon & Alinsod, 2017; Martin et al., 2015; Shaw et al., 2016). Cette variété de chirurgie vise l'embellissement du sexe féminin et l'amélioration de ces caractéristiques esthétiques et/ou fonctionnelles. Ces interventions se sont développées en Europe et aux États-Unis et elles sont récemment répandues en Égypte. En 2016, l'Égypte a connu 999 labioplasties et 1145 chirurgies de rajeunissement vaginal (ISAPS, 2016). Comme il n'y a aucune obligation à déclarer ces chirurgies et la majorité sont faites dans des cliniques privées, il est difficile de trouver des données exactes. Pourtant, la multiplication des cliniques durant les dernières années et la prolifération de leurs publicités dans les médias et les réseaux sociaux suggèrent que les nombres de ces interventions est en augmentation. L'offre de réparation (reconstruction clitoridienne et des petites lèvres) visant les femmes excisées est aussi disponible dans certaines cliniques.

La médicalisation de l'excision, l'expansion des pratiques de réparation et des CSC, qui se côtoient directement dans le milieu médical égyptien, brouillent les frontières entre ces différentes pratiques. Le contexte égyptien permet de dépasser les classifications figées, et les représentations culturelles

⁴ La responsable du projet MGF à Caritas (Alexandrie), m'a confirmé que ces cas sont fréquents sur le terrain, entretien, décembre 2021.

⁵ Comme les violences obstétricales sont peu documentées, il manque des statistiques sur ces cas d'excision. Cependant, ils sont dénoncés dans des témoignages, assez fréquents, partagés sur des pages/groupes Facebook comme Confession of a married woman, Speak Up *انكلم/ي*, Tadwein / تدوين et d'autres. Une chercheuse/formatrice en santé sexuelle et reproductive à *Love matters* et *Care international* durant entretien téléphonique au Caire en septembre 2021 m'a souligné la fréquence de ses cas. Un autre témoignage d'une femme interviewée, au Caire en mai 2021, me l'a également confié.

et raciales liées à l'adoption de l'une ou l'autre de ces pratiques. Il échappe au débat migratoire puisque l'ensemble de ces pratiques sont subies/consommées par des femmes égyptiennes.

L'analyse de Bader (2016) des propos des expert·es suisses a montré que celles et ceux-ci mettent en opposition l'excision et la labioplastie dans un rapport qu'elle d'écrit comme un « miroir inversé ». Des attributs positifs sont employés pour décrire la labioplastie moderne, bienfaitrice et choisie contrairement à l'excision qui est traditionnelle, imposée et néfaste. L'Égypte incarne le modèle opposé des sociétés occidentales où l'excision est ancrée dans les traditions du pays et les CSC « modernes » sont importées. L'étude des discours dans le contexte égyptien montre que la distinction entre les MGF et les CSC est moins évidentes. Selon le contexte d'appréhension et les différents interlocuteurs et interlocutrices, les pratiques sont soit confondues et considérées similaires, soit distinguées et mises en opposition. Les mêmes caractéristiques positives (correction, embellissement, *smoothing, cleaning*, etc.) ou au contraire des attributs négatifs (mutilation, oppression, violence etc.) peuvent décrire les deux pratiques. Un « miroir inversé » opposé est aussi observé surtout dans le discours populaire, où l'excision est valorisée et la CSC représente son miroir négatif.

UN CADRE LÉGAL ÉVOLUTIF

La première interdiction de l'excision fut promue par une résolution du ministre de la Santé en 1959. Une autre résolution émise en 1978 interdisait la pratique dans les centres de soins publics et interdisait également au « *daya* » (sage-femme traditionnelle) de pratiquer l'excision (Assaad, 1980). En 1994, le ministre de la Santé décrète que l'excision serait autorisée un jour par semaine dans les établissements publics uniquement pour le personnel médical, s'il ne parvenait pas à convaincre les parents de s'y opposer. Puis le ministre annule sa décision en 1995 après des manifestations et une indignation internationale déplorant la médicalisation de la pratique. Une autre décret interdisant la pratique à tous les praticien·es dans les établissements publics ou privés est émis en 1996. Cependant, ce décret autorise certaines interventions justifiées par des raisons médicales certifiées par les chef·fes du service obstétrical d'un hôpital. En 1997, la Cour de cassation confirme l'interdiction gouvernementale de l'excision (Amin et al., 2017). En 2007, le décès de Bodour, 12 ans, lors d'une excision dans une clinique privée non autorisée, pousse le ministre à interdire la pratique dans tous les établissements médicaux publics et privés.

En 2008, le Parlement adopte la loi 126 (modifiant les lois : 58 du Code pénal de 1938, 12 de l'enfance de 1996 et 143 du code civil de 1994) criminalisant l'excision. Cette loi établit une peine de prison entre 3 mois et 2 ans, ou une amende alternative (de 1 000 LE à 5 000 LE). En 2016, la loi 78 introduit des amendements : l'article 242 bis punit les auteurices d'excision « sans justification médicale » par une peine de 5 à 7 ans de prison et par une réclusion aggravée si l'acte entraîne l'incapacité permanente ou la mort. Cette loi punit également toute personne demandant l'excision d'une femme par une peine qui varie d'un à trois ans.

Malgré cette pénalisation, des recherches (El-Gibaly et al., 2019; Modrek & Sieverding, 2016; Refaat, 2009) montrent que le personnel médical continue cette pratique en exploitant la disposition de « justification médicale » figurant dans la loi de 2016. À la suite de mobilisations, l'État a adopté, en 2021, la loi 10 visant à supprimer cette disposition ainsi qu'à durcir les peines et à élargir l'étendue de la loi. Si l'auteurice fait partie du corps médical, le crime devient passible de réclusion aggravée d'au moins 5 ans et, en cas d'incapacité permanente, la peine passe à au moins 10 ans. Dans le cas

d'un décès, la peine varie de 15 à 20 ans. Les auteurices sont interdit·es d'exercer leur métier pendant 3 à 5 ans. Les structures en question seront fermées et les directeur·rices de ces établissements, les parents et toute personne encourageant la pratique sont également punies d'emprisonnement.

Ce cadre légal réfutant la justification médicale étant posé, un glissement des justifications s'est effectué vers l'argument esthétique. Ce dernier était déjà présent dans le contexte égyptien. Certains médecins qualifient leur pratique d'« excision cosmétique » visant les femmes dont les petites lèvres sont « redondantes » (très grandes/grosses) (Bader, 2011; El-Gibaly et al., 2019; Refaat, 2009). La présentation de l'excision comme intervention chirurgicale ayant pour but la correction des « anormalités » ou l'embellissement du sexe féminin, renie sa violence et rappelle la labioplastie, également présente en Égypte. Ainsi, cette requalification de l'excision en termes esthétique permet de l'assimiler à ces pratiques préexistantes dans le milieu médical. Elle remet davantage en cause les limites de distinction entre les CSC et les MGF qui n'est plus perçue comme une pratique néfaste (*harmful practice*). Nous faisons l'hypothèse que cette confusion entre les différents pratiques d'« altérations » génitales risque de maintenir voire de promouvoir l'excision sous « sa nouvelle forme médicalisée ». Comment lutter contre une pratique en pleine mutation ?

La définition de l'excision telle qu'elle est prévue dans la loi actuelle (loi 10 du Code pénal, art.242 bis, 2021) est « l'ablation partielle ou totale d'une partie quelconque des organes génitaux externes d'une femme, ou l'infliction des blessures à ces organes ». Il s'agit d'une définition assez large qui peut englober tout type d'intervention sur le sexe féminin, y compris les CSC. Cependant, d'après les entretiens réalisés sur le terrain, certain·es prestataires craignent que les chirurgies de reconstruction soient également pénalisées. Pour éviter tout risque, ils prennent beaucoup de précaution :

« Tu sais... on bricole avec la reconstruction, elle est presque clandestine, je dois faire signer aux femmes un formulaire de consentement exhaustif, tu as vu la nouvelle loi, je ne veux pas risquer la poursuite, il suffit d'une plainte malintentionnée ! On peut m'accuser de mutiler les femmes ! Je dois me protéger. » (gynécologue/chirurgien, le Caire, septembre 2021).

Ce caractère clandestin de la reconstruction en Égypte est également souligné par Boisson (2023b, 2023a). Ce risque de poursuite ne semble pas menacer les autres CSC : « non, les CSC, c'est une autre histoire, c'est pas du tout pareil, je ne risque rien » ajoutait le même médecin. Ce traitement différencié illustre l'ambivalence de la loi telle qu'elle est actuellement reformulée et impose des obstacles à la reconstruction dont l'offre reste très dispersée et marginale. Les cliniques privées de CSC se sont emparées de la réparation. En septembre 2021, une clinique publique de chirurgie esthétique et de santé sexuelle, financée par l'ONU, était inaugurée à l'hôpital universitaire *Al-Kasr Al-Aini* au Caire. Cependant, jusqu'à janvier 2022, elle n'était pas encore opérationnelle. J'ai tenté plusieurs fois d'interviewer les chirurgien·nes mais personne n'était présent et malgré mes passages répétés la clinique était toujours fermée.

DES DISCOURS DISCORDANTS SUR LA QUALIFICATION DES PRATIQUES

NOMMER LES PRATIQUES : LE JARGON INSTITUTIONNEL

Les actrices institutionnelles et associatives mobilisées contre l'excision ne la qualifient que de mutilation. Cette tendance est soutenue par l'ONU. La terminologie exprime une prise de position stricte contre la pratique, comme l'ont montré les entretiens :

« The wording is important, il y a des politiques institutionnelles qui imposent une terminologie spécifique, parfois on utilise female genital mutilation / cutting d'une manière interchangeable... et parfois on estime que le mot mutilation n'est pas assez puissant ça signifie la défiguration de l'organe tandis que cutting est plus fort pour désigner l'ablation de l'organe et exprimer la violence subie... female circumcision n'est pas correct, c'est bizarre, à mon avis... it softens the language... et ça fait le parallèle avec la circoncision masculine ⁶ » (chercheuse/formatrice en santé sexuelle et reproductive, Love matters et Care international, le Caire, entretien téléphonique, septembre 2021).

Cette nomination s'applique soit en utilisant la traduction en arabe de l'expression toute entière (des sigles n'étant pas utilisés en langue arabe), soit, le plus souvent, en utilisant le sigle en anglais FGM/C (*female genital mutilation / cutting*). Cette appellation semble être imposée, voire même forcée sur le contexte égyptien, puisqu'elle s'éloigne des termes fréquemment utilisés par la population égyptienne. L'usage de l'anglais se dissocie de la réalité des faits puisque la majorité des femmes concernées par l'excision sont issues de milieux aux niveaux socio-économiques et éducatifs bas, résidentes de zones rurales, de quartiers populaires (CAPMAS, 2022) qui ne maîtrisent pas l'anglais.

Tandis que l'excision fait presque objet de consensus parmi les actrices institutionnelles et associatives en tant que pratique néfaste, les CSC et de reconstruction rencontrent un positionnement divergeant. Certaines considèrent les CSC comme des formes de violence imposées sur les femmes contre lesquelles il faut également se mobiliser :

« Dans une enquête sur les violences obstétricales, beaucoup de femmes m'ont témoigné avoir subies des interventions non consentis : épisiotomy, vaginal tightening with stitching or botox, excision etc...parfois c'est le mari qui le demande, parfois c'est le médecin... C'est le bordel and it goes beyond reach, les femmes subissent beaucoup de pression pour répondre à des normes de beauté irréaliste, et certaines croient qu'elles ont vraiment besoin de ces chirurgies... Je le leur dis toujours quand elles me sollicitent... C'est devenu un marché comme toutes les chirurgies esthétiques... l'offre crée la demande, les médecins ne sont pas honnêtes et ne précisent pas les conséquences de ses interventions, les femmes sont incapables de prendre une... informed decision » (chercheuse/formatrice en santé sexuelle et reproductive, Love matters et Care international, le Caire, entretien téléphonique, septembre 2021).

En outre, la réparation est appréhendée avec prudence : « il ne faut pas pousser toutes les femmes excisées à se réparer, on peut avoir une vie sexuelle presque normale malgré l'excision », me

⁶ L'autrice a fait le choix de garder les termes en anglais tels quels pour refléter cette culture institutionnelle qui favorise l'anglisme.

précisent la plupart des actrices associatif·ves. Certain·es estiment l'utilité de l'offre de réparation pour répondre à certains besoins en termes esthétiques et/ou fonctionnels. Néanmoins, l'appel à la reconstruction systématique de toute femme excisée est critiqué et considérée comme une double violence. Malgré la reconnaissance que la disponibilité des CSC, y compris la reconstruction, offre aux femmes une sorte d'agentivité, exprimée par des propos tel que : « C'est bien que ça existe, il faut laisser le choix aux femmes », cet argument doit être nuancé par l'inégalité d'accès à ces interventions. L'offre de ces chirurgies est presque exclusivement disponible dans les grandes villes. Ainsi, elles constituent une charge financière très importante surtout parce qu'elles ne sont pas prises en charges par la Sécurité sociale. Il n'y a pas de soutien institutionnel à la reconstruction, les programmes étatiques sont axés sur la prévention et non la prise en charge (à l'exception de la clinique d'*Al-Kasr Al-Aini*, dont l'efficacité reste encore à prouver). La chirurgie de réparation est conçue comme une chirurgie de confort qui relève du domaine de l'esthétique et non de l'urgence médicale. En fin de compte, la majorité des actrices reste sceptique sur la nécessité de ces intervention et ne les recommandent pas aux femmes sur leur terrain d'intervention.

DÉBATS DANS LES DISCOURS RELIGIEUX CHRÉTIEN ET MUSULMAN

L'Église Copte, d'un côté, *Al-Azhar* et *Dar Al-Ifta Al-Misriyyah*⁷, de l'autre, s'opposent vigoureusement à la pratique. Cette position officielle s'allie à celle de l'État, de l'ONU et de la société civile. Le discours officiel fait l'objet de critiques, puisque ces structures sont souvent accusées d'être manipulées par le gouvernement.

Les MGF sont pratiquées chez les musulmanes et les chrétiennes, cependant, la baisse des taux est plus importante parmi les chrétiennes (Blaydes & Platas, 2020). Ce déclin relativement rapide parmi les coptes peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Depuis les années 1970, des organisations volontaires évangéliques coptes ont identifié les MGF comme pratiques néfastes (Yount, 2004). Ces efforts anti-MGF se sont étendus aux communautés coptes orthodoxes en 2000 avec des programmes dans 24 communautés. L'institutionnalisation de l'Église copte, combinée à l'existence d'une hiérarchie au sein de la communauté, a permis la diffusion des enseignements de l'Église et l'efficacité des politiques de changement (Haddon, 2012). Cette politique de l'église s'est aussi manifesté dans les propos du pape Tawadros II: « Les MGF sont un crime et toutes les parties impliquées devraient être punies »⁸.

Le caractère hiérarchique de l'Église contraste avec la nature relativement diffuse et non stratifiée de l'organisation de l'islam. Alors que les leaders chrétiens adoptent une position unie contre les MGF, les imames musulmans ont eu des avis divergents (Osten-Sacken & Uwer, 2007). Malgré le manque de preuve dans le Coran et dans les Hadiths du Prophète, les juristes musulmans ne sont arrivés à aucun consensus (*ijmaa*) sur cette question. Dans la jurisprudence islamique (*fiqh*), l'excision fait objet de différents étiquetages, elle peut être considérée comme un acte obligatoire (*wajib*), facultatif (*sunna*), autorisable (*mubaah*), abhorré (*makruh*) ou interdit (*haram*) (Asmani & Abdi,

⁷ *Al-Azhar* et *Dar Al-Ifta Al-Misriyyah* sont les deux hautes autorités musulmanes, compétentes pour émettre des *fatwas* : c'est-à-dire des avis religieux de jurisprudence, en Égypte.

⁸ En avril 2021, le Pape a signé trois déclarations pour soutenir le planning familiale, lutter contre les MGF et confirmer une approche de zéro tolérance à toutes les violences contre les femmes. Voir <https://egypt.un.org/en/125073-pope-tawadros-ii-signs-three-declarations-support-family-planning-and-combat-fgm-and>

2008). En effet, on peut trouver des édits religieux de chaque côté du débat. Par exemple, les érudits d'Al-Azhar ont approuvé la pratique en 1951 et en 1981 (Abu-Sahlieh, 1994). En 2012, les Frères musulmans, ont fait la publicité de l'excision à bas coût via leurs unités de santé mobiles (Tadros, 2012). Durant les débats parlementaires en 2021, le Cheikh Ali Gomaa, l'ancien Grand *Mufti*, défendait l'avis officiel contre les députés salafistes. Selon lui, la jurisprudence doit suivre la recherche scientifique à cet égard, comme les effets nocifs de la pratique sont documentées, elle devient interdite (*haram*).

Le débat reste toujours d'actualité entre les partisans de cet avis et d'autres religieux qui vont promouvoir la pratique ou au moins qui vont la tolérer sans forcément l'encourager. L'excision fait l'objet de prêches à la mosquée, d'émissions religieuses à la télévision et même de vidéos sur les réseaux sociaux. Les avis varient considérablement par exemple le Cheikh Abu Ishaq al-Heweny (un salafiste), dans diverses émissions de télévision et des vidéos sur YouTube, affirme que l'excision est obligatoire (*wajiba*). Tandis que le Cheikh Mabrouk Attia (professeur à l'*Al-Azhar*), en refusant la condamnation catégorique, est partisan de l'autorisation de la pratique, selon lui c'est un « acte facultatif et honorable (*makrumah*) pour les femmes », il incite à pratiquer le *khijfaad* (la réduction). Cette désignation de réduction fait écho aux CSC comme la labioplastie et la hoodectomie clitoridienne.

Néanmoins, les CSC en tant que telles sont moins évoquées dans les discours religieux. Cependant, les chirurgies esthétiques au sens large font l'objet de controverses. Chez les coptes, l'ancien Pape, Shenouda III, était sollicité à plusieurs reprises à ce sujet. Il approuvait ces interventions quand il s'agit de chirurgie de reconstruction (à la suite d'un accident, d'une maladie, avec le vieillissement) ce qu'il appelait la restauration de l'état initiale du corps. Cependant, il refusait d'approuver les procédures purement esthétique puisque le corps humain est créé à l'image de Dieu.⁹ Dans le corpus islamique, l'avis religieux généralement annoncé, dans le contexte égyptien, est l'interdiction. Cette interdiction s'appuie sur l'extrait du hadith « Allah maudit ceux qui modifient sa création »¹⁰, puisque toute modification du corps signifierait l'altération de la création de Dieu. Pourtant, certaines exceptions sont accordées pour des raisons thérapeutiques. La reconstruction génitale, peu connue, ne figure pas dans le discours religieux, ce qui pose également des questions quant à sa qualification et à sa légitimation religieuse. Ainsi, au vu de son statut ambigu serait-elle une intervention qui jouit d'une justification médicale, thérapeutique, ou juste purement esthétique ?

Comme aucun consensus n'a pu être atteint, l'excision, les CSC et la reconstruction sont jusqu'à présent considérées comme une affaire médicale, et le jugement est souvent déléguée à l'appréciation d'un médecin « de confiance » (*doctor thiqa*). Une expression fréquemment utilisée par tous les hommes religieux, mais qui renvoie souvent à des profils différents de médecins. Le médecin doit procéder au cas par cas pour juger de la normalité des aspects physiques et fonctionnels de l'organe concerné. Son avis d'expert servira de base pour qualifier l'acte comme nécessaire et

⁹ Voir <https://www.youtube.com/watch?v=eZpUyy75Jt4>; <https://www.youtube.com/watch?v=J3csKtxrfTY>; <https://www.alquds.co.uk/>.

¹⁰ Sahih Mouslim - 37 - Livre des Vêtements et parures, Hadith n°2125 (traduction de l'autrice). Ce hadith, s'adressant aux femmes, énumère certaines pratiques interdites, visant la modification du corps pour l'embellir. L'extrait est utilisé par les Imams, dans le contexte égyptien, pour interdire la chirurgie esthétique, le tatouage ou d'autres pratiques relevant du domaine de la modification corporelle sans raison thérapeutique.

donc autorisé par la religion (chrétienne et musulmane) ou au contraire de luxe et par la suite interdit.

CONCLUSION

EXCISION ET CHIRURGIE GÉNITALE : LES DEUX FACES D'UNE MÊME PIÈCE ?

Les violences faites aux femmes en Égypte prennent des formes multiples et complexes, y compris des pratiques médicalisées ambiguës. L'évolution du cadre juridique montre une volonté de lutter contre l'excision, mais des lacunes persistent et de nouveaux défis émergent. L'examen des pratiques médicalisées, invite à une analyse plus fine des altérations génitales, en tenant compte de leur diversité, de leur contexte et des discours ambivalents qui les entourent. La médicalisation de l'excision démontre la mutation des pratiques traditionnelles sous des formes « moderne ». Ce phénomène couplé à l'expansion de la CSC, brouille les frontières entre ces différentes pratiques. Justifiées par différentes normes de beauté, de féminité et de sexualité féminine, ces pratiques se traduisent par une coupure d'une partie jugée « laide » ou « anormale » du sexe féminin et conçue comme une intervention chirurgicale « cosmétique ». Les seules frontières qui distinguent les MGF et les CSC sont : leurs coûts (et par la suite le profil socio-économique concerné) et dans certains cas l'âge des femmes.¹¹

Face à cette complexité, il est nécessaire d'adopter une approche plurielle (juridique, socioculturelle, religieuse et médicale) et inclusive dans la lutte contre toutes pratiques néfastes et promouvoir les droits des femmes. Un dialogue ouvert et constructif impliquant toutes les actrices concernées, y compris les femmes, est indispensable pour repenser la terminologie employée et clarifier les frontières entre ces différentes pratiques. La disponibilité de soins adaptés et accessibles répondant aux besoins des femmes excisées est primordiale pour l'amélioration de la qualité de vie de ces femmes¹². La mise en place d'un programme d'éducation sexuelle permettra de réfuter les idées erronées qui justifient l'excision. De plus, un meilleur accès aux informations sur l'anatomie et les fonctions des organes génitaux ainsi que les bénéfices et les risques potentiels des CSC permettra aux femmes de faire des choix éclairés. D'un côté, il s'avère nécessaire que les organisations mobilisées contre l'excision travaillent étroitement avec les médecins pour garantir leur adhésion à la lutte contre les MGF. De l'autre, l'État doit renforcer les comités éthiques et les mécanismes de surveillance des établissements de santé pour détecter tout abus.

Le cas des altérations génitales féminines en Égypte illustre par excellence comment les violences faites aux femmes peuvent se manifester sous des formes discrètes et déguisées en procédures médicales. C'est pourquoi, une définition claire et exhaustive des violences doit figurer dans les textes juridiques et traduites dans les pratiques des médecins.

¹¹ L'excision concerne majoritairement les mineurs mais certaines adultes sont touchées comme précisé précédemment.

¹² L'Égypte a commencé en 2018 le déploiement progressive d'une assurance maladie universelle qui couvrira l'ensemble de la population d'ici 2032. Voir pour plus de détails <https://beta.sis.gov.eg/fr/egypte/société/protection-sanitaire/le-droit-aux-soins-de-santé-en-egypte/>

RÉFÉRENCES

- Abdelshahid, A., & Campbell, C. (2015). 'Should I Circumcise My Daughter?' Exploring Diversity and Ambivalence in Egyptian Parents' Social Representations of Female Circumcision. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 25(1), 49–65. <https://doi.org/10.1002/casp.2195>
- Abdulcadir, O., Bader, D., Abdulcadir, J., & Catania, L. (2020). Different Cultures but Similar Requests: Adolescents' Demands for Non-therapeutic Genital Modifications. *Current Sexual Health Reports*, 12(4), 289–291. <https://doi.org/10.1007/s11930-020-00279-z>
- Abu-Sahlieh, S. A. (1994). To mutilate in the name of Jehovah or Allah: Legitimization of male and female circumcision. *Medicine and Law*, 13(7–8), 575–622.
- Amin, T., Abdelmoaty, A., & Sabry, H. (2017). Female Genital Mutilation: Egypt in focus. *European Journal of Forensic Sciences*, 4, 1. <https://doi.org/10.5455/ejfs.236502>
- Andro, A., & Lesclingand, M. (2016). Les mutilations génitales féminines. État des lieux et des connaissances: *Population*, Vol. 71(2), 224–311. <https://doi.org/10.3917/popu.1602.0224>
- Andro, A., & Lesclingand, M. (2017). Les mutilations génitales féminines dans le monde. *Population & Sociétés*, 543(4), 1–4. <https://doi.org/10.3917/popsoc.543.0001>
- Asmani, I., & Abdi, M. (2008). Dissocier les mutilations génitales féminines de l'Islam. *Reproductive Health*. <https://doi.org/10.31899/rh14.1026>
- Assaad, M. B. (1980). Female Circumcision in Egypt: Social Implications, Current Research, and Prospects for Change. *Studies in Family Planning*, 11(1), 3. <https://doi.org/10.2307/1965892>
- Bacchi, C. L. (1999). *Women, Policy and Politics: The Construction of Policy Problems* (1st ed.). SAGE Publications Ltd. <https://www.perlego.com/book/862138/women-policy-and-politics-the-construction-of-policy-problems-pdf>
- Bader, D. (2011). *Excision et nymphoplastie : « Ça n'a rien à voir! ». Des représentations sociales à la norme pénale* [Mémoire de sociologie]. Université de Genève – Faculté des sciences économiques et sociales.
- Bader, D. (2016). Nationalisme sexuel: Le cas de l'excision et de la chirurgie esthétique génitale dans les discours d'experts en Suisse. *Swiss Journal of Sociology*, 42(3), 574–598. <https://doi.org/10.1515/sjs-2016-0025>
- Bader, D. (2022). Au nom du plaisir sexuel féminin. Lutte contre l'excision et essor de la chirurgie esthétique génitale. In *Le corps de l'identité* (pp. 127–139). Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.forti.2022.01.0127>
- Barth, F. (2008). Les groupes ethniques et leurs frontières. In P. Poutignat, J. Streiff-Fénart, & J. Bardolph, *Théories de l'ethnicité. Suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières* (pp. 203–249). Presses universitaires de France.
- Bennett, T. (2012). "Beauty" and "The Beast": Analogising Between Cosmetic Surgery and Female Genital Mutilation. *Flinders Law Journal*, 14(1), 49–68.

- Berer, M. (2010). Labia reduction for non-therapeutic reasons vs. female genital mutilation: Contradictions in law and practice in Britain. *Reproductive Health Matters*, 18(35), 106–110. [https://doi.org/10.1016/S0968-8080\(10\)35506-6](https://doi.org/10.1016/S0968-8080(10)35506-6)
- Berthelot-Guiet, K., & Ollivier-Yaniv, C. (2001). « Tu t'es vu quand t'écoutes l'Etat ? ». Réception des campagnes de communication gouvernementale. appropriation et détournement linguistiques des messages. *Réseaux*, 108(4), 155–178. <https://doi.org/10.3917/res.108.0155>
- Blaydes, L., & Platas, M. R. (2020). Religion, family structure, and the perpetuation of female genital cutting in Egypt. *Journal of Demographic Economics*, 86(3), 305–328. <https://doi.org/10.1017/dem.2020.15>
- Boddy, J. (2016). The normal and the aberrant in female genital cutting: Shifting paradigms. *HAAU: Journal of Ethnographic Theory*, 6(2), 41–69. <https://doi.org/10.14318/hau6.2.008>
- Boisson, S. (2023a). Des chirurgies sexuelles féminines de « reconstruction »: Circulation de pratiques médicales et construction des corps féminins en médecine : Une enquête multi-située entre France et Égypte du corps exilé au corps globalisé [Phdthesis, Université Côte d'Azur]. <https://theses.hal.science/tel-04117796>
- Boisson, S. (2023b). Female Genital mutilation and its “imported” reconstructive surgery: Medical practices confronting discourses regarding nation identity building and gender issues. *Neos Erevnes New Research Journal*, 61–70.
- CAPMAS, C. A. for public mobilization and statistics. (2022). *Arab Republic of Egypt—Health Survey for the Egyptian Households 2021*. https://www.censusinfo.capmas.gov.eg/Metadata-en-v4.2/index.php/catalog/665/related_materials
- CAPMAS, C. A. for public mobilization and statistics, UNFPA, U. N. P. F., NCW, N. C. for W., & ERF, E. R. F. (2022). *Egypt, Arab Rep. - The Egypt Economic Cost of Gender-Based Violence Survey, ECGBVS 2015* [National Survey]. CAPMAS: Central Agency for public mobilization and statistics. <https://www.erfdataportal.com/index.php/catalog/238>
- Cayrac, M., & Rouzier, R. (2012). Traitement de l'hypertrophie des petites lèvres. Évaluation de la nymphoplastie de réduction par résection longitudinale. *Gynécologie Obstétrique & Fertilité*, 40(10), 561–565. <https://doi.org/10.1016/j.gyobfe.2011.08.004>
- Crouch, N. S., Deans, R., Michala, L., Liao, L.-M., & Creighton, S. M. (2011). Clinical characteristics of well women seeking labial reduction surgery: A prospective study. *BJOG: An International Journal of Obstetrics and Gynaecology*, 118(12), 1507–1510. <https://doi.org/10.1111/j.1471-0528.2011.03088.x>
- El-Gibaly, O., Aziz, M., & Abou Hussein, S. (2019). Health care providers' and mothers' perceptions about the medicalization of female genital mutilation or cutting in Egypt: A cross-sectional qualitative study. *BMC International Health and Human Rights*, 19(1), 26. <https://doi.org/10.1186/s12914-019-0202-x>
- Essén, B., & Johnsdotter, S. (2004). Female genital mutilation in the West: Traditional circumcision versus genital cosmetic surgery. *Acta Obstetrica Et Gynecologica Scandinavica*, 83(7), 611–613. <https://doi.org/10.1111/j.0001-6349.2004.00590.x>

- Fortier, C. (2020). Reconstruction clitoridienne, excision et circoncision. Variations autour d'un sexe féminin phallique. *Droit et Cultures*, 79, 29–76. <https://doi.org/10.4000/droitcultures.5977>
- Fortier, C. (2022). Chirurgies sexuelles. Du corps transformé à l'identité retrouvée. In *Le corps de l'identité* (pp. 7–43). Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.forti.2022.01.0007>
- Goffman, E. (2010). *Frame analysis: An essay on the organization of experience* (1. Northeastern Univ. Press ed., reprint). Northeastern Univ. Press.
- Goodman, M. P., Placik, O. J., Benson, R. H., Miklos, J. R., Moore, R. D., Jason, R. A., Matlock, D. L., Simopoulos, A. F., Stern, B. H., Stanton, R. A., Kolb, S. E., & Gonzalez, F. (2010). A large multicenter outcome study of female genital plastic surgery. *The Journal of Sexual Medicine*, 7(4 Pt 1), 1565–1577. <https://doi.org/10.1111/j.1743-6109.2009.01573.x>
- Green, F. J. (2005). From clitoridectomies to 'designer vaginas': The medical construction of heteronormative female bodies and sexuality through female genital cutting. *Sexualities, Evolution & Gender*, 7(2), 153–187. <https://doi.org/10.1080/14616660500200223>
- Haddon, H. (2012). Gender and identity in contemporary Coptic society. *Theses and Dissertations*. <https://fount.aucegypt.edu/etds/1015>
- ISAPS, I. S. A. P. S. (2016). *THE INTERNATIONAL STUDY ON AESTHETIC/COSMETIC PROCEDURES PERFORMED IN 2016*. <https://www.isaps.org/discover/about-isaps/global-statistics/reports-and-press-releases/global-survey-2016-full-report-and-press-releases-english/>
- Lesclingand, M. (2019). Les pratiques de modifications génitales féminines: Entre condamnation et valorisation. <https://hal.science/hal-02110298>
- Liao, L. M., & Creighton, S. M. (2007). Requests for cosmetic genitoplasty: How should healthcare providers respond? *BMJ*, 334(7603), 1090–1092. <https://doi.org/10.1136/bmj.39206.422269.BE>
- Magon, N., & Alinsod, R. (2017). Female Cosmetic Genital Surgery: Delivering What Women Want. *Journal of Obstetrics and Gynaecology of India*, 67(1), 15–19. <https://doi.org/10.1007/s13224-016-0930-y>
- Martin, H., Hertz, E., & Rey, S. (2015). Une disgrâce commune. Pour une anthropologie symétrique des pratiques de marquage du sexe. In *Mélanges en l'honneur de Mondher Kilani* (pp. 103–122). BSN Press. <https://doi.org/10.3917/bsn.cerqu.2015.01.0103>
- Ministry of Health and Population, [Egypt], El-Zanaty and Associates, [Egypt], & I. C. F. International. (2015). *Egypt Health Issues Survey 2015*. Ministry of Health and Population and ICF International. <https://www.dhsprogram.com/publications/publication-FR313-DHS-Final-Reports.cfm>
- Modrek, S., & Sieverding, M. (2016). Mother, Daughter, Doctor: Medical Professionals and Mothers' Decision Making About Female Genital Cutting in Egypt. *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, 42(2), 81–92. <https://doi.org/10.1363/42e1116>
- Mosse, G. L. (1985). Nationalism and Sexuality: Respectability and Abnormal Sexuality in Modern Europe. H. Fertig.

- Motakef, S., Rodriguez-Feliz, J., Chung, M. T., Ingargiola, M. J., Wong, V. W., & Patel, A. (2015). Vaginal labiaplasty: Current practices and a simplified classification system for labial protrusion. *Plastic and Reconstructive Surgery*, 135(3), 774–788. <https://doi.org/10.1097/PRS.0000000000001000>
- Osten-Sacken, T. von der, & Uwer, T. (2007). Is Female Genital Mutilation an Islamic Problem. *Middle East Quarterly*. <https://www.semanticscholar.org/paper/Is-Female-Genital-Mutilation-an-Islamic-Problem-Osten-Sacken-Uwer/b6fd8cc329ecd69eeb2481519519db71622fcc1d>
- Pedwell, C. (2007). Theorizing “African” Female Genital Cutting and “Western” Body Modifications: A Critique of the Continuum and Analogue Approaches. *Feminist Review*, 86, 45–66. <https://doi.org/10.1057/palgrave.fr.9400352>
- Refaat, A. (2009). Medicalization of female genital cutting in Egypt. *Eastern Mediterranean Health Journal*, 15(6), 1379.
- Shaw, D., Lefebvre, G., Bouchard, C., Shapiro, J., Blake, J., Allen, L., & Cassell, K. (2016). Chirurgie esthétique génitale chez la femme. *Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada*, 38(12), S370–S375. <https://doi.org/10.1016/j.jogc.2016.09.045>
- Sigurjonsson, H., & Jordal, M. (2018). Addressing Female Genital Mutilation/Cutting (FGM/C) in the Era of Clitoral Reconstruction: Plastic Surgery. *Current Sexual Health Reports*, 10(2), 50–56. <https://doi.org/10.1007/s11930-018-0147-4>
- Tadros, M. (2012, May 24). Mutilating bodies: The Muslim Brotherhood’s gift to Egyptian women. *openDemocracy*. <https://www.opendemocracy.net/en/5050/mutilating-bodies-muslim-brotherhoods-gift-to-egyptian-women/>
- Tag-Eldin, M. A., Gadallah, M. A., Al-Tayeb, M. N., Abdel-Aty, M., Mansour, E., & Sallem, M. (2008). Prevalence of female genital cutting among Egyptian girls. *Bulletin of the World Health Organization*, 86(4), 269–274. <https://doi.org/10.2471/blt.07.042093>
- UNDP, U. N. D. P., UNFPA, U. N. P. F., UN Women, U. N. E. for G. E. and the E. of W., & ESCWA, U. N. E. and S. C. for W. A. (2018). *Gender Justice & the Law: Egypt*. United Nations Development Programme. <https://arabstates.unfpa.org/en/publications/gender-justice-law-egypt>
- Villani, M. (2013). Médecine, sexualité et excision. Sociologie de la réparation clitoridienne chez des femmes issues des migrations d’Afrique sub-saharienne. *Bulletin Amades. Anthropologie Médicale Appliquée au Développement Et à la Santé*, 87, Article 87. <https://doi.org/10.4000/amades.1529>
- World Health Organization. (2008). Eliminer les mutilations sexuelles féminines : Déclaration interinstitutions HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM. *Eliminating Female Genital Mutilation: An Interagency Statement - OHCHR, UNAIDS, UNDP, UNECA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM, WHO*, 45.
- Yount, K. M. (2004). Symbolic Gender Politics, Religious Group Identity, and the Decline in Female Genital Cutting in Minya, Egypt. *Social Forces*, 82(3), 1063–1090. JSTOR.

Deuxième partie

Prévenir et surmonter les violences

(FAIRE) DIRE LES VIOLENCES OBSTÉTRICALES

**De l'expérience troublante d'accouchement
à son récit médiatique**

VOICING OBSTETRIC VIOLENCE

**From the disturbing birth experience to
its media storytelling**

Clara Blanc, *Université de Genève et Haute Ecole de Santé Vaud*

<https://orcid.org/0009-0001-2192-6975>

Citation

Blanc, C. (2024). (Faire) dire les violences obstétricales : De l'expérience troublante d'accouchement à son récit médiatique. *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 41-53. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1773>

Résumé

La médiatisation de la question des violences obstétricales au cours de l'année 2017 en France est marquée par l'abondance de témoignages de femmes faisant le récit de paroles humiliantes, de négligences, d'actes médicaux non consentis ou délétères subis lors de leur accouchement. S'appuyant sur des entretiens avec des victimes ayant témoigné dans des médias généralistes, cet article s'intéresse au processus de prise de parole médiatique dans le cadre d'un problème public en constitution. Il montre que celle-ci nécessite la problématisation, soutenue par des tiers, d'une expérience troublante, puis le rattachement de cette expérience à l'étiquette de « violence obstétricale ». Une fois publiés, les témoignages jouent eux-mêmes un rôle dans ce processus d'étiquetage, permettant la mise en lien de l'expérience singulière et du problème publicisé.

Mots-clés

Violences obstétricales ; témoignage ; mobilisation ; médiatisation ; problème public

Abstract

Media coverage of the issue of obstetric violence during 2017 in France was marked by an abundance of testimonies from women recounting humiliating words, negligence, non-consensual or deleterious medical acts undergone during childbirth. Based on interviews with victims who have testified in the mainstream media, this article focuses on the process of speaking out in the context of an emerging public problem. It shows that to be labeled as 'obstetric violence' the disturbing experience needs to be problematised with the help of third-party victimisers and to find ways to this label. Once published, the testimonials themselves play a role in this labeling process, linking the singular experience to the publicised problem.

Keywords

Obstetric violence ; testimony ; mobilisation ; media coverage ; public problem

INTRODUCTION

« Racontant votre propre accouchement, la péridurale ratée, les remarques déplacées ou encore l'expression abdominale. Vous avez témoigné sur notre page Facebook, confirmant ce qui est encore trop souvent tabou : pourtant, c'est une réalité. Découvrez dix témoignages bouleversants. » (Elle, 14 juin 2017).

Apparue en 2017 dans l'espace médiatique français, l'expression « violences obstétricales » (VO), auquel renvoie l'extrait d'*Elle*, désigne un ensemble aux contours flous de gestes, de comportements et de dispositions institutionnelles portant atteinte, physiquement ou moralement, aux parturientes (Azcué & Tain, 2021; Nève, 2022). Forgé par des militantes et adopté par des législations sud-américaines,¹ ce terme vient proposer un cadrage nouveau à des critiques persistantes de l'accouchement en maternité (Rozée & Schantz, 2021). En France, cette notion a été reprise par des journalistes de radio et de journaux grand public dès le début de l'année 2017, mais c'est au cours de l'été de cette même année qu'elle prend une ampleur nouvelle, lorsque s'engage une phase de polémique sur le sujet.² Le 20 juillet, la Secrétaire d'état chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes commande devant le Sénat un rapport sur la question des VO qu'elle qualifie de « tabou », mobilisant des statistiques associatives qui provoquent des réactions virulentes des représentant·es des gynécologues-obstétricien·nes. Des médias de tous types s'emparent alors de la question, offrant une tribune nouvelle aux dénonciations de la médicalisation de l'accouchement (Azcué & Tain, 2021) et aux « mobilisations féministes autour de la gynécologie » du début des années 2010 (Quéré, 2016). Dans cette phase de médiatisation du problème, les récits par des femmes anonymes des souffrances imposées dans les maternités sont mis en avant par les journalistes pour tenter de définir ces VO. On retrouve même ces témoignages en couverture du rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes portant sur « les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical », remis l'année suivante,³ sous la forme de courtes citations imprimées sur des panneaux tenus par trois jeunes femmes.

En suivant l'invitation de l'approche pragmatique des problèmes publics, consistant à comprendre ceux-ci dans les va-et-vient entre l'expérience personnelle et les actions et discours publics des acteurs s'impliquant dans la problématisation (Cefaï & Terzi, 2012), nous souhaitons ici prendre pour objet le témoignage en l'étudiant comme l'un des éléments d'un problème public en développement. L'étude des problèmes publics peut prendre pour objet différentes phases de problématisation et s'intéresser à l'implication de divers actrices et acteurs (Neveu, 2022). C'est ici une facette précise du mouvement de problématisation et de publicisation de certains accouchements comme relevant des VO que nous nous attacherons à comprendre : les processus

¹ Pour un compte-rendu de l'apparition et des circulations de cette notion, voir (Grilo Diniz et al., 2018).

² Nous utilisons ce terme tel que défini par Chateauraynaud et Torny (2013), soit comme un moment de confrontation sur un sujet, prenant les médias comme scène principale. Le débat porte notamment sur la justesse du terme de « violences » et sur la fréquence ou l'existence de certaines pratiques. Il oppose associations militantes et professionnel·les de santé, mais divise également ces dernier·es (Blanc, 2024). Voir par exemple : <https://www.20minutes.fr/sante/2109551-20170725-actes-non-consentis-episiotomies-vif-declenchements-abusifs-passe-maternites>

³ « Les actes sexistes dans le suivi gynécologique et obstétrical ». 2018. 2018-06-26-SAN-034. Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

qui conduisent des femmes à livrer à des journalistes le récit de leur accouchement. La description contextuelle de ces processus généraux constitue une étape préalable à des analyses permettant de complexifier et de comprendre en quoi les ressources sociales des parturientes facilitent ou entravent la relecture d'une expérience et sa dénonciation, que nous ne développerons pas ici. Par quels processus ces femmes qui témoignent médiatiquement en viennent-elles à rattacher leur expérience au problème public des « violences obstétricales » ? Quel effet produit la médiatisation de ce sujet sur la (re)lecture de leur expérience ?⁴

Pour répondre à ces questions, je m'appuierai sur les données produites dans le cadre mon travail de master de sociologie du genre sur l'usage du témoignage dans la médiatisation des VO. La première étape de ce travail a consisté à répertorier les articles de presse, émissions de radio et livres français publiés sur la question en 2017, au moyen de recherches via les portails *Europress* et *Google actualités*, complétées par des recherches sur des sites d'informations et celui de *Radio France*. Après exclusion des sources provenant ou traitant d'autres pays, des doublons et des articles issus de la presse spécialisée en périnatalité, le corpus comportait 75 articles de presse, 5 émissions de radio et un livre traitant des VO. A partir de cette sélection, j'ai sollicité 8 journalistes ayant produit des articles, livres ou émission de radio mobilisant des témoignages de victimes. Quatre ont accepté de me rencontrer pour des entretiens semi-directifs en face à face d'une à deux heures. Dix femmes ayant témoigné dans le corpus ont été sollicitées, via les journalistes les ayant interviewées ou par *Facebook*, pour deux femmes ayant relayé sur un groupe spécialisé des articles contenant leur témoignage, et pour une dont le nom complet figurait dans un article. Cinq entretiens semi-directifs d'une à trois heures ont ainsi été menés, en face à face, par téléphone ou visio-conférence. Ces femmes, toutes blanches et en couple hétérosexuel, avaient entre 32 et 41 ans lors de l'entretien, entre mars et juin 2018 et étaient employées ou exerçaient une profession intermédiaire ou intellectuelle supérieure. Toutes ont témoigné à propos de leur premier (et unique, pour deux d'entre elles) accouchement, ayant eu lieu entre 2011 et 2017. Les entretiens ont été enregistrés et intégralement retranscrits, à l'exception d'un entretien avec une journaliste lors duquel l'enregistrement n'a pas fonctionné. Les enquêtées y ont partagé, outre le récit de leur(s) accouchement(s), le travail d'interprétation mené à la suite de l'évènement et les différents récits qu'elles en ont fait, y compris auprès des journalistes. Une analyse thématique a ensuite été conduite sur l'ensemble des entretiens.

LA PROBLÉMATISATION DU TROUBLE

La description d'une expérience vécue et son association à un problème public, ici celui des VO, fait apparaître des étapes - de l'accouchement à l'acte de témoignage rattaché à la qualification de VO - qu'il semble utile de décomposer. Toutes les enquêtées ayant témoigné de leur accouchement dans le cadre de la médiatisation des VO, nous pouvons restituer les processus réflexifs leur ayant permis de se considérer victime d'un tort relevant d'un problème collectif. Je propose de les décrire en nous appuyant sur une approche séquentielle de la problématisation, attentive à la dimension temporelle de la (re)lecture de l'expérience. Cette approche ne revient pas à « présupposer

⁴S'il est parfois question de « violences gynécologiques et obstétricales », nous nous centrerons sur le versant obstétrical du problème, plus abondamment traité par la mobilisation de témoignages.

un enchaînement déterministe et linéaire d'une séquence à l'autre » (Borelle, 2017), mais bien à s'intéresser à la succession des manières de penser l'expérience vécue jusqu'au témoignage.

A l'origine de tout problème discuté publiquement, on trouve une expérience vécue de rupture avec la normalité (Cefai, 2019), qui peut ensuite être ignorée, normalisée⁵ ou faire l'objet d'une problématisation (Stavo-Debaugé, 2012). En effet, « la compréhension du problème ne commence à émerger à proprement parler que lorsque la personne touchée y réfléchit, discute de la question avec d'autres et commence à mettre en œuvre des stratégies réparatrices. » (Emerson & Messinger, 2012, p. 59). C'est ce que rapportent toutes les victimes enquêtées lorsqu'elles font part en entretien d'une confiance a priori dans les professionnel·les accompagnant leur accouchement, jugé·es aptes à maîtriser la situation. Cette délégation est d'autant plus forte qu'elles parlent de leur premier accouchement et sont étrangères au monde médical. C'est ce que dit Aurélie, juriste de 37 ans, lorsqu'elle évoque son accouchement raconté dans un témoignage adressé à un grand quotidien : « Je me suis dit "Bon, c'est des médecins, ils savent ce qu'ils font..." C'est la première fois que j'accouche, 'fin je sais pas, je me laisse un peu guider. » (Entretien avec Aurélie, accouchement en mai 2016). Comme toutes les enquêtées, elle raconte vivre d'abord son expérience sur le mode de la légitimité du savoir médical, faisant autorité face à une expérience nouvelle, qui permet la confiance des parturientes envers les auxiliaires de l'accouchement. La possibilité de s'en remettre aux décisions professionnelles tend à l'étouffement du doute sur la prise en charge et exclut de questionner les actions médicales. Même lorsque les faits commencent à être perçus comme sortant de la normalité, par exemple lorsqu'un changement d'attitude de l'équipe médicale est perçu, cette légitimité accordée aux professionnel·les se maintient, comme me le raconte Aurélie : « Quand la sage-femme a appuyé sur mon ventre, je me suis dit "Ça part... Enfin y a un problème là." C'est là où j'ai compris que... Ça paraissait pas tout à fait normal [...] Mais vraiment après j'avais toute confiance dans le corps médical. Je me disais "C'est eux les pros" ! ». Elle rapporte ainsi la perception d'un décalage entre le déroulement attendu de l'accouchement et son déroulement réel, sans toutefois envisager une faute.

Un trouble peut provenir de différentes sources selon les situations rapportées par les enquêtées : décalage entre les attitudes attendues des professionnel·les et celles observées, intensité et nature de la douleur, sentiments d'inquiétude ou de perte de contrôle perçu dans l'équipe médicale. Or, pour qu'une « expérience offensante inaperçue » devienne une « expérience offensante perçue » (Felstiner et al., 1991), il est nécessaire que ce trouble évolue et que ce qui était compris comme un aléa consubstantiel à l'accouchement devienne un préjudice attribuable à un·e ou des protagonistes soignant·es. C'est par le « passage à la conscience réflexive » (Cefai, 2019) de l'expérience d'accouchement que les enquêtées conçoivent qu'un tort leur a été fait. Cette interprétation se fait dans la durée, comme l'explique Anaïs, pharmacienne de 41 ans qui a répondu à un appel à témoignage d'une journaliste enquêtant sur l'expression abdominale : « Quand je racontais [mon accouchement], ça m'avait l'air normal. C'est maintenant, que quand je le raconte je dis "Non, c'était pas normal !" Si je le revois, je lui fais la tête au carré au monsieur [gynécologue] ! » (Entretien avec Anaïs, accouchement en 2011). Comme les autres enquêtées, l'imputation d'une faute prend

⁵ Dans le cas qui nous intéresse, l'expérience peut ainsi être interprétée comme relevant des désagréments normalement rencontrés lors d'un accouchement.

du temps et nécessite des médiations pour relire les événements, interpréter leur succession et les mettre en lien.

Dans cette transformation du regard, un élément clé apparaît dans les récits de nos témoins : l'intervention de « tiers victimisateurs », pour reprendre l'expression de Yannick Barthe (2017), soit des interlocuteur·rices qui valident le sentiment de trouble et donnent du sens à l'expérience, en les incitant les parturientes à considérer qu'une faute médicale, éthique ou professionnelle a été commise à leur encontre. Ces victimisateur·rices sont souvent multiples et ont différents profils, mais il existe une récurrence : pour toutes les enquêtées un·e professionnel·le de santé a confirmé l'anormalité des faits. C'est par exemple le médecin traitant d'Aurélie qui diagnostique un cartilage costal fracturé et lui permet de faire le lien avec l'expression abdominale subie. C'est alors qu'elle décide d'entreprendre des démarches judiciaires pour tenter d'éclaircir les responsabilités, de faire sanctionner les médecins défailants et d'obtenir des réparations financières. Ce regard professionnel apparaît indispensable dans chaque trajectoire pour parer au manque de savoir faisant autorité sur l'accouchement (Jordan, 1997) des parturientes, de leur entourage profane, et même des militantes associatives autour de la naissance.

Cette intervention pousse à la relecture de l'accouchement et au changement de registre de perception de l'expérience, par exemple de la fatalité à la colère : « Mais c'est après coup, que je me dis "En fait faut militer, faut dire aux autres femmes : Ne vous laissez pas faire, non, on n'a pas le droit de vous appuyer sur le ventre comme un, comme un con..." C'est pas normal, quoi, c'est... Mais, moi j'étais hyper confiante. » (Entretien avec Aurélie, accouchement en 2016). Le médecin passe ainsi du statut de sachant digne de confiance à celui de danger face auquel il s'agit de mettre en garde les autres femmes.

La problématisation de l'expérience vécue comme anormale et offensante est une étape incontournable, commune à toutes nos enquêtées pour parvenir à la dénonciation de ces violences vécues. En effet, pour des faits similaires certaines femmes se reconnaîtront victimes de VO et d'autres non (Rozée & Schantz, 2023). Les femmes enquêtées ont suivi un processus les conduisant à affirmer l'anormalité de leur accouchement, dans lequel le récit de leur expérience a joué un grand rôle. Il reste à explorer ce qui les conduit à qualifier cette expérience de VO, puis à la partager publiquement au moyen du témoignage médiatique.

DEUX TRAJECTOIRES DE TÉMOIGNAGE

Pour poursuivre l'analyse du développement d'une parole sur les VO, nous allons détailler les processus réflexifs de deux victimes, l'une ayant accouché et témoigné avant le moment charnière de la médiatisation des VO en 2017, l'autre pendant. Cette comparaison entre deux trajectoires distinguées par leur temporalité permettra, d'une part, de préciser et contextualiser les médiations qui jouent sur la réinterprétation de l'expérience et sur le récit public de celle-ci. D'autre part, elle servira à montrer l'effet de la médiatisation soudaine des VO en 2017 sur ces processus.

Nous décrivons l'accouchement et les prises de parole de Léa, mère de deux enfants et agente commerciale dans l'Est de la France, âgée de 28 ans lors de son premier accouchement en 2013 ; puis il sera question de Zoé, styliste âgée d'une trentaine d'année lorsqu'elle donne naissance à son

filles en 2017 dans une maternité de l'Oise. Toutes deux sont en couple et vivent avec le père de leur(s) enfant(s) au moment de l'accouchement et du témoignage.

Lors de l'entretien mené, Léa dit s'être « fait disputer » pour sa gestion de la douleur par des professionnel·les de la maternité, sans recevoir leur soutien. S'en sont suivis d'autres comportements hostiles de leur part, jusqu'à la naissance de sa fille. Elle raconte également une révision utérine sans anesthésie, lors de laquelle elle s'évanouit de douleur. Dans les heures qui suivent, elle parle de son accouchement à sa sœur, directrice de maison de santé, qui lui conseille de demander son dossier médical pour comprendre en détail ce qu'elle a vécu. Le lendemain, elle reçoit dans sa chambre la visite d'un médecin venu lui expliquer le déroulement de son accouchement qui lui glisse qu'il aurait agi différemment. Par la suite, Léa fait le même récit, appuyé de son dossier médical, à la sage-femme libérale qui l'a suivie pendant sa grossesse, puis à une gynécologue qui la suit lorsqu'elle attend son deuxième enfant. Lors des échanges avec ces professionnelles, elle a « senti clairement que oui, y avait eu une faute. » (Entretien avec Léa, accouchement en 2013). Elle détaille ainsi la circulation de son récit :

« J'avais besoin d'avoir des réponses à mes questions, donc j'ai directement raconté sur ce forum Doctissimo. Je recherchais des trucs, et puis j'ai vu qu'on pouvait écrire le ressenti, et c'est comme ça que j'ai fait. Et puis après, bah on m'a mise sur "Naissance respectée", et puis on m'a contactée plusieurs fois. La première fois pour faire un documentaire, donc on m'a interviewée pour France Culture. [...]. Et puis après on m'a recontactée pour faire un livre, donc sur les violences obstétricales. Donc j'ai dit oui aussi. »

Suite à ses récits en ligne, deux journalistes contactent successivement Léa et sollicitent son témoignage par l'intermédiaire d'une modératrice du groupe Facebook « Stop à l'impunité des violences obstétricales ». Elle s'exprime ainsi dans une émission de radio diffusée en janvier 2017 et dans un livre publié en octobre de la même année. Son témoignage figure parmi les premiers diffusés en cette année de médiatisation de la question des VO, soit quatre ans après son accouchement.

Zoé, quant à elle, accouche en janvier 2017. Elle rapporte qu'après un déclenchement pour terme dépassé, elle est délaissée par la sage-femme à qui elle demande du soutien lors de la mise en travail douloureuse. Elle reste des heures seule dans sa chambre, puis se voit refuser la péridurale qu'elle souhaitait et la présence de son conjoint. Elle raconte que les deux sages-femmes présentes lors de l'accouchement l'ont incitée à pousser dans une position qui ne lui convenait pas, l'ont « pas mal engueulée, en disant que [elle faisait] n'importe quoi » (entretien avec Zoé, accouchement en 2017) et mettait son bébé en danger et l'ont menacée de pratiquer une épisiotomie. Après avoir finalement donné naissance, elle est recousue d'une déchirure sans anesthésie. Elle raconte ainsi le souvenir de ce moment :

« Ce qui aurait dû être l'un des plus beaux jours de ma vie s'est transformé en cauchemar. [Au niveau] de la souffrance, de la souffrance physique, je savais même pas que c'était possible, du non-accompagnement, du sentiment de solitude, de mal faire, de l'humiliation, enfin tout ! »

Lorsqu'elle raconte son expérience à ses proches, on la « regarde avec des gros yeux », selon elle, lui disant « que c'est pas du tout comme ça que ça se passe normalement, et que j'ai vraiment pas eu de chance ». Après son retour à domicile, elle contacte l'hôpital. Un responsable à qui elle raconte son accouchement valide l'anormalité de ce qu'elle rapporte :

« Cette espèce de responsable de service, là je sentais qu'il était embêté, gêné, mais... Il m'a dit qu'il avait noté, qu'il allait voir avec elles de pas menacer pendant l'accouchement, tout ça, que ça allait servir à d'autres femmes par la suite. »

Elle reçoit également la validation par sa sage-femme et un gynécologue en libéral du caractère inadéquat de sa prise en charge à l'hôpital. Dans les mois suivants, le traitement médiatique des VO se révèle déterminant pour orienter son processus réflexif sur l'accouchement et la problématisation de celui-ci :

« Après l'accouchement, j'ai un peu intériorisé tout ça [...]. Parce qu'aussi tout le monde a tendance à dire "Écoute, allez, maintenant ton fils est là, ça va, c'est l'essentiel, quoi." Bah non ! [...] Ça s'est passé dans une situation dans laquelle ça ne devrait plus se passer aujourd'hui, en 2017. [...] Au bout d'un moment je me suis dit "Non, non ! C'est bon ! Je vais pas m'endormir là-dessus, je vais pas laisser passer. Déjà je veux comprendre ce qu'il s'est passé." Je comprenais pas. Et puis c'est au moment où en plus ça commençait à sortir pas mal dans l'actualité. Et je lisais des témoignages qui me faisaient penser à ce que j'avais vécu, ou qui étaient même moindre. Je me suis dit "Ouais, en fait je suis dans cette situation, je suis un de ces cas." »

Elle raconte donc être confrontée à des récits d'accouchements auxquels elle s'identifie sans avoir effectué de recherche spécifique, mais en « tombant » sur des articles. Rassemblés sous le qualificatif de VO, ces témoignages lui permettent de réinterpréter son expérience. Dans la foulée, elle voit un appel à témoignage d'une journaliste préparant un article sur les VO et décide d'y répondre, y voyant une « occasion pour [elle] de soigner tout ça. » Elle témoigne alors de son accouchement au mois d'août de la même année, soit 7 mois plus tard.

Le passage à la parole de Zoé se fait donc dans un temps bien plus court que celui de Léa, et en empruntant un chemin plus direct. Nous allons à présent analyser l'écart entre les trajectoires de ces deux récits afin de comprendre ce qui les distingue, en lien avec la trajectoire du problème public.

QUAND LA MÉDIATISATION PERMET LA QUALIFICATION

Le témoignage de Léa est l'un des premiers à être médiatisés et diffusés sous le qualificatif de « violences obstétricales », après avoir circulé quelques années dans de multiples espaces, tandis que celui de Zoé est livré dans les mois suivants son accouchement et passe rapidement de la sphère des proches et du milieu professionnel impliqué à une diffusion nationale. S'il semble utile de s'intéresser à cette publicisation de la parole, c'est bien parce qu'elle ne va pas de soi. L'enquête quantitative *Virage* a montré à propos d'autres violences de genre que si elles « sont dites par celles et ceux qui les ont vécues, la parole circule principalement au sein des cercles proches » (Brown et al., 2020). Analyser les parcours de ces témoignages de femmes dont la parole a atteint la sphère médiatique permet de repérer ce qui favorise la transmission du récit à d'autres audiences, ici en lien avec la publicisation des VO.

Le processus réflexif de Léa fait figure de cas classique, dans lequel le « récit de résistance se construit en général sur un moyen ou long terme au cours de la vie reproductive des mères, et trouve énonciation souvent à l'occasion non pas d'une première grossesse, mais d'une grossesse

subséquente, ou encore à la suite de la fréquentation de forums ou listes de discussion internet consacrées aux thèmes de la maternité et de la périnatalité » (St-Amant, 2013). En effet, au-delà des victimisateur·rices évoqué·es, notamment sa sœur travaillant dans la santé, d'autres médiations marquent son processus d'interprétation et de prises de parole. Son souhait de raconter trouve d'abord pour arène un forum grand public sur la santé. Sans savoir précisément ce qu'elle cherche, elle entre dans la section d'échanges sur la naissance du site *doctissimo.fr*, lieu d'élaboration de « discours de résistance au discours médical » et de développement du pouvoir d'agir face aux médecins, du fait de l'engagement de quelques participantes (Marignier, 2015). Les internautes y arrivent cependant plus par une démarche de recherche de réponse que par militantisme (Marignier, 2023). De cet espace, elle intègre un cercle plus spécialisé, celui du groupe « Naissance respectée ». Elle est ensuite introduite sur un groupe traitant des « violences obstétricales », étiquette qui lui est suggérée au moment où le discours militant sur la naissance évolue, permettant une nouvelle réinterprétation de son expérience : le vécu d'anormalité est non seulement imputable à une faute commise, mais celle-ci s'inscrit dans un phénomène plus large et dénoncé par d'autres. Les réinterprétations de l'expérience et les circulations de son récit sont chaque fois encouragées par des intermédiaires. Son accouchement devient ensuite montré en exemple des violences qui peuvent toucher les parturientes.

La réinterprétation par Zoé de son accouchement nécessite un temps plus court et moins d'intermédiaires. L'intervention de professionnel·les de la périnatalité reconnaissant le préjudice est aussi cruciale, puis l'interprétation en termes de VO est rendue accessible par le traitement médiatique de cette question qui met en avant des « témoignages affectés » de victimes (Sommier, 2010). Ces récits détaillent des faits de l'accouchement, mais également les émotions associées, en situation ou sur le long terme. Les témoignages affectés deviennent alors des témoignages affectants et permettent de relire sa propre histoire sous un jour nouveau, voire d'envisager de la faire connaître. Ici, comme sur les réseaux sociaux numériques, « le témoignage appelle le témoignage » (Nève, 2022). Le travail de compilation et de mise en avant des récits effectués par les journalistes « a fourni un nouveau langage permettant à Zoé comme aux autres enquêtées ayant témoigné au cours de l'année 2017 de décrire et de comprendre d'anciennes expériences » (Alcoff cité par Marignier, 2023).

Pour les enquêtées ayant témoigné après Léa, la confrontation aux témoignages apparaît ainsi comme un déclencheur de la réinterprétation de l'expérience d'accouchement en VO. C'est également ce qui incite à livrer publiquement son histoire. Le récit incarné participe à fortifier cette grille de lecture proposée pour comprendre les accouchements mal vécus comme les produits d'un système de genre et de domination médicale de l'accouchement. La multiplication des articles parlant des VO au cours de l'année 2017 favorise l'exposition à des récits d'accouchement non seulement jugés anormaux, mais aussi rattachés au cadrage des VO. Par le recours à cette qualification, de nouvelles paroles émergent, porteuses d'un potentiel « bond épistémique » observé dans d'autres contextes (Diniz et al., 2021). En effet, il a été montré par rapport à d'autres violences que lorsque les victimes parlent de ce qu'elles vivent ou ont vécu, si la configuration sociale qui entoure ces paroles intègre les faits dénoncés, ceux-ci peuvent être normalisés et ne pas porter à conséquence, en l'absence de supports pour penser leur caractère immoral et condamnable (Le Caisne, 2016). Ici, si toutes les enquêtées ont parlé du déroulement de leur accouchement, la médiatisation des VO ouvre une voie permettant de penser et dire l'expérience en la concevant

dans un cadre nouveau. Cela ne présage cependant pas de la manière dont cette parole sera reçue et des effets concrets de la médiatisation.

CONCLUSION

S'intéresser aux témoignages dans les médias français permet de saisir les processus de problématisation et de dénonciation d'une expérience troublante, de son vécu à la prise de parole médiatique, après un passage par le rattachement à l'étiquette « violence obstétricales ». Les données de l'enquête permettent de montrer que ces passages à la parole, s'ils ont pour terreau une expérience intime, ne font pas l'économie de l'intervention de tiers. Le rôle des victimisateur·rices apparaît crucial, en premier lieu celles et ceux appartenant au monde médical, dont le jugement porté sur les faits peut coïncider avec, et donc renforcer, celui de proches ou de militantes de l'accouchement. Une fois que le vécu a été problématisé et qualifié dans ces interactions, il peut être confié à des journalistes spontanément, via des intermédiaires ou un appel à témoignage. Le témoignage de presse présente probablement en cela une spécificité par rapport aux réseaux sociaux numériques, qui n'ont pas été étudiés ici.

L'enquête montre également le rôle de ces prises de parole comme déclencheur d'autres récits, indiqué par les trajectoires des femmes interrogées et les variations selon la temporalité de leur accouchement par rapport à celle du traitement médiatique des VO. Les témoignages, par leur accumulation, permettent de transformer le regard en problématisant et en rattachant une situation vécue aux récits d'autres femmes. La médiatisation polémique des VO et la « libération de la parole » qui l'accompagne et se trouve mise en scène est par ailleurs à rattacher à un moment de montée en visibilité de la dénonciation des violences faites aux femmes, mais aussi à un contexte dans lequel le for intérieur féminin vis-à-vis de la reproduction est invité à s'exprimer dans de nombreuses instances et scruté comme le siège d'enjeux d'importance sociale (Memmi, 2016).

La question des VO génère des débats et réactions virulentes, confrontant parturientes dénonçant les maltraitances subies et professionnel·les de santé refusant l'association de leur activité au terme de « violence ». Parallèlement, des qualifications concurrentes émergent, proposant de substituer à cette qualification celle de « comportements inappropriés », « actes sexistes dans le suivi », ou encore de recentrer les discussions sur la question de « l'accouchement traumatique » dans le contexte suisse voisin, étudié dans mon travail de thèse. L'importance de voir son vécu et le tort causé validés et reconnus apparaît cependant comme moteur à la circulation des récits de violences.

A l'heure où l'entretien post-natal précoce est introduit dans le suivi en France, dans lequel le « vécu de la naissance » figure parmi les thématiques explorables (Bleuzen et al., 2022), il semble essentiel de réfléchir aux réponses à apporter aux problèmes soulevés par les expériences qualifiées de VO. Si nous avons vu que des professionnel·les de santé extérieur·es aux institutions de soin peuvent reconnaître que des soins de qualité insuffisante ont été prodigués ou que les comportements auxquels les femmes ont été confrontés n'étaient pas acceptables, restent à étudier les moyens dont se dotent les maternités pour structurellement faire évoluer les pratiques en prenant en compte les critiques exprimées, et a fortiori en quittant la posture défensive.

Nous avons ici exploré les conditions du passage à la parole, mais leur énumération - non exhaustive - laisse deviner d'autres récits qui, eux, ne rencontrent pas ces conditions. Pour que les

professionnel·les accèdent à un discours permettant un regard réflexif sur leur pratique, ces récits sont à susciter auprès de toutes celles et ceux qui fréquentent les maternités, et à prendre au sérieux.

REMERCIEMENTS

L'autrice remercie Pauline Delage et Clémence Schantz d'avoir accepté de se prêter au jeu de l'évaluation ouverte et ainsi contribué à sa forme finale, ainsi que Marylène Lieber, Patricia Perrenoud et Alice Le Gall pour leurs relectures et précieux conseils.

RÉFÉRENCES

- Azcué, M., & Tain, L. (2021). L'émergence du concept de « violence obstétricale » : L'impact du mouvement féministe: *Santé Publique, Vol. 33(5)*, 635-643. <https://doi.org/10.3917/spub.215.0635>
- Barthe, Y. (2017). *Les retombées du passé : Le paradoxe de la victime*. Éditions du Seuil.
- Blanc, C. (2024). Quand les patientes dénoncent, les sages-femmes se positionnent. In *Enfanter, entre normes médicales et représentations sociales* (p. 83-102). Érès. <https://www.cairn.info/enfanter-entre-normes-medicales-et-representations-sociales-1001bb-n-190--9782749280547-p-83.htm>
- Bleuzen, E., Benjilany, S., Gantois, A., Kheniche, M., Baunot, N., Guillaume, S., Piquée, N., Sauvegrain, P., & Gaucher, L. (2022). *Entretien postnatal précoce—Préconisations pour la pratique clinique* [Rapport de recherche]. Collège National des Sages-Femmes de France.
- Borelle, C. (2017). Pour une approche séquentielle du diagnostic médical. Le cas de l'autisme. *Sciences sociales et santé, 35(3)*, 5-31. <https://doi.org/10.1684/sss.2017.0301>
- Brown, E., Debauche, A., & Mazuy, M. (2020). Genre et continuum des violences. In C. Hamel (Éd.), *Violences et rapports de genre : Enquête sur les violences de genre en France* (p. 485-496). Ined Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.ined.14979>
- Cefai, D. (2019). Les problèmes, leurs expériences et leurs publics : Une enquête pragmatiste. *Sociologie et sociétés, 51(1-2)*, 33-91. <https://doi.org/10.7202/1074730ar>
- Cefai, D., & Terzi, C. (2012). *L'expérience des problèmes publics*. Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Chateauraynaud, F., & Torny, D. (2013). *Les sombres précurseurs : Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque* (Éd. augmentée). Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Diniz, C. S. G., Yoshie Niy, D., & Da Silva Cabral, C. (2021). Les « violences obstétricales » comme subversion épistémique. Saisir des maltraitements anciens dans un concept nouveau (C. Matoussowsky, Trad.). *Cahiers du Genre, 71(2)*, 57-80. <https://doi.org/10.3917/cdge.071.0057>

- Emerson, R. M., & Messinger, S. (2012). Micro-politique du trouble. Du trouble personnel au problème public. In D. Cefaï & C. Terzi, *L'expérience des problèmes publics*. Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Felstiner, W., Abel, R. L., & Sarat, A. (1991). L'émergence et la transformation des litiges : Réaliser, reprocher, réclamer. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 4(16), 41-54. <https://doi.org/10.3406/polix.1991.1477>
- Grilo Diniz, C. S., Rattner, D., Lucas d'Oliveira, A. F. P., de Aguiar, J. M., & Niy, D. Y. (2018). Disrespect and abuse in childbirth in Brazil : Social activism, public policies and providers' training. *Reproductive Health Matters*, 26(53), 19-35. <https://doi.org/10.1080/09688080.2018.1502019>
- Jordan, B. (1997). Authoritative Knowledge and Its Construction. In *Childbirth and authoritative knowledge* (p. 55-79). University of California Press. <https://doi.org/10.1525/9780520918733-003>
- Le Caisne, L. (2016). Quand l'inceste va sans dire. *Sociétés & Représentations*, 42(2), 111-126. <https://doi.org/10.3917/sr.042.0111>
- Marignier, N. (2015). L'agentivité en question : Étude des pratiques discursives des femmes enceintes sur les forums de discussion. *Langage et société*, 152(2), 41-56. <https://doi.org/10.3917/lis.152.0041>
- Marignier, N. (2023). « Est-ce un viol ? » Catégoriser les violences sexuelles dans les récits ordinaires. *Genre, sexualité & société*, 29, Article 29. <https://doi.org/10.4000/gss.8319>
- Memmi, D. (2016). Une discrète naturalisation de la maternité : Le for intérieur féminin face aux aléas de la reproduction. *Sociologie*, 7(4), 413-422.
- Nève, M. (2022). Violences obstétricales et gynécologiques : Avec et à côté du mouvement #MeToo. In C. Cavalin, P. Delage, D. Lacombe, B. Pavard, J. Da Silva, & I. Despontin Lefèvre (Éds.), *Les violences sexistes après #MeToo* (p. 183-196). Presses des Mines. <https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.8453>
- Neveu, É. (2022). Chapitre 3. Cadrer. Donner forme aux problèmes publics. In *Sociologie politique des problèmes publics: Vol. 2e éd.* (p. 97-127). Armand Colin. <https://www.cairn.info/sociologie-politique-des-problemes-publics--9782200633301-p-97.htm>
- Quéré, L. (2016). Lutttes féministes autour du consentement : Héritages et impensés des mobilisations contemporaines sur la gynécologie. *Nouvelles Questions Féministes*, 35(1), 32-47. <https://doi.org/10.3917/nqf.351.0032>
- Rozée, V., & Schantz, C. (2021). Les violences gynécologiques et obstétricales : Construction d'une question politique et de santé publique: *Santé Publique*, 33(5), 629-634. <https://doi.org/10.3917/spub.215.0629>
- Rozée, V., & Schantz, C. (2023). Accoucher pendant la pandémie du Covid-19 en France : D'un « tout s'est bien passé » au sentiment d'une maternité volée. *Sciences sociales et santé*, 41(4), 43-70. <https://doi.org/10.1684/sss.2023.0259>

- Sommier, I. (2010). Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux. In *Penser les mouvements sociaux* (p. 185-202). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.filli.2010.01.0185>
- St-Amant, S. (2013). Déconstruire l'accouchement : Épistémologie de la naissance, entre expérience féminine, phénomène biologique et praxis technomédicale. Université du Québec à Montréal.
- Stavo-Debauge, J. (2012). Des « événements » difficiles à encaisser : Un pragmatisme pessimiste. In D. Cefaï & C. Terzi (Éds.), *L'expérience des problèmes publics* (p. 191-223). Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionschess.19592>

RÉPONDRE AU SENTIMENT DE STIGMATISATION DES JEUNES

Une recherche action-collaborative pour
l'insertion socio-professionnelle

RESPONDING TO FEELINGS OF STIGMATISATION OF YOUNG PEOPLE

Collaborative action research for socio-
professional integration

Romain Descloux, Université de Neuchâtel et Haute école de travail social et de la santé Lausanne
<https://orcid.org/0009-0009-0698-0306>

Citation

Descloux, R. (2024). Répondre au sentiment de stigmatisation des jeunes : Une recherche action-collaborative pour l'insertion socio-professionnelle. *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 54-67. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1774>

Résumé

Cet article s'appuie sur un corpus de littérature explorant la stigmatisation des jeunes adultes dans leur processus d'insertion socio-professionnelle. Il souligne que ce public vit souvent ces programmes comme une source de souffrance, liée à la perception d'être jugé·es ou marginalisé·es en raison de leur situation sociale. Or, ces dispositifs centrés sur l'emploi et la formation renforcent ces stigmates, en mettant notamment l'accent sur la réussite professionnelle comme condition d'intégration sociale. La stigmatisation génère un sentiment d'exclusion chez les bénéficiaires, compromettant leur engagement dans ces processus. Cette littérature justifie l'importance de développer des approches inclusives, à l'instar de la Recherche-Action Collaborative (RAC) qui est présentée en deuxième partie d'article, pour reconnaître l'expertise des bénéficiaires et atténuer les dynamiques stigmatisantes.

Mots-clés

Insertion socio-professionnelle ; jeunesse en transition ; stigmatisation ; recherche action-collaborative ; méthode collaborative

Abstract

This article is based on a body of literature exploring the stigmatisation of young adults in their socio-professional integration process. It highlights the fact that young adults often experience these programmes as a source of suffering, linked to the perception that they are being judged or marginalised because of their social situation. Yet these schemes, which focus on employment and training, reinforce these stigmas, in particular by emphasising professional success as a condition for social integration. The stigma generates a feeling of exclusion among beneficiaries, compromising their commitment to these processes. This literature justifies the importance of developing inclusive approaches, such as Collaborative Action Research (CAR), which is presented in the second part of this article, to recognise the expertise of beneficiaries and mitigate stigmatising dynamics.

Keywords

Socio-professional integration ; youth in transition ; stigmatization ; collaborative action research ; collaborative method

INTRODUCTION

Cet article s'intéresse au processus d'insertion socio-professionnel des Jeunes Adultes en Difficulté (JAD¹), une catégorie administrative dans le canton de Vaud en Suisse, qui regroupe les jeunes entre 18 et 25 sans formation professionnalisante achevée. Elles et ils sont accompagné·es par des professionnel·les de l'insertion au sein des Mesures d'Insertion Sociales de Transition (MIST²), qui visent à les accompagner vers une intégration durable sur le marché du travail. Cependant, malgré les intentions louables, le processus peut être vécu dans la souffrance du fait du sentiment de stigmatisation ressenti par les bénéficiaires. Cet article revient sur de nombreuses études témoignant de cet aspect.

En réponse à cette problématique, la recherche doctorale sur laquelle cet article prend appui propose l'usage d'une Recherche Action-Collaborative (RAC), qui vise à inclure activement les jeunes bénéficiaires dans le développement et l'amélioration de la MIST qui les accueille. Plutôt que de les considérer comme des récepteur·trices passif·ves d'une aide, cette approche les positionne en tant qu'acteurs et actrices dynamiques de leur propre parcours d'insertion. Cette méthodologie repose sur plusieurs principes-clés. Elle cherche à valoriser l'expérience et les perspectives des jeunes, reconnaissant leur capacité à contribuer de manière significative au développement des programmes qui les concernent. Ensuite, elle vise à créer un dialogue ouvert entre les jeunes et les professionnel·les d'une MIST, facilitant une meilleure compréhension mutuelle et une co-construction des solutions. Enfin, elle favorise la promotion de l'autonomisation des jeunes, en leur permettant d'expérimenter la gouvernance d'un projet.

Cette démarche innovante a pour objectif de transformer la manière dont les jeunes perçoivent et vivent leur parcours d'insertion. En valorisant leur rôle, elle aspire à reconfigurer leur identité sociale. En outre, elle contribue à améliorer l'efficacité des structures d'insertion en rendant leurs pratiques plus inclusives et adaptées aux besoins réels des bénéficiaires. Cette recherche offre des perspectives nouvelles pour comprendre et améliorer les dispositifs d'insertion, en mettant au centre les bénéficiaires elles-mêmes et eux-mêmes et en leur offrant une voix dans la construction de leur avenir.

L'article, qui vise à mettre en avant la RAC comme outil pour répondre au sentiment de stigmatisation des bénéficiaires, commence par exposer et contextualiser les politiques d'insertion socio-professionnelle des jeunes dans le canton de Vaud. Il présente ensuite un état de la littérature qui met en évidence le sentiment de stigmatisation ressenti par ce public. Par la suite, la méthodologie de recherche collaborative est introduite comme une réponse potentielle à ce sentiment de stigmatisation. Enfin, l'article se concentre sur la mise en œuvre de ce processus dans le cadre d'un travail de recherche doctoral, en offrant ainsi des exemples concrets des vertus de cette méthode.

¹ Acronyme officiel de l'État de Vaud.

² Acronyme officiel de l'État de Vaud.

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES DANS LE CANTON DE VAUD EN CONTEXTE

À la suite de l'industrialisation du monde moderne, le travail « est progressivement devenu la source essentielle d'intégration de et à la société : la société fonctionne grâce au travail et les individus s'intègrent grâce à lui » (Zwick Monney, 2015, p. 23). Le travail est considéré comme le principal facteur de régulation sociale et d'intégration dans la cité (Alaluf, 1996). Si l'emploi est stable, il assure un statut social valorisé dans la sphère sociale (Paugam, 2007). Dès lors, il est aujourd'hui indispensable à l'épanouissement personnel et à une santé saine. Selon Marquis (2010), le taux de mortalité en Suisse des personnes sans travail est de 20 à 30% plus élevé que chez les travailleurs et travailleuses.

Pourtant la thématique du travail n'a pas toujours été centrale dans les politiques sociales. Celles-ci se sont premièrement construites sur la notion de « dette » de l'État envers les citoyen·nes les plus vulnérables (Duvoux, 2009). La thématique de l'« insertion » ne s'impose que dès les années 1970-1980 (Mauger, 2001) dans tous les pays occidentaux (Castra, 2003 ; Cirelli & Mele, 2021 ; Daguerre, 2006 ; Duvoux, 2009 ; Keller, 2016 ; Manço & Rim, 2018 ; Mauger, 2001 ; Nyssens & Grégoire, 2003). Il s'agit de l'« État social actif », s'incarnant par une notion de réciprocité entre l'État et les citoyen·nes (Manço & Rim, 2018). Celui-ci se cristallise avec la Chute du Mur de Berlin, contexte dans lequel le capitalisme n'a plus à se justifier et où dorénavant les politiques sociales doivent « démontrer la légitimité de leur existence » (Bonvin, 2011, p. 36).

La jeunesse est peu à peu devenue le principal objet des politiques d'activation sur le plan international. Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, les problématiques du chômage et du décrochage scolaire des jeunes sont devenues centrales pour de nombreux pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) (Bonvin et al., 2013). L'ampleur des difficultés vécues par cette tranche de la population a nécessité la création de dispositifs spécialisés dans ces pays (Bournel-Bosson, 2011 ; Daguerre, 2006 ; Gomel et al., 2013 ; Mauger, 2001 ; Nyssens & Grégoire, 2003). En Suisse, la problématique des politiques d'insertion des jeunes prend une place centrale dans les politiques sociales depuis les années 2000 (Bonvin et al., 2013).

En Suisse, les disparités cantonales influencent fortement l'accès à la formation et aux places d'apprentissage. Selon Schmidlin (2018), les jeunes réussissent mieux leur transition vers la vie active dans les cantons offrant davantage de places d'apprentissage dans les secteurs primaires et secondaires, alors que le taux d'aide sociale et de chômage est plus élevé dans les cantons dominés par le secteur tertiaire. Schmidlin (2018) note également que les formations transitoires retardent l'entrée dans le monde du travail et freinent l'autonomisation, une situation particulièrement présente dans les cantons francophones où la formation professionnelle est moins valorisée. L'accompagnement en matière d'insertion socio-professionnelle varie également selon les cantons en raison du système fédéral et du principe de subsidiarité, compliquant l'obtention d'une vue d'ensemble des politiques d'insertion (Schmidlin et al., 2018)³.

³ Pour une étude détaillée des différences cantonales en matière d'insertion des jeunes voir Schmidlin et al. (2018).

Le canton de Vaud a lancé en 2006 le programme de FORMation des Jeunes Adultes en Difficulté (FORJAD) pour améliorer l'employabilité des jeunes adultes (18-25 ans) bénéficiaires de l'aide sociale en leur permettant d'accomplir une formation professionnelle de type apprentissage (Bonvin et al., 2013). Bonvin et al. (2013) relèvent l'aspect normatif du dispositif qui, par sa mission, place l'emploi comme un incontournable à la réalisation de soi et à l'intégration sociale. Le programme s'articule sur deux axes : faciliter la transition entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle, et améliorer les chances d'insertion sur le marché du travail après la formation (Bonvin et al., 2013). Les premières étapes sont assurées par des Mesures d'Insertion Sociale de Transition (MIST), qui aident les jeunes à définir et réaliser leur projet de formation en les aidant à signer un contrat d'apprentissage avec un employeur (Bonvin et al., 2013). Actuellement, il existe environ 15 de ces mesures dans le canton, et la recherche doctorale sur laquelle s'appuie cet article se déroule au sein de l'une d'elles.

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE : UN PUBLIC STIGMATISÉ

Différentes études témoignent du sentiment de stigmatisation vécu par les jeunes bénéficiaires de l'insertion socio-professionnelle. Mais avant de développer ces dernières, il convient de déterminer ce qu'est un stigmate. Étymologiquement, le terme « stigmate » trouve ses racines dans le grec ancien « stigmatias » qui désignait les marques au fer rouge portées par les esclaves ayant eu un comportement jugé inadéquat (Bertini, 2007) ou les marques au fer et au couteau infligées aux personnes allant à l'encontre des règles exigées dans la cité (Bourguignon & Hermann, 2005). Cette action avait pour but de désigner les individus « frappé[s] d'infamie », de les distinguer des sujets sains (Goffman, 1963). Sa signification moderne est quant à elle apparue au milieu du XIX^e siècle (Bertini, 2007) et renvoie à la mise à l'écart d'une personne pour des différences jugées contraires aux normes de la société (Bichsel & Conus, 2007).

Le concept a principalement été développé dès le début des années 1960 par le sociologue Erving Goffman (1963) qui a identifié trois types de stigmatisations : 1) les monstruosité du corps, 2) les tares de caractères et 3) les stigmates tribaux. Dargère (2014) a actualisé ces propos en les renommant : 1) les stigmates physiques et sensoriels, 2) les stigmates cognitifs et psychologiques et 3) les stigmates sociaux. Selon Bichsel et Conus (2017), le premier renvoie aux manifestations physiques ou aux déformations externes visibles (cicatrices, infirmités physiques, obésité), le deuxième aux différences comportementales (troubles mentaux, toxicomanie, alcoolisme, antécédents criminels) et le troisième aux appartenances politiques, religieuses, nationales, ethniques considérées comme étant hors des normes sociales locales. Selon Bourguignon et Hermann (2005), les personnes sans activité appartiennent à la troisième catégorie.

Ces stigmates sont des attributs profondément disqualifiants, qui font passer une personne « normale » à « détériorée et diminuée » et les individus en souffrant sont ensuite réduits au label de leur stigmate (Bichsel & Conus, 2017). Le processus permet de séparer un groupe d'un autre groupe (auto-)désigné comme supérieur. Selon Bertini (2007), le stigmate est un révélateur d'une « angoisse archaïque » et permet à un individu non-stigmatisé de se considérer comme un « sujet-sain ». Par un effet d'opposition et de séparation, le phénomène de stigmatisation permet l'élévation

d'un groupe au-dessus d'un autre, ce par des opérations de discrimination, d'extraction, de contention et de marginalisation (Bertini, 2007). La stigmatisation joue ainsi un rôle fondamental dans le maintien des relations de pouvoir et de contrôle (Bichsel & Conus, 2017).

Selon Goffman (1963, cité par Dargère, 2014), le stigmate n'est pas figé en un seul état ; il se négocie, se cache, se révèle selon les cheminements aléatoires des situations sociales elles-mêmes soumises aux acteurs et actrices qui les composent. Et, dans la mesure où les identités individuelles évoluent dans la scène sociale, un même attribut peut constituer un stigmate ou une banalité en fonction des contextes. Dans ce sens, selon Goffman (1963, cité par Dargère, 2014), un attribut ne porte pas en soit un crédit ou un discrédit. Le stigmate prend forme lorsque des individus sont en présence physique immédiate, dans un même ordre interactionnel et au sein d'un contexte social commun (Dargère, 2014). Pour Dargère (2014), il convient dès lors de penser le stigmate en termes de relation et non d'attribut.

Selon Bichsel et Conus (2017), le degré de stigmatisation est plus important lorsqu'il est lié à un comportement « moralement réprouvé » (maladies sexuellement transmissibles), lorsque la personne a joué un rôle dans sa survenue (cancer des poumons lié au tabagisme) ou lorsqu'il « fait peur ». Le niveau de manifestation du phénomène varie également. La stigmatisation peut prendre la forme d'affirmations pouvant être jugées « banales » mais se répandant largement, par exemple que « les obèses n'ont pas de volonté » (Bichsel & Conus, 2017, p. 478), ce qui conduit à la généralisation superficielle d'un phénomène.

Enfin, le phénomène de stigmatisation entraîne des répercussions importantes pour les individus et les groupes cibles. Bichsel et Conus (2017) citent notamment la mise à l'écart, la discrimination et la privation de certains droits. Ils indiquent également un possible processus d'auto-stigmatisation conduisant les personnes stigmatisées à s'exclure elles-mêmes de certains groupes.

Si les jeunes bénéficiaires de l'insertion socio-professionnelle sont stigmatisé·es, cela est principalement dû aux raisons suivantes, comme l'indique le développement ci-après : 1) elles et ils sont jeunes, 2) elles et ils ont échoué dans le système de formation classique, 3) elles et ils sont sans activité, 4) elles et ils cherchent à s'insérer sur le marché de l'emploi et 5) elles et ils sont placés dans des mesures d'insertion.

LA JEUNESSE EST CONSIDÉRÉE COMME UNE CATÉGORIE VULNÉRABLE, NOTAMMENT EN CAS D'ÉCHEC SCOLAIRE

Selon Bécquet (2012), la jeunesse est marquée par des attributs sociaux distincts et constitue un « âge de placement » visant l'intégration professionnelle et la décohabitation. Cette transition peut engendrer des vulnérabilités, définies par Thomas (2010) comme un espace entre exclusion et intégration, et par Castel (2009) comme une « zone intermédiaire et instable » mêlant précarité du travail et fragilité des soutiens de proximité. A partir de ce constat, Bécquet (2012) distingue particulièrement la catégorie des « vaincu[·es] », qui représente les jeunes ayant fait face à un échec scolaire. Dans une logique méritocratique, l'auteure relève que les élèves sont considéré·es comme responsables de leurs résultats. Celles-ci et ceux-ci expérimentent alors, selon Dubet (2004), « l'humiliation de la défaite » (p. 283). Elles et ils intériorisent « un sentiment de médiocrité » et sont l'objet de mépris. L'injonction à assumer leur échec a pour effet de fragiliser l'estime qu'elles et ils ont d'eux-mêmes. Cela les contraint à se réfugier entre ce que Dubet (2004) nomme l'*exit*, la

dépression et le retrait silencieux, et la *voix*, la violence à l'égard de l'école, des camarades et des enseignant·es.

DÉCOURAGEMENT DES JEUNES QUI SONT TRIBUTAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Gomel et al. (2013) relèvent que, quelle que soit la méthode employée par les professionnel·les, « l'accompagnement des jeunes n'est pas le remède miracle au chômage des jeunes » (p. 20), celui-ci ne permettant que d'accélérer l'insertion professionnelle. En effet, l'accompagnement ne permet pas de pallier un « marché du travail où le nombre d'emplois reste fixé par le niveau de la demande de travail » (Gomel et al., 2013, p. 20).

Cet élément est également amené par Fournier (2002) qui relève dans son analyse que le domaine de l'insertion socioprofessionnelle est conditionné par le marché de l'emploi, ce qui a un effet décourageant pour les jeunes, risquant même par moment d'annihiler tous leurs efforts. Notons par ailleurs qu'une fois sur le marché de l'emploi, les conditions des jeunes sont péjorées par rapport aux personnes plus âgées (Peugny, 2023).

STIGMATISATION DES JEUNES EN RECHERCHE D'EMPLOI SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Selon Glaymann (2020), les jeunes sont stigmatisé·es sur le marché de l'emploi, en raison de l'image négative qu'elles et ils renvoient : elles et « ils font l'objet de méfiance, voire de déni, vis-à-vis de leurs compétences et de leur "employabilité". Leur position difficile ne conduit-elle pas à faire de la jeunesse un stigmaté » (p. 74). L'auteure indique également que les employeur·euses perçoivent ce public comme étant « à risque », les jeunes étant considéré·es comme « peu productif[·ves] », accusé·es de ne pas être « comme il faut », « trop connecté[·es] », « insuffisamment motivé[·es] ». Or, les jeunes intériorisent ces représentations (Glaymann, 2020).

Dans le cadre d'un processus d'embauche, les employeurs et employeuses ont le choix parmi un nombre important de candidat·es et écartent ainsi fréquemment les jeunes, considéré·es comme un choix risqué (Delès, 2013). De plus, selon Askenasy (2006, cité par Glaymann, 2020), les mesures prises par les politiques publiques pour encourager l'emploi des jeunes ne font qu'amplifier cette réalité. Celles-ci ayant contribué à la croyance selon laquelle les employeur·euses « courent un réel danger à recruter un jeune ; elles ont stigmatisé toute une classe d'âge qui serait *a priori* moins productive que les autres » (Askenasy, 2006, cité par Glaymann, 2020, p. 80).

SENTIMENT DE STIGMATISATION PARMIS LES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Bourguignon et Hermann (2005) indiquent que le travail ne se résume pas à un simple aspect financier mais qu'il offre également toute une série d'éléments utiles au bien-être psychologique et physique. Notamment par la structure temporelle, la sortie de la sphère privée, la confrontation au monde extérieur, le développement d'un sentiment d'utilité, la possibilité de mettre en avant ses capacités et talents et le développement d'une identité sociale. L'activité professionnelle est ainsi particulièrement valorisée dans notre société. Or, selon Bourguignon et Hermann (2005), chaque individu vise à appartenir à un groupe socialement valorisé, afin de refléter une image favorable de

lui-même. Et à l'inverse, « les membres de groupes dévalorisés développent une identité sociale négative » (Bourguignon & Hermann, 2005, p. 54).

Les caractéristiques associées aux personnes sans activité sont « [l']incompétence, [l']apathie et [le] parasitisme » (Bourguignon & Hermann, 2005, p. 55-56), ce qui font d'elles un groupe stigmatisé. Par ailleurs, plus il est considéré que les individus exercent un contrôle sur leur stigmaté, plus ils sont rejetés (Crocket et al., 1998, cité par Bourguignon & Hermann, 2005). Or, les personnes sans activité sont considérées comme responsables de leur situation (Bourguignon & Hermann, 2005), ce qui accentue ce phénomène.

La stigmatisation engendre des effets négatifs sur la situation des individus qui en sont victimes. D'une part par des effets directs, tels que le sentiment d'exclusion et de rejet et d'autre part, par des effets indirects, les mécanismes « auto-handicapants » (Bourguignon & Hermann, 2005). Ceux-ci comprennent des pensées anxieuses liées à la crainte de voir les stéréotypes attribués confirmés ou même par la mise en application de comportements confirmant ces stéréotypes. Dans un contexte où le stigmaté des personnes sans activité est rendu visible, leurs compétences intellectuelles sont altérées (Bourguignon & Hermann, 2005).

L'INSTITUTION À CARACTÈRE SOCIAL VISIBILISE LES DIFFICULTÉS DES BÉNÉFICIAIRES

Dargère (2014), qui s'est penché sur la situation d'adolescent·es placé·es en institution médico-sociale, relève qu'en sociologie goffmanienne, certains individus institutionnalisés sont discrédités de fait, par un stigmaté visible, l'auteur citant notamment le visage d'un·e enfant atteint de trisomie 21. Il poursuit ensuite en indiquant que dans certains cas, le stigmaté n'est pas repérable de prime abord. Celui-ci est uniquement véhiculé par le fait même d'être placé·e en institution, celle-ci rendant visible le stigmaté.

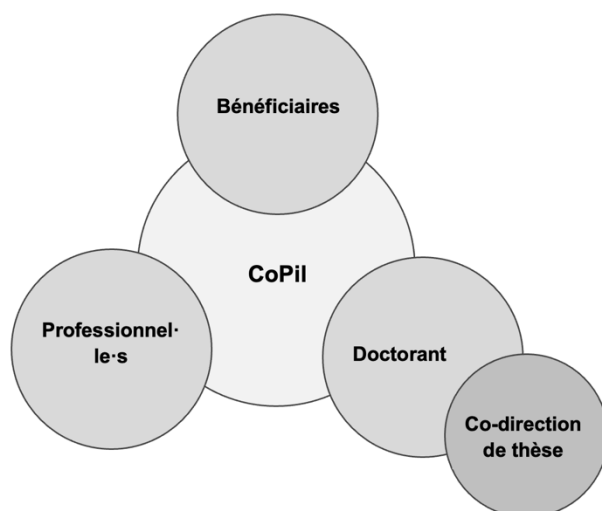
UNE MÉTHODOLOGIE COLLABORATIVE : UNE RÉPONSE AU SENTIMENT DE STIGMATISATION ?

Comme l'indique le développement ci-dessus, un processus d'insertion socio-professionnelle peut être vécu comme une souffrance pour les jeunes, qui se sentent stigmatisé·es pour les diverses raisons évoquées. Pour répondre à cette problématique, une recherche doctorale en travail social vise à inclure les bénéficiaires JAD dans le développement de la structure les accueillant, une Mesure d'Insertion Sociale de Transition (MIST). Il s'agit d'une Recherche Action-Collaborative (RAC) qui considère les membres du terrain comme des co-chercheur·euses.

L'usage de cette méthodologie permet ainsi d'intégrer pleinement les acteurs et actrices de terrain dans l'élaboration de l'étude, ce qui suppose, selon Vinatier et Morrissette (2015), une « symétrie » dans leurs rapports. Lorsque le célèbre psychiatre Viktor Frankl (1959) cherchait à réhumaniser la psychothérapie et prônait une « dégourouffication » des thérapeutes, nous estimons qu'il est également nécessaire de faire de même pour la recherche, en désacralisant le rôle des chercheurs et chercheuses et en accordant davantage d'espace aux personnes concernées.

Cette visée d'égalité entre les membres est centrale pour penser le processus collaboratif. Pour ce faire, un Comité de Pilotage (CoPil) a été mis en place. Cet organe est composé de quatre bénéficiaires, de quatre professionnel·les et du doctorant, soutenu par sa co-direction de thèse. Il représente un espace d'échanges mensuel (2h/mois) et constitue « le noyau de la démarche » dans la mesure où il construit, mène et régule le dispositif de recherche (Rullac, 2018). Il regroupe des individus ayant des statuts différents dans l'institution, l'objectif étant de réunir trois types de savoirs (Rullac, 2018) : 1) le savoir professionnel (professionnel·les) 2) le savoir d'expertise usagère (bénéficiaires) et 3) le savoir scientifique (doctorant avec l'appui de sa co-direction de thèse), tel que présenté dans la figure 1. Au vu des différences hiérarchiques entre les membres, il a été précisé que celles et ceux-ci « ne siègent pas dans le CoPil au nom de leurs statuts mais de leurs fonctions » (Rullac, 2018, p. 46).

Figure 1 : Schématisation du CoPil



Impliquer les bénéficiaires dans la recherche-action collaborative offre une opportunité précieuse de déstigmatiser leur expérience et leur identité. En devenant des partenaires actifs et actives, leur expertise est reconnue et valorisée. Pour ce faire, il est important que le CoPil soit un espace sûr et inclusif où les jeunes peuvent s'exprimer librement et partager leurs idées sans crainte de jugement.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE : QUELS SONT LES EFFETS OBSERVÉS DU DISPOSITIF SUR LES PARTICIPANT·ES ?

La participation des usagères et usagers est devenue un *leitmotiv* dans de nombreux domaines, sans que celle-ci ne soit réellement incarnée dans les pratiques (Carrel, 2013). Afin de dépasser la réflexion théorique sur la participation et de l'ancrer dans la pratique (Rullac, 2021), il est essentiel de reconnaître pleinement l'expertise des usagères et usagers, qui possèdent une compréhension approfondie de nombreux aspects des problématiques institutionnelles. Dans le cadre de cette RAC, une attention particulière est accordée à l'inclusion des bénéficiaires, au-delà de leur simple

présence physique ou consultation formelle. Nous visons leur *empowerment*, un idéal dans lequel la participation des usagères et usagers s'inscrit pleinement (Rullac, 2021). L'*empowerment*, selon Biewener et Bacqué (2011, cité par Carrel, 2013), est le processus par lequel une communauté ou un individu acquiert les moyens d'améliorer sa capacité d'action individuelle et collective.

Selon Carrel (2013), pour favoriser la mise en place et le maintien d'une dynamique collaborative, il est essentiel d'instaurer une symétrie entre les acteurs et actrices par des actions simples visant à réunir des individus de mondes habituellement opposés. Dans le cadre de la RAC, de telles actions ont été mises en place au fil du temps. Premièrement, le tutoiement a été instauré entre les membres, une pratique déjà institutionnalisée entre les professionnel·les et les bénéficiaires au sein de la structure. Ensuite, pour favoriser l'égalisation entre les différents profils présents au CoPil, les réunions, initialement tenues dans l'institution, ont été déplacées dans un café. Nous avons initialement rencontré des difficultés à maintenir la participation régulière des bénéficiaires. Il y a même eu une période où le CoPil n'était composé que de professionnel·les et d'un doctorant. Le déplacement dans un café a permis une désinstitutionnalisation des réunions, offrant un espace plus neutre et moins marqué par les connotations de pouvoir présentes dans l'institution, où les bénéficiaires se situent hiérarchiquement en-dessous des professionnel·les.

Un article a également été coécrit par différent·es membres du CoPil : le doctorant, trois professionnel·les et une bénéficiaire. Cet article visait à rendre compte des premières étapes de la RAC et des dynamiques entre les co-chercheur·euses (Descloux et al., 2024). Pour le rédiger, chaque participant·e a travaillé sur une section, et le chercheur a accompagné la bénéficiaire dans la rédaction de la sienne. Durant cette activité, les propos de la bénéficiaire indiquaient une réelle valorisation de son rôle grâce au processus collaboratif : « Quand je viens ici [au CoPil], j'ai l'impression d'être importante et de pouvoir donner mon avis » (CoPil 6, 51'30").

Ces différents outils ont permis d'envisager une autre posture pour les participant·es, et particulièrement pour les bénéficiaires. Dans un processus participatif, celles-ci et ceux-ci passent d'une position de « perdant·es » et de « quémandeur·euses » à une position de « sujets », des citoyen·nes ayant des droits (Carrel, 2013). Cette transformation revêt une réelle vertu thérapeutique. En effet, lorsque l'individu ressent une possibilité de choix, sa souffrance s'allège (Servillat, 2022). Par conséquent, le simple fait d'accorder aux bénéficiaires un rôle actif et une voix contribue non seulement à leur émancipation, mais aussi à une amélioration de leur bien-être psychologique.

La prise de conscience par les professionnel·les de la nécessité d'instaurer un cadre propice à la participation des bénéficiaires a été une étape importante. Un·e professionnel·le a souligné lors d'une séance que les idées que nous développons avaient déjà été explorées par l'institution, mais sans l'avis des bénéficiaires : « J'ai l'impression qu'on a fait ça mais pas en mode "expérience utilisateur" » (CoPil 13, 38'01"). Les bénéficiaires sont de plus en plus reconnu·e s pour leur expertise, qui devient fondamentale pour l'avancée du projet, ce qui inverse parfois les rôles en plaçant les professionnel·les dans une posture d'apprenant·es. Ce fut par exemple le cas lorsqu'une usagère a expliqué aux membres du CoPil le fonctionnement d'une application *smartphone* inspirante pour le projet envisagé, moment durant lequel le reste du groupe l'écoutait et la questionnait. À l'écoute des enregistrements des réunions du CoPil, il est constaté que le temps de parole des différents membres est de plus en plus égalitaire, témoignant ainsi d'une véritable progression vers une participation inclusive et équilibrée de tous les acteurs et toutes les actrices impliqué·es.

Cependant, malgré les progrès réalisés, une égalité totale, qui permettrait à chacun·e d'interagir sans crainte de jugement ou de discrimination, semble être encore hors de portée. Dans le cadre de processus collaboratifs, interagir avec des acteurs et actrices jouissant d'un statut plus élevé peut être déstabilisant pour les personnes issues de groupes stigmatisés. Ces individus peuvent se sentir inhibés, moins légitimes ou moins capables de s'exprimer en raison de la perception implicite d'une hiérarchie sociale et particulièrement vis-à-vis du chercheur ou de la chercheuse, qui a un statut hautement valorisé socialement (Bran & Lopes, 2023 ; Strinić et al., 2021 ; Rubin et al., 2003).

Ces mécanismes, décrits comme étant « auto-handicaps », résultent de pensées anxieuses liées à la peur de confirmer les stéréotypes qui leur sont attribués ou même de se conformer à des comportements qui renforcent ces stéréotypes (Bourguignon & Hermann, 2005). Il a été observé, par exemple, qu'une bénéficiaire perdait ses mots et balbutiait durant les séances du CoPil, alors qu'elle s'exprimait de manière beaucoup plus claire et assurée lors des discussions en-dehors de ces réunions. À l'avenir, nous resterons particulièrement attentifs et attentives à ces écueils afin de continuer à construire un environnement où les voix et les contributions de chacun·e sont pleinement valorisées et respectées.

CONCLUSION

La recherche doctorale présentée ici part du postulat que les programmes d'insertion socio-professionnelle peuvent être vécus dans la souffrance par certain·es jeunes, qui éprouvent un sentiment de stigmatisation. Ce phénomène est majoritairement lié à leur situation globale sur le marché de l'emploi, laquelle se répercute dans le dispositif JAD, qui met justement l'accent sur l'emploi comme un élément incontournable de la réalisation de soi et de l'intégration sociale (Bonvin et al., 2013). Les dispositifs d'insertion doivent donc s'efforcer non seulement de fournir des compétences professionnelles, mais aussi de combattre les préjugés. Ils doivent également permettre aux bénéficiaires de développer une perception plus positive d'elles et eux-mêmes.

La méthodologie de recherche-action collaborative adoptée dans cette recherche doctorale offre une voie prometteuse pour impliquer activement les jeunes dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'insertion. En reconnaissant leur expertise et en les intégrant pleinement dans le processus décisionnel, cette approche contribue à réduire les stigmates associés à leur situation et à renforcer leur *empowerment*.

Cependant, des questions cruciales demeurent : les dispositifs participatifs, malgré leurs intentions inclusives, peuvent-ils eux-mêmes reproduire certaines inégalités ? Comment garantir que toutes les voix des bénéficiaires soient entendues de manière équitable et que les dynamiques de pouvoir n'excluent pas les plus vulnérables ? Une exploration plus approfondie de ces enjeux sera analysée dans la suite de cette thèse et participera ainsi à ouvrir la voie à des améliorations offrant toujours plus d'égalité et d'équité dans l'accès aux prestations sociales.

RÉFÉRENCES

- Alaluf, A. (1997). Signification du travail et raisonnement de l'emploi. *Cahiers de médecine du travail*, 33(1), 5-7.
- Bécquet, V. (2012). Les « Jeunes Vulnérables » : Essai de définition. *Agora*, (62), 51-62.
- Bertini, M. (2007). Usages épistémiques et sociaux de la stigmatisation. Pour une approche philosophique du concept de stigmatisation. *L'information psychiatrique*, 83, 663-665. <https://doi.org/10.1684/ipe.2007.0232>
- Bichsel, N., & Conus, P. (2017). La stigmatisation : un problème fréquent aux conséquences multiples. *Revue Médicale Suisse*, 13, 478-481. <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2017/revue-medicale-suisse-551/la-stigmatisation-un-problem-frequent-aux-consequences-multiples>
- Bonvin, J.-M. (2011). La sécurité sociale : notions clés, spécificités et évolutions récentes. In J.-M. Bonvin, P. Gobet, S. Rossini & J.-P. Tabin (Éds.), *Manuel de politiques sociales* (pp. 17-70). Éditions EESP.
- Bonvin, J.-M., Dif-Pradalier, M., & Rosenstein, E. (2013). Trajectoires des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse. Une analyse en termes de capacités. *Agora débats*, 3(65), 61-75. <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2013-3-page-61.htm>
- Bourguignon, D., & Hermann, G. (2005). La stigmatisation des personnes sans emploi : conséquences psychologiques et stratégies de défense de soi. *Recherches sociologiques*, 1, 53-78. https://sharepoint.uclouvain.be/sites/rsa/Articles/2005-XXXVI-1_05.pdf
- Bournel-Bosson, M. (2011). Regard sur l'activité d'accompagnement dans le domaine de l'insertion des jeunes. *Société et jeunesses en difficulté*, (11). <https://journals.openedition.org/sejed/7232>
- Bran, A., & Lopes, N. (2023, août). *How is holding a PhD perceived outside academia ? Stereotyping of PhD holders in the French context* [Conférence]. Congrès de l'European Association for Research on Learning and Instruction, Thessalonique.
- Carrel, M. (2013). Faire participer les habitants. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires. ENS éditions.
- Castel, R. (2009). La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu. Le Seuil.
- Castra, D. (2003). L'insertion professionnelle des publics précaires. PUF.
- Cirelli, C., & Mele, P. (2021). *Entre résistance et engagement dans l'action publique : expériences et trajectoires des collectifs porteurs des ressourceries* [Conférence]. 8ème édition du Congrès triennal de l'Association Belge de Sciences Politiques et 9ème édition du Congrès international des associations francophones de science politique (CoSPoF), Bruxelles. <https://hal.science/hal-03584237/document>
- Daguerre, A. (2006). Les politiques de retour à l'emploi aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France. *Critique internationale*, (31), 69-94. <https://doi.org/10.3917/criti.031.0069>
- Dargère, C. (2014). La stigmatisation des adolescents placés en institution médico-sociale. *Déviance et Société*, 38, 259-284. <https://doi.org/10.3917/ds.383.0259>

- Delès, R. (2013). Le niveau des diplômes est-il toujours une garantie : L'insertion professionnelle des étudiants par niveaux et spécialités de diplômes. *Agora débats/jeunesses*, 65, 37-50. <https://doi.org/10.3917/agora.065.0037>
- Descloux, R., Puigserver, L., Buff, C., Carreira, D., & Ferreira, A. (2024, 29 janvier). Approche collaborative pour l'insertion des jeunes. *Reiso*. <https://www.reiso.org/articles/themes/pratiques/11946-approche-collaborative-pour-l-insertion-des-jeunes>
- Dubet, F. (2004). La jeunesse est une épreuve. *Revue de philosophie et de sciences sociales*, 5, 275-291.
- Duvoux, N. (2009). L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion. PUF.
- Fournier, G. (2002). L'insertion socioprofessionnelle : vers une compréhension dynamique de ce que pensent les jeunes. *Revue internationale de carriérologie*, 365-387. http://bernard.bianca.pivot.free.fr/Articles/JD/06_fournier.pdf
- Frankl, V. (1959). Découvrir un sens à sa vie. Grâce à la logothérapie. J'ai lu.
- Glaymann, D. (2020). L'épreuve de l'accès à l'emploi : Les jeunes stigmatisés par le fonctionnement de l'emploi et les politiques publiques d'insertion. *Agora débats/jeunesses*, 85, 74-88. <https://doi.org/10.3917/agora.085.0074>
- Goffman, E. (1963). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Éditions de Minuit.
- Gomel, B., Issehnane, S., & Legendre, F. (2013). L'accompagnement et les trajectoires d'insertion des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale. *Travail et emploi*, 134, 5-20. <https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2013-2-page-5.htm>
- Keller, V. (2016). *Manuel critique de travail social*. Éditions EESP et Éditions IES.
- Manço, A. & Rim, A. (2018). Le bénévolat comme dispositif d'insertion à l'emploi des migrants : à quel prix ? In A. Manço & J. Gatugu (Éds.), *Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs* (pp. 225-244). L'Harmattan.
- Marquis, J.-F. (2010). Conditions de travail, chômage et santé. La situation en Suisse à la lumière de l'Enquête suisse sur la santé 2007. Édition Page Deux.
- Mauger, G. (2001). Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (136-137), 5-14. <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2001-1-page-5.htm>
- Nyssens, M., & Grégoire, O. (2003). *Les entreprises sociales d'insertion par l'économie en Belgique*. Emes. European Research Network. <https://www.ess-europe.eu/sites/default/files/publications/files/les-entreprises-sociales-en-belgique.pdf>
- Paugam, S. (2007). L'espace social de l'intégration professionnelle. In S. Paugam (Éd.), *Le salarié de la précarité : Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle* (pp. 95-120). Presses Universitaires de France.
- Peugny, C. (2023). Les jeunes sont-ils des travailleuses et travailleurs comme les autres ? In B. Palier (Éd.), *Que sait-on du travail* (pp. 440-451). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.colle.2023.01.0440>

- Rubin, E., Bar, V., & Cohen, A. (2003). The images of scientists and science among Hebrew-and Arabic-speaking pre-service teachers in Israel. *International Journal of Science Education*, 25(7), 821-846.
- Rullac, S. (2021). Les expertises d'usage et usagère : quelles définitions pour quelle participation ? *Revue de la petite enfance*, 135, 28-36. <https://hal.science/hal-03318988/document>
- Rullac, S. (2018). Recherche Action Collaborative en travail social : les enjeux épistémologiques et méthodologiques d'un bricolage scientifique. *Pensée plurielle*, 48, 37-50. <https://doi.org/10.3917/pp.048.0037>
- Schmidlin, S. (2018). Jeunes à l'aide sociale : accès à la formation et insertion dans la vie professionnelle. *Sécurité sociale*, 25-29. https://sozialesicherheit.ch/wp-content/uploads/2018/12/fr_BSV_CHSS_04-18_Jeunes_laide_sociale.pdf
- Schmidlin, S., Kobelt, E., & Caviezel, U. (2018). Reduktion der Abhängigkeit von Jugendlichen und jungen Erwachsenen von der Sozialhilfe. Nationales Programm zur Prävention und Bekämpfung von Armut in der Schweiz. *Forschungsbericht*, 17, (9). https://www.contre-la-pauvrete.ch/fileadmin/kundendaten/18_April_18/7_18d_eBericht_Jugendliche_in_der_SoHi_DEF.pdf
- Servillat, T. (2022). *L'hypnose centrée sur les solutions. Le compliment qui guérit*. Dunod.
- Strinić, A., Carlsson, M., & Agerström, J. (2021). Multiple-group membership: warmth and competence perceptions in the workplace. *J Bus Psychol*, 36, 903–920 <https://doi.org/10.1007/s10869-020-09713-4>
- Thomas, H. (2010). *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*. Éditions du croquant.
- Vinatier, I., & Morrissette, J. (2015). Les recherches collaboratives : enjeux et perspectives. *Carrefours de l'éducation*, 39, 137-170. <https://doi.org/10.3917/cdle.039.0137>
- Zwick Monney, M. (2015). Les échecs de l'insertion. Rouages et engrenages d'un mouvement permanent. Seismo.

Troisième partie

Enjeux méthodologiques

MENER UNE RECHERCHE SUR LES VIOLENCES DE GENRE EN TANT QUE JEUNE CHERCHEUSE

**Prise de conscience des rapports de genre et du rôle
des émotions à l'œuvre sur le terrain d'enquête**

CONDUCTING RESEARCH ON GENDER-BASED VIOLENCE AS A YOUNG RESEARCHER

**Awareness of gender dynamics and the role
of emotions at work in the field**

Giorgia Magni, *Université de Genève*

<https://orcid.org/0000-0002-0674-812X>

Citation

Magni, G. (2024). Mener une recherche sur les violences de genre en tant que jeune chercheuse : Prise de conscience des rapports de genre et du rôle des émotions à l'œuvre sur le terrain d'enquête. *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 69-81. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1775>

Résumé

En tant que « jeune chercheuse », j'ai commencé ma recherche doctorale portant sur les violences de genre en milieu universitaire avec des préoccupations éthiques centrées principalement sur le bien-être des participant·es. De façon inattendue, les émotions et les rapports de genre ont émergé comme des éléments à prendre en considération dans ma démarche préparatoire. Cependant, en raison de ma propre inexpérience et du manque de vigilance de la part des instances institutionnelles, je n'avais pas anticipé leur impact sur ma posture de recherche. En analysant deux situations de violence de genre vécues à différents stades de ma collecte de données, cet article propose une réflexion critique sur les répercussions des rapports de genre et le rôle des émotions sur le bien-être et la sécurité des jeunes chercheuses tout au long du processus de recherche. Comment se préparer de manière plus efficace aux risques et aux imprévus liés à un terrain d'enquête dans le cadre d'un projet de recherche avec une visée émancipatrice, mais qui tend à reproduire les dynamiques de domination qu'il cherche à déconstruire ?

Mots-clés

Rapports de genre ; émotions ; jeune chercheuse ; terrain d'enquête ; violences de genre

Abstract

As a young researcher, I embarked on my doctoral research project on gender-based violence in higher education, with ethical concerns focused primarily on the well-being of the participants. Unexpectedly, emotions and gender dynamics emerged as elements to consider in my preparatory process. However, due to my lack of experience and the lack of vigilance from institutional bodies, I had not anticipated the impact of these two aspects on my position as a young female researcher. By analyzing two instances of gender-based violence experienced at different stages of my data collection, this article proposes a critical reflection on the impact of gender dynamics and the role of emotions on the well-being and safety of young researchers throughout the research process. The aim is to understand how can one better prepare for the risks and unforeseen challenges associated with a fieldwork built within the framework of a research project having emancipatory purposes, yet likely to reproduce some of the power dynamics it seeks to combat.

Keywords

Gender dynamics; emotions; young researcher; fieldwork; gender-based violence

INTRODUCTION

Les réflexions de cet article ont émergé au cours de ma recherche doctorale visant à analyser l'ampleur des violences de genre en milieu universitaire (VGMU) parmi la population étudiante d'une université en Suisse romande. J'ai réalisé mon terrain entre avril 2021 et février 2022 en mobilisant une approche de méthodes mixtes. D'une part, j'ai diffusé un questionnaire anonyme en ligne à 14'128 étudiant·es de tous niveaux de l'université choisie, obtenant 1823 réponses et 192 récits issus d'une question ouverte permettant aux participant·es ayant répondu avoir vécu des violences de détailler leur expérience. D'autre part, j'ai réalisé 42 entretiens semi-directifs avec les répondant·es souhaitant participer à un entretien.

En tant que « jeune chercheuse »¹ travaillant sur les VGMU, j'étais confrontée à des doutes sur la façon de mener cette recherche de manière éthique. Étant donné le caractère sensible et controversé de la thématique choisie², j'ai entrepris une réflexion méthodologique et éthique visant à développer des pratiques respectueuses des enquêté·es en m'appuyant sur l'éthique de l'entretien féministe (Becker-Blease & Freyd, 2006; Campbell et al., 2009, 2010). D'abord centrée sur les victimes de VGMU, la commission éthique de mon université m'a demandé de modifier les modalités de sélection des participant·es, m'imposant d'interviewer toutes les personnes souhaitant me rencontrer. Parmi ces personnes, celles qui indiquaient ne pas avoir subi de violences s'étaient toutes déclarées comme des hommes cis-hétéro³. Or, aucun des articles consultés ou des questionnements soulevés par l'éthique n'abordaient les asymétries de pouvoir découlant des rapports de genre présents sur le terrain d'enquête et leurs implications pour ma propre sécurité, mon bien-être et ma posture en tant que femme cis-hétéro enquêtant sur les VGMU.

Ainsi, ce n'est qu'après avoir terminé mon terrain et pris du recul émotionnel, que j'ai pu mettre des mots sur les enjeux rencontrés. Ma prise de conscience a été stimulée et renforcée par des réflexions extraites de textes féministes abordant les violences sexistes et sexuelles dans le processus de recherche (Clair, 2016a; Cuny, 2020; Moreno, 1995; Patarin-Jossec, 2020; Sharp & Kremer, 2006) et des discussions avec des chercheuses travaillant sur les violences de genre⁴. Ces lectures et échanges m'ont montré l'importance de placer la question du genre au centre des réflexions sur le terrain de recherche. En effet, en tant que chercheurs·euses, nous percevons les autres et sommes perçu·es à travers une perspective de genre qui peut nous rendre vulnérables aux violences que nous étudions (Moreno, 1995, pp. 246-247).

¹ Le terme « jeune chercheuse » que je mobilise dans mes réflexions est lié à mon inexpérience dans le champ de recherche des violences de genre plutôt qu'à mon âge biologique (Sharp & Kremer, 2006).

² Par « sensible », je me réfère à une recherche qui a des implications potentiellement préjudiciables pour les personnes impliquées –participant·es, et chercheurs·euses (Dickinson-Swift et al., 2009). Par « controversé », je parle de sujets de débat sociétal, comme la violence de genre. Plusieurs recherches, y compris la mienne, ont révélé que des croyances répandues en milieu universitaire continuent d'invisibiliser et de normaliser ces violences (Bergeron et al., 2016).

³ Le terme cis-hétéro indique une personne cisgenre –son identité de genre correspondant au sexe qui lui a été assigné à la naissance– et hétérosexuelle –attirée par des personnes du sexe opposé.

⁴ Je suis très reconnaissante aux participantes de l'Atelier d'écriture du réseau de recherche VisaGE, dont les échanges m'ont encouragée à entreprendre cette démarche réflexive.

Mettant des mots, rétrospectivement, sur des situations de violences de genre vécues à différentes étapes de mon terrain, cet article propose une réflexion sur l'impact des rapports de genre et des émotions sur ma recherche. En tant que « jeune chercheuse », comment se préparer plus efficacement aux risques et imprévus d'un terrain d'enquête intégré à un projet de recherche à visée émancipatrice, mais susceptible de reproduire les dynamiques de domination qu'il cherche à déconstruire ? Pour mieux situer ces constats et avant d'aborder ces situations spécifiques, je discuterai brièvement de la place des rapports de genre et des émotions dans la recherche en sciences sociales, ainsi que du travail préparatoire que j'ai effectué en amont de mon terrain.

LES RAPPORTS DE GENRE ET LES ÉMOTIONS DANS LA RECHERCHE

Au cours des dernières années, dans la littérature scientifique francophone en sciences sociales, plusieurs chercheuses ont partagé leurs réflexions sur l'influence du genre ainsi que des émotions dans le processus de recherche, utilisant souvent leur expérience de violence sur le terrain comme point de départ (Clair, 2016a, 2016b; Cuny, 2020; Debos, 2023; Oddone, 2023; Patarin-Jossec, 2020).

Néanmoins, en dehors de la recherche féministe, beaucoup de disciplines en sciences sociales restent androcentrées, favorisant une posture scientifique prétendue objective et neutre⁵, qui perpétue les hiérarchies dans les relations d'enquête et ignore les savoirs subjectifs (Campbell, 2002; Clair, 2016a, 2016b; Cuny, 2020; Dickinson-Swift et al., 2009). Les émotions dans la recherche⁶ restent peu étudiées, car elles « désorientent l'observation, au lieu de l'organiser, égarent le raisonnement au lieu de l'informer » (Laé & Murard, 1995, pp. 13-14). De même, les rapports de genre⁷ sont négligés en raison de leur capacité à questionner l'objectivation de la posture scientifique dominante. Encore aujourd'hui, la socialisation des chercheurs·euses en sciences sociales peut leur enseigner « à se désengager émotionnellement » (Campbell, 2002, p. 11) de leur recherche ou à contrôler leurs émotions (Devereux, 1957, in Cuny, 2020, p. 97), à nier l'existence de la sexualité dans l'enquête (Patarin-Jossec, 2020) ou à considérer que les savoirs issus de l'expérience, notamment des femmes, n'ont pas de valeur scientifique (Cuny, 2020).

Toutefois, il est impossible de mettre de côté notre subjectivité, notre vision du monde et nos émotions pour adopter « une perspective purement objective et neutre de tout vécu » (Patarin-Jossec, 2020, p. 13). Plusieurs auteurices (Harding, 1977; Laé & Murard, 1995) précisent que

⁵ Deux concepts clés du paradigme positiviste visant une compréhension du monde reposant sur des faits observables, quantifiables et mesurables, excluant les valeurs afin d'éviter toute déformation de la réalité (Gauthier, 2009).

⁶ Les émotions touchent à la fois le corps et l'esprit et sont essentielles à la connaissance (Laé et Murard, 1995, p. 14). En m'appuyant sur l'idée de « travail émotionnel » d'Hochschild (1983, in Dickinson-Swift et al., 2009, p. 62), je mobilise ce concept pour désigner à la fois la gestion émotionnelle de la personne effectuant le travail de recherche –chercheuse– et la gestion émotionnelle des autres –participant·es.

⁷ Ce concept se réfère aux dynamiques de pouvoir entre les sexes dans une relation d'enquête, issus d'attentes différenciées liées aux normes et aux rôles de genre, responsables de façonner l'expérience de recherche des participant·es (Clair, 2016a; Cuny, 2020).

considérer la recherche comme totalement objective et neutre relèverait d'une idée utopique. Campbell (2002) et Dickinson-Swift et al. (2009) ajoutent que le travail émotionnel est indissociable de la nature même du travail de recherche et de l'identité des chercheurs·euses : « [l]es émotions influent sur notre recherche, et notre recherche peut nous affecter émotionnellement » (Campbell, 2002, p. 15). C'est pourquoi les autrices insistent sur une démarche critique et réflexive appliquée aux émotions, permettant aux chercheurs·euses de développer une meilleure compréhension du monde.

De plus, plusieurs autrices (Clair, 2016a, 2016b; Cuny, 2020; Debos, 2023; Oddone, 2023; Patarin-Jossec, 2020) démontrent que, à l'instar de l'ensemble des sphères sociales, le terrain d'enquête est traversé par les rapports de genre, positionnant les chercheurs·euses « à des endroits divers de l'espace social » (Clair, 2016b, p. 62). Debos (2023) remarque que « [f]aire du terrain en tant que femme, c'est être potentiellement confrontée à des avances non souhaitées, des agressions sexistes et sexuelles, des viols » (p. 62). Face à cette réalité, les travaux ont conclu à la reconnaissance essentielle de l'impact des rapports de genre sur l'enquête pour permettre aux chercheuses d'identifier les potentiels dangers, d'en analyser les causes et de déterminer la manière d'y faire face.

L'invisibilisation des émotions et des rapports de genre découlant du terrain d'enquête dans la littérature scientifique, dans les formations et, plus généralement, dans les discours institutionnels, outre le fait d'amoindrir la qualité de la recherche et de perpétuer la consolidation des normes sexistes, peut également contribuer « à disqualifier des savoirs utiles à la survie des chercheuses » (Cuny, 2020, p. 99), comme dans le cas de mon terrain de recherche.

PRÉPARER SON TERRAIN DE RECHERCHE : PRIORISER LE BIEN-ÊTRE DES PARTICIPANT·ES

Puisque mon intention était initialement de n'interviewer que des personnes ayant subi des VGMU, je m'attendais à rencontrer de la souffrance physique et mentale chez des participant·es. À ce sujet, le formulaire éthique institutionnel⁸ soulevait plusieurs questions sur les risques d'une telle recherche, suscitant de nombreuses interrogations éthiques et pratiques de ma part vis-à-vis de ma posture de chercheuse : comment mettre mes participant·es à l'aise, réagir face à un·e participant·e en détresse et rester objective lors d'un entretien questionnant les personnes sur les violences subies ?

Manquant de formation sur ces sujets, j'ai dû me former de manière autonome, à l'aide d'une bibliographie de méthodologie féministe partagée par une doctorante travaillant sur les VGMU, rencontrée lors d'un colloque. Ces lectures (Hesse-Biber, 2012; Ollivier & Tremblay, 2000) m'ont aidée à prendre conscience de l'asymétrie dans une relation d'enquête entre enquêtrices et enquêté·es. La position de pouvoir des enquêtrices, en tant que savant·es et décisionnaires⁹, peut

⁸ Le formulaire éthique institutionnel, exigé pour les recherches avec des participant·es humain·es, est évalué par une commission éthique, qui peut demander des modifications avant de valider le projet, validation nécessaire pour démarrer la recherche.

⁹ Ce sont elles et eux qui choisissent la thématique, créent des liens avec les sujets et guident l'entretien (Clair, 2016a; Sharp & Kremer, 2006).

invisibiliser l'expérience des enquêt·es, indépendamment de leurs caractéristiques sociodémographiques. Pour éviter cela, j'ai mis en place un dispositif d'enquête limitant les risques de « trahir » les participant·es (Clair, 2016a).

Les lectures sur l'éthique de l'entretien féministe (Becker-Blease & Freyd, 2006; Campbell et al., 2009, 2010; Fontes, 2004) recommandent de laisser les participant·es choisir le lieu de l'entretien pour garantir leur sécurité, d'adopter une posture bienveillante, à l'écoute de leurs besoins et en restant disponible avant, pendant et après l'entretien. Les textes donnent également des conseils pour gérer les situations de détresse émotionnelle des enquêt·es, en leur permettant de s'arrêter ou se retirer à tout moment sans justification, et en leur fournissant une liste de ressources d'aide aux victimes de violence. Dans une moindre mesure, ils abordent également l'impact psychologique, émotionnel et physique sur les chercheurs·euses dû à l'exposition prolongée aux récits de violence et l'importance de partager ces expériences avec des collègues ou des professionnel·les de la santé.

En reprenant la conceptualisation du travail émotionnel d'Hochschild (1983), cette démarche préparatoire visait principalement à gérer les émotions des participant·es pour assurer leur bien-être, accordant une attention moindre à ma propre gestion émotionnelle. Elle visait surtout à me préparer à faire face à des récits de VGMU relatés par les personnes interviewées, plutôt qu'à des violences potentielles à mon égard exercées directement par les enquêt·es. En effet, la prise en compte des rapports de genre asymétriques dans les relations d'enquête était absente de mes lectures, écrites pour la plupart par des chercheuses travaillant sur les violences envers les femmes ayant comme uniques participantes des femmes victimes de violences. Elle était également absente des préoccupations de la commission d'éthique : exiger de ma part d'accepter « toutes les personnes exprimant leur souhait de participer à l'entretien » signifiait en effet risquer de rencontrer des auteurices de ces violences. Cependant, aucune préoccupation n'a été soulevée quant à l'impact de cette décision sur mon positionnement en tant que femme et « jeune chercheuse » travaillant sur les violences de genre.

À cet égard, plusieurs auteurices (Patarin-Jossec, 2020; Sriram et al., 2009) remarquent que les comités d'éthique des universités se préoccupent surtout du bien-être des participant·es. Ce manque de considération de la sécurité et du bien-être des chercheurs·euses, en partie ancré dans l'androcentrisme des disciplines, n'est pas sans conséquence, surtout pour les femmes chercheuses. En effet, comme souligné par Sharp et Kremer (2006, p. 318), bien que la prise de conscience des risques encourus par les participant·es ait renforcé les protocoles de protection vis-à-vis de ces derniers·ères, cette attention a négligé les dangers auxquels les chercheuses peuvent également être confrontées sur le terrain, compliquant ainsi leur anticipation, leur reconnaissance et leur dénonciation.

FAIRE FACE AUX RAPPORTS DE GENRE SUR LE TERRAIN : VIOLENCE(S), ÉMOTIONS, MÉCANISMES DE PROTECTION

Les exemples que je vais décrire dans cette partie illustrent comment les rapports de genre se sont invités dans ma recherche et la manière dont ceux-ci m'ont affectée et ont impacté mon approche du terrain. Je traiterai en particulier deux situations : les conséquences émotionnelles de la violence

des propos des participants dans le cadre d'un questionnaire anonyme en ligne et la mise en place inconsciente de stratégies de protection lors d'un entretien au domicile d'un participant.

DES COMMENTAIRES ANONYMES AYANT UN IMPACT ÉMOTIONNEL SIGNIFICATIF

La première étape de ma collecte de données impliquait un questionnaire anonyme en ligne envoyé à toute la communauté étudiante accompagné d'un message mentionnant mon statut, mon équipe de recherche ainsi que le but de ma recherche doctorale. Peu après le lancement de l'enquête, j'ai commencé à consulter les réponses reçues, en me concentrant surtout sur les récits supposés décrire des épisodes de VGMU. Si la plupart des 192 récits correspondaient à la question, une dizaine de personnes –une grande majorité étant des hommes se déclarant cis-hétéro– ont profité de cet espace pour exprimer leur mécontentement vis-à-vis de la thématique et, plus généralement, vis-à-vis des questions de genre, remettant également en question la validité de mon outil de recherche. Voici ci-dessous quelques exemples de ces récits¹⁰ :

« Je n'ai pas subi de violence de genre. J'ai répondu que j'avais entendu des blagues à caractère sexuel à l'université. Ce n'est pas une violence de genre !!! C'est de l'humour il ne faut pas tout mélanger. Je n'ai pas répondu à un grand nombre de question, car elles ne sont pas pertinentes !!! Il faut arrêter de délirer sur les questions de genre ! » (C., homme cis-hétéro, 26 ans, étudiant en sciences sociales).*

« Depuis quand vous avez quelques choses à faire des "hommes blancs hétéro cis"? Le fameux démon de la société ? On peut pas être raciste ni sexiste contre eux, et dès qu'ils osent se plaindre, c'est probablement ce que vous vous dites maintenant, on nous dit "de quoi tu te plains ? T'as tout !" Bien que ce soit faux, mais bon j'y peux rien. Je suis jugé non pas par mon caractère, mais par ma couleur de peau et mon sexe, et cela est permis par les élites donc c'est cool, agréable d'étudier à l'uni où on se sent détesté de toutes parts en tous cas. » (J., homme cis-hétéro, 25 ans, étudiant en psychologie et sciences de l'éducation).*

« J'ai juste échangé des blagues sexuelles avec des camarades hommes et femmes. En quoi les blagues de cul sont des violences sexuelles à dénoncer ou capable de traumatiser quelqu'un ? Autant les autres options je comprends tout à fait, mais soit la question à laquelle j'ai répondu était mal posée, soit je l'ai mal comprise, car j'ai cru qu'il s'agissait juste d'échanger des blagues de cul. » (L., homme cis-hétéro, 24 ans, étudiant en lettres).*

N'étant pas préparée à recevoir de tels commentaires dans le questionnaire en ligne, je n'avais pas anticipé leur impact émotionnel. La violence de certains propos m'a profondément perturbée, je me suis sentie directement visée et rabaissée par ces commentaires. Leur lecture m'a déstabilisée, provoquant immédiatement une boule au ventre. Me sentant ainsi attaquée, j'ai été surprise des réactions de mon corps (larmes et difficultés respiratoires) et du temps nécessaire pour retrouver mon calme et réaliser que ce type de réactions était prévisible lors de recherches sur des sujets controversés. En essayant de justifier ces comportements, j'avais toutefois sous-estimé leur impact sur la progression de ma recherche et sur ma façon d'aborder les futurs entretiens avec des hommes cis-hétéro.

¹⁰ Les citations suivantes reprennent mot pour mot les propos des participants, c'est pourquoi elles peuvent comporter des fautes d'orthographe. Les lettres attribuées sont fictives afin de garantir leur anonymat.

L'ENQUÊTE CHEZ L'AUTRE : ENTRETIEN À DOMICILE ET MÉCANISMES DE PROTECTION

À la fin du questionnaire en ligne, je demandais aux participant·es s'ils souhaitaient être contacté·es pour un entretien. Après avoir établi le premier contact par un e-mail dans lequel je reprenais les contenus du message utilisé dans le questionnaire –statut, équipe de recherche et but de ma recherche–, je leur laissais le choix du lieu de l'entretien, comme suggéré par la posture d'éthique féministe adoptée dans le cadre de ma thèse, pour garantir leur confort et sécurité : sur 42 entretiens, 41 se sont déroulés dans un espace public (cafés, salles et bureaux à l'université) hormis l'un au domicile de l'un des participant·es.

Pour chaque entretien, je préparais un protocole personnalisé la veille, basé sur les réponses des participant·es au questionnaire en ligne, en accordant une attention particulière à leur récit. Cela a été aussi le cas pour le protocole de M.*, un homme cis-hétéro de 28 ans étudiant en économie, qui m'avait proposé de nous rencontrer à son domicile situé à une centaine de kilomètres de mon lieu de résidence. Toutefois, à l'heure de lire son récit, j'ai ressenti de l'inconfort vis-à-vis de ses propos. Jusque là, j'avais interviewé des étudiant·es âgé·es de 20 à 30 ans, souvent victimes de VGMU, avec des récits détaillant leurs expériences et leurs ressentis vis-à-vis de violences vécues. Mais M.* avait répondu qu'un·e autre étudiant·e lui avait raconté une blague sexuelle qui l'avait mis mal à l'aise. Cependant, à plusieurs reprises dans son récit, il avait précisé qu'il ne « considér[ait] pas cette blague [sexuelle] comme problématique » et que pour lui le malaise occasionné par cette blague « fais[ait] partie des interactions propres à l'existence, au même titre que d'autres situations de malaise ». Il avait ajouté que « à titre personnel, à part une blague lourde entendue une fois (adressée à personne en particulier), [il n'avait] jamais rien remarqué (et encore moins été victime de quoi que ce soit) ».

Bien que ces commentaires ne puissent pas être considérés comme « violents » en soi, la façon dont M.* normalisait le malaise lié à des blagues « lourdes » et niait de manière répétée d'avoir été victime « de quoi que ce soit » avait provoqué des sensations de bouleversement similaires à celles ressenties lors de la lecture des questionnaires précédemment cités (boule au ventre et anxiété). Était-ce prudent d'aller à sa rencontre seule, à son domicile un soir de novembre après le travail, dans une ville inconnue ? J'ai beaucoup hésité à annuler l'entretien mais, en même temps, le fait qu'un participant banalisant des situations de violence veuille discuter avec moi sur ce sujet représentait à mes yeux un intérêt empirique, d'autant plus que peu d'étudiants hommes cis-hétéro s'étaient portés volontaires pour être interviewés. Malgré mes craintes, j'ai décidé tout de même de maintenir l'entretien. Toutefois, l'inquiétude ressentie lors de la lecture de son récit m'a menée à mettre en place une série de stratégies de protection.

Pour me rendre sur le lieu de l'entretien, j'avais opté pour une tenue sobre (pantalon et pull, bottes sans talon, pas de maquillage). Contrairement aux autres entretiens que j'avais conduits à l'université où je m'habillais selon mes préférences, cette fois-ci, j'avais pris soin de réfléchir précisément à ma tenue vestimentaire, à ma coiffure, à l'utilisation de maquillage, cela afin de présenter une image de moi la plus discrète possible, voire la moins « sexualisable ». En me rappelant des sensations vécues quand j'habitais en Amérique centrale où j'avais développé une série de stratégies pour éviter le harcèlement de rue, j'avais choisi « de 'me cacher' en tant que femme » (Oddone, 2023, p. 9).

Le jour de l'entretien, avant de prendre le train, j'avais également décidé de contacter un ami qui habitait dans la même ville, pour organiser un rendez-vous après mon entretien. Je lui avais communiqué l'heure précise de l'entretien, sa durée estimée et la distance entre le lieu de l'entretien et la gare. Mon ami n'étant pas disponible, je m'étais retrouvée à envoyer une série de messages à mon compagnon pour l'informer de mon départ vers le lieu de l'entretien, de mon arrivée en ville, ainsi que de l'horaire prévu pour mon retour. À l'approche du lieu de l'entretien, l'inconfort ressenti tout au long de la journée s'était intensifié à tel point que, pour atténuer ce sentiment, j'avais appelé mes parents pour me tenir compagnie sur la route, sans leur partager mes préoccupations pour ne pas les inquiéter. Une fois arrivée au domicile du participant, je suis restée encore 5 minutes devant l'entrée principale, me questionnant sur la pertinence de ma décision avant de finalement sonner.

L'appartement était au rez-de-chaussée et M.* m'attendait devant la porte. Après être rentré·es, nous avons parcouru ensemble le couloir jusqu'au salon, où je me suis installée sur le canapé, choisissant l'extrémité la plus proche de la porte. M.* s'était installé en face de moi sur une chaise, une table basse nous séparant. Instinctivement, j'avais observé avec attention l'espace dans lequel je me trouvais, enregistrant les détails, ainsi que le chemin vers la sortie. J'avais également gardé mes chaussures et, pendant les 10 premières minutes, j'avais aussi gardé ma veste. Finalement, l'entretien s'est déroulé sans problèmes, le participant n'ayant adopté aucun comportement ou tenu de propos violents lors de notre rencontre. En sortant de l'entretien, j'ai appelé mon compagnon pour lui dire que j'allais prendre le train pour rentrer à la maison.

ENJEUX RÉFLEXIFS AUTOUR DES RAPPORTS DE GENRE ET DES ÉMOTIONS EN SITUATION D'ENQUÊTE

Les exemples précédents illustrent comment les rapports de genre et les émotions peuvent surgir à différentes étapes du processus de recherche. Les récits révèlent une tentative d'affirmer leur position dominante de la part des répondants qui cherchent à imposer leur point de vue sur les VGMU en les minimisant, les normalisant ou en niant leur existence. Ces attitudes ont également eu un impact sur mon travail de chercheuse : C.* et L.* remettent en cause la validité de ma recherche en qualifiant les questions de « pas pertinentes !!! » ou « mal posée[s] » et C.* va jusqu'à suggérer que « *il faut arrêter de délirer sur les questions de genre !* ». Cette remarque pourrait témoigner d'une frustration qui pousse C.* à attaquer également mon champ d'études et ma posture féministe présumée, déduite des informations fournies lors de la passation du questionnaire. L'ensemble de ces réactions pourrait être justifié par une transgression de « la division sexuée des rôles » (Golde, 1970, in Cuny, 2020, p. 93), générée par ma position de pouvoir en tant que chercheuse, en contradiction avec mon statut de femme. Ainsi, la violence verbale fonctionne comme un rappel à l'ordre et devient une arme permettant aux participants de sanctionner cette transgression dans le but de rétablir les hiérarchies des sexes « dans le rapport avec la chercheuse » (Oddone, 2023, p. 6).

Les rapports de genre sont étroitement liés aux émotions, comme le souligne Clair (2016b) : « [L]es manifestations de la sexualité dans l'enquête sont susceptibles d'être des sources d'angoisse particulièrement inévitables si elles ne sont pas anticipées comme des situations possibles de l'enquête de terrain » (p. 52). Cela s'est produit dans mon cas. Le rappel à l'ordre de ma position sociale aux prises de la domination de genre de la part des participants a eu des retombées physiques

et a influencé ma démarche future lors des entretiens avec des hommes cis-hétéro. Les émotions ressenties ont engendré une appréhension à l'idée de me rendre chez un participant, m'amenant à envisager sérieusement l'annulation de la rencontre. Cependant, l'avantage empirique de l'entretien m'a encouragée à poursuivre ma démarche. Comme l'a décrit Kremer (cité par Sharp & Kremer, 2006) : « [m]algré ma peur, j'ai poursuivi l'interview par sentiment d'obligation envers mes données. En tant que jeune chercheuse inexpérimentée, j'ai senti qu'il était plus important de terminer l'entretien que d'apaiser mes craintes » (p. 322). Pour moi aussi, l'incertitude liée à mon statut de « jeune chercheuse » percevant l'obligation de collecter des données comme primordiale a surpassé mes peurs quant à la situation.

Même en l'absence de propos violents, cette situation a ravivé des craintes liées à ma socialisation en tant que femme, conditionnée par la violence comme possibilité réelle et menace constante, entraînant l'activation « inconsciente » de stratégies pour gérer une situation où je ne me sentais pas en sécurité. Les messages envoyés et les appels passés faisaient partie des précautions habituelles dans des situations que je juge potentiellement dangereuses, comme se rendre dans un endroit peu familier ou marcher seule dans la rue la nuit. Cette appréhension s'est manifestée aussi dans le temps consacré à me préparer pour l'entretien et dans les comportements adoptés une fois arrivée chez l'enquêté. Le choix de m'asseoir plus près de la porte et d'observer les détails de l'appartement témoigne d'une vigilance accrue pour ma sécurité personnelle. De même, garder mon manteau au début de l'entretien reflète la volonté de maintenir une couche de protection et de pouvoir partir rapidement si nécessaire. Ces stratégies constituent des défis fréquents pour les chercheuses (Cuny, 2020; Green et al., 1993; Sharp & Kremer, 2006), qui doivent équilibrer « paraître professionnel[les], avoir l'air d'une personne agréable à qui se confier, et se présenter de manière à décourager le harcèlement sexuel » (Green et al., 1993, p. 632), tout en ayant une voie de repli en cas de danger.

En l'absence d'une préparation institutionnelle ou formation adéquate pour faire face à cette expérience, j'ai puisé dans les savoirs acquis à partir de mon expérience quotidienne de femme. Bien que souvent mises de côté dans la tradition des sciences sociales, ces connaissances se sont avérées essentielles (Cuny, 2020) et m'ont permis d'activer des stratégies de protection qui m'ont aidée à mener à bien mon entretien. Ainsi, bien que la culture scientifique dominante tende à minimiser l'impact des rapports de genre et des émotions sur les chercheurs·euses, mon expérience révèle la difficulté de séparer totalement l'identité professionnelle de l'identité de genre et des émotions. En tant que « jeune chercheuse » travaillant sur un sujet sensible, l'impact de ces aspects sur ma vie personnelle et professionnelle a été suffisamment marquant pour qu'il reste ignoré et impensé dans l'analyse globale de l'enquête.

Les propos violents émis par des participants hommes de mon étude m'ont rappelé qu'en tant que femmes chercheuses, nous ne sommes jamais à l'abri des asymétries de sexe dans le processus de recherche, même lorsque notre rôle d'enquêtrices nous confère une position de pouvoir. Selon Sharp et Kremer (2006), la position subordonnée des femmes dans de nombreuses cultures peut entraîner une disparité de pouvoir par rapport aux hommes, les exposant ainsi à des violences de genre sur le terrain d'enquête malgré leur statut professionnel. Bien que la crainte d'une violence de genre pendant mon entretien ne se soit pas concrétisée, elle a tout de même déclenché des comportements de protection instinctifs. Cette prise de conscience tardive a entravé ma préparation aux dangers potentiels et à l'impact émotionnel de la recherche, mais elle m'a également incitée à entreprendre cette démarche réflexive et à revisiter mes expériences avec un regard plus critique.

CONCLUSION

En réfléchissant aux éléments ayant permis ma prise de conscience, j'estime essentiel que, pour mieux se préparer aux situations sur le terrain d'enquête, les chercheuses aient accès aux informations concernant l'impact des rapports de genre et des émotions dès la phase préparatoire de leur recherche. Cependant, cette responsabilité ne doit pas reposer uniquement sur elles, mais aussi sur un engagement clair des institutions d'éducation supérieure, qui continuent malheureusement à sous-estimer ces aspects (Clair, 2016a; Cuny, 2020; Dickinson-Swift et al., 2009; Fontes, 2004; Patarin-Jossec, 2020). Cela est d'autant plus problématique, car ces institutions ont la responsabilité de valider les projets de recherche. En effet, le manque de prise en compte des rapports de genre par des instances décisionnaires, comme les comités éthiques, peut aboutir à des décisions préjudiciables pour les chercheuses, comme cela s'est produit dans mon cas.

Il faudrait donc des outils et des formations pour les étudiant·es, le corps professoral et les instances décisionnaires permettant de « déjouer l'androcentrisme des sciences et développer des démarches d'enquête à la fois plus éthiques et plus ajustées aux demandes sociales, en particulier à celles qui émanent des groupes sociaux dominés » (Cuny, 2020, p. 104). Des outils pour analyser le dynamisme des asymétries de pouvoir dans les relations d'enquête sont essentiels pour aider les chercheurs·euses à comprendre que, en raison des rapports sociaux de sexe, de classe et de race, iels n'occupent pas toujours la même position de pouvoir vis-à-vis des participant·es (Green et al., 1993; Hunt, 2022; Sharp & Kremer, 2006). Iels peuvent ainsi « simultanément ou alternativement vivre des privilèges et des discriminations » (Hunt, 2022, p. 331) et être vulnérables aux violences de genre sur le terrain d'enquête.

Au-delà du fait que la plupart des situations de vulnérabilité soient imprévues et que l'anticipation des assignations genrées dont les chercheuses font l'objet reste difficile (Cuny, 2020), en prendre conscience peut leur permettre « d'engager une réflexion structurée quant aux pluralités des formes de sexualisation » (Patarin-Jossec, 2020, p. 18); cela afin d'adapter leurs pratiques avant le terrain et, une fois le terrain terminé, utiliser cette réflexion pour transformer la culture scientifique dominante. Comme suggéré par Cuny (2020), intégrer les rapports de genre dans la recherche permettrait ainsi d'« imposer de nouvelles normes évaluant les conditions d'enquête [...], les produits de la recherche [...] et les pratiques de la réflexivité qui n'opposent plus faits, émotions et valeurs, mais les considèrent comme un ensemble articulé » (pp.102-103).

En l'absence d'un véritable engagement de la part des institutions d'éducation supérieure pour rendre ces enjeux visibles, il nous revient, en tant que jeunes chercheuses travaillant sur des sujets sensibles, de ne pas taire les expériences complexes vécues sur le terrain en partageant, sous la forme nous convenant le mieux, leurs répercussions sur notre bien-être et notre sécurité (Bouillon et al., 2020). Certes, cela peut être difficile, prendre du temps et générer un sentiment de solitude face à ces enjeux, mais adopter une posture critique et réflexive autour de nos pratiques de recherche et de notre positionnement permet de se saisir de ces expériences pour alimenter les connaissances et faire progresser les discussions sur des problématiques encore considérées comme « taboues » dans la recherche (Clair, 2016b; Cuny, 2020; Patarin-Jossec, 2020). Comme le rappellent Caveng et Darbus (2017, in Bouillon et al., 2020, p. 7) « [l]e trouble, l'insécurité, le choc recouvrent des aspects problématiques de l'expérience d'enquête, qui ont tout intérêt à être interrogés, car ils

peuvent jeter une lumière nouvelle sur certaines positions ou introduire à des questionnements inédits ». C'est dans cette optique que j'ai décidé de partager mon expérience.

RÉFÉRENCES

- Becker-Blease, K. A., & Freyd, J. J. (2006). Research participants telling the truth about their lives : The ethics of asking and not asking about abuse. *American Psychologist*, 61(3), 218-226. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.61.3.218>
- Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., Auclair, I., Clennett-Sirois, L., Daigneault, I., Damant, D., Demers, S., Dion, J., Lavoie, F., Paquette, G., & Parent, S. (2016). *RAPPORT DE RECHERCHE DE L'ENQUÊTE ESSIMU*. Université du Québec à Montréal.
- Bouillon, F., Laugrand, F., & Servais, O. (2020). Incidents heuristiques. Aléas de l'enquête et rebonds de l'ethnographe. *ethnographiques.org*, 39. <https://doi.org/10.25667/ethnographiques/2020-39/001>
- Campbell, R. (2002). *Emotionally involved : The impact of researching rape*. Routledge.
- Campbell, R., Adams, A. E., Wasco, S. M., Ahrens, C. E., & Sefl, T. (2009). Training Interviewers for Research on Sexual Violence : A Qualitative Study of Rape Survivors' Recommendations for Interview Practice. *Violence Against Women*, 15(5), 595-617. <https://doi.org/10.1177/1077801208331248>
- Campbell, R., Adams, A. E., Wasco, S. M., Ahrens, C. E., & Sefl, T. (2010). "What Has It Been Like for You to Talk With Me Today?" : The Impact of Participating in Interview Research on Rape Survivors. *Violence Against Women*, 16(1), 60-83. <https://doi.org/10.1177/1077801209353576>
- Clair, I. (2016a). Faire du terrain en féministe. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213(3), 66-83. <https://doi.org/10.3917/arss.213.0066>
- Clair, I. (2016b). La sexualité dans la relation d'enquête : Décryptage d'un tabou méthodologique. *Revue française de sociologie*, Vol. 57(1), 45-70. <https://doi.org/10.3917/rfs.571.0045>
- Cuny, C. (2020). Violences sexuelles sur un terrain d'enquête. *Nouvelles Questions Féministes*, 39(2), 90-106. <https://doi.org/10.3917/nqf.392.0090>
- Debos, M. (2023). Genre, sécurité et éthique. Vade-mecum pour l'enquête de terrain. *Critique internationale*, 100(3), 59-73. <https://doi.org/10.3917/crii.100.0059>
- Dickinson-Swift, V., James, E., Kippen, S., & Liamputtong, P. (2009). Researching sensitive topics : Qualitative research as emotion work. *Qualitative Research*, 9(1), 61-79. <https://doi.org/10.1177/1468794108098031>
- Fontes, L. A. (2004). Ethics in Violence Against Women Research : The Sensitive, the Dangerous, and the Overlooked. *Ethics & Behavior*, 14(2), 141-174. https://doi.org/10.1207/s15327019eb1402_4

- Gauthier, B. (Éd.). (2009). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (5th ed). Presses de l'Université du Québec.
- Green, G., Barbour, R. S., Barnard, M., & Kitzinger, J. (1993). "Who wears the trousers?": Sexual harassment in research settings. *16*(6), 627-637. [https://doi.org/10.1016/S0277-5395\(08\)80007-6](https://doi.org/10.1016/S0277-5395(08)80007-6)
- Harding, S. G. (1977). Does Objectivity in Social Science Require Value-Neutrality? *Soundings*, 351-366.
- Hesse-Biber, S. N. (Éd.). (2012). *The handbook of feminist research : Theory and praxis* (2nd ed). SAGE Publications, Inc.
- Hunt, S. L. (2022). Sexual harassment and assault during field research. *PS: Political Science & Politics*, *55*(2), 329-334. <https://doi.org/10.1017/S1049096521001645>
- Laé, J.-F., & Murard, N. (1995). Écouter-voir. L'empirisme au risque des perceptions. *L Homme et la société*, *115*(1), 13-22. <https://doi.org/10.3406/homso.1995.3752>
- Moreno, E. (1995). Rape in the field : Reflections from a survivor. In D. Kulick & M. Willson, *Taboo : Sex, identity, and erotic subjectivity in anthropological fieldwork* (p. 219-250). Psychology Press.
- Oddone, C. (2023). Observer la masculinité violente en train de se faire au sein de la relation d'enquête. Retour réflexif sur une recherche avec des auteurs de violences conjugales. *ethnographiques.org*, *44*.
- Ollivier, M., & Tremblay, M. (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Éditions L'Harmattan.
- Patarin-Jossec, J. (2020). Un tabou résilient. Des violences sexistes dans la pratique ethnographique et son enseignement. *Terrains/Théories*, *12*. <https://doi.org/10.4000/teth.2833>
- Sharp, G., & Kremer, E. (2006). The safety dance : Confronting harassment, intimidation, and violence in the field. *Sociological methodology*, *36*(1), 317-327. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9531.2006.00183.x>
- Sriram, C. L., King, J. C., Mertus, J. A., Martin-Ortega, O., & Herman, J. (2009). *Surviving field research : Working in violent and difficult situations*. Routledge.

Quatrième partie

Contributions transversales

**WHO SEES WHAT? A STUDY OF THE PERCEPTION
OF SEXUAL HARASSMENT AMONG UNIVERSITY
STUDENTS IN SWITZERLAND**

**QUI VOIT QUOI? UNE ÉTUDE DE LA PERCEPTION
DU HARCÈLEMENT SEXUEL PARMIS LES
ÉTUDIANT·ES EN SUISSE**

Dimitra Angelonias, *University of Zurich*

Preetha Richard, *University of Zurich*

Citation

Angelonias, D., & Richard, P. (2024). Who sees what? A study of the perception of sexual harassment among university students in Switzerland. *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 83-87. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1776>

INTRODUCTION

Sexual harassment at universities represents a significant challenge with wide-ranging consequences for affected students (Smith & Freyd, 2014). The World Health Organization (WHO) defines sexual harassment as any unwelcome sexual advances, requests, or conduct that creates an intimidating, hostile, or offensive work environment, disrupts work, or imposes conditions on employment (WHO, 2024). According to a recent survey conducted by the student organization “Clash Zürich”, over one-third of the more than 600 medical students from the University of Zurich (UZH) and the Swiss Federal Institute of Technology in Zürich (ETHZ) have experienced or observed sexual harassment or discrimination (MEDINSIDE, 2023). Sexual harassment affects not only the immediate students’ psychological and physical safety but can also have far-reaching impacts on students’ academic performances, mental health, and overall university experiences (Fitzgerald et al., 1995). Recent research studies indicate that students affected by sexual harassment are at a higher risk of experiencing heightened levels of stress, anxiety, depression, and a diminished feeling of safety on campus (Banyard et al., 2020). Moreover, these effects can result in academic difficulties, increased dropout rates, and reduced participation in campus life (Tashkandi et al., 2023). Another significant consequence of sexual harassment at universities is the weakening of the institution’s reputation, which involves undermining trust between students and faculty and can contribute to a tense campus culture (Bondestam & Lundqvist, 2020).

PERCEPTION OF SEXUAL HARASSMENT

The perception of sexual harassment is inherently subjective and profoundly influenced by several interpersonal and contextual factors. Behaviors perceived as sexual harassment by one person may be interpreted differently by another. The subjective variations can lead to significant misunderstandings and conflicts, as actions perceived as benign by some individuals might be seen as severe harassment by others (Rothgerber et al., 2021).

Among personal factors, gender plays a key role in shaping these perceptions. Studies indicate that women generally recognize a broader range of behaviors as harassment than men (Rothgerber et al., 2021). Women are more likely to be sensitive to behaviors such as sexual advances and physical contact, often categorizing these actions as harassment, while men tend to regard these same behaviors as less problematic (Rothgerber et al., 2021). This difference is especially evident in scenarios where men are the aggressors and women are the victims (Baier, 2019).

Contextual factors, such as circumstances in which sexual harassment occurs and the influence of cultural and societal norms, further shape perceptions. These factors affect not only how harassment is perceived but also how individuals respond to it (Carlucci & Golom, 2016). Additionally, perceptions may vary significantly depending on the specific definition of sexual harassment provided. For instance, Rothgerber et al. (2021) found that different definitions, such as a concrete legal standard or a more abstract concept, can substantially influence individuals’ judgments about what qualifies as sexual harassment, underscoring that varying definitions can meaningfully alter perceptions.

USING CASE VIGNETTES TO ASSESS SEXUAL HARASSMENT PERCEPTIONS

Different methods can be employed to explore perceptions of sexual harassment, such as anonymous surveys, interviews, focus groups, or case vignettes, each offering different perspectives. Case vignettes are a research method where short, detailed descriptions of hypothetical scenarios are used to explore participants' reactions, perceptions, or decision-making processes (McLaughlin & Weimer, 2018). This method allows researchers to examine complex issues in a controlled and focused manner, often revealing insights into how individuals might respond in real-life contexts (McLaughlin & Weimer, 2018). Unlike surveys or interviews that rely on general responses to abstract questions, case vignettes offer a detailed, scenario-based approach that captures how participants react to realistic situations in controlled settings.

Nevertheless, a critical issue with case vignettes is their inherent simplification and lack of interactivity. These reduced representations are insufficient for capturing the intricate realities and dynamics of harassment scenarios (McLaughlin & Weimer, 2018). As a result, there is a risk that the perception of harassment may be misrepresented, as these case vignettes often overlook the recurring or prolonged nature of harassment experienced in real-world situations.

EXAMINING UNIVERSITY STUDENTS' PERCEPTION OF SEXUAL HARASSMENT

Given the variability in how sexual harassment is perceived, our study aims to examine students' views on sexual harassment at Swiss universities, using case vignettes, focusing on the variations in perception among different genders. While it is known that perceptions differ by gender, our study is unique in systematically varying the gender of both participants and the characters in the vignettes. This allows us to explore not just general gender differences but also how perceptions change when gender roles within the vignettes are reversed. From this, we expect that the data collected will reveal significant differences in perceptions based on these configurations, offering insights into how gender dynamics and cultural norms specifically influence the perception of harassment.

The study we will conduct follows the Guidelines for Ethics Applications to the Ethics Committee of the Faculty of Arts and Social Science at the University of Zurich; anonymity is ensured through voluntary participation and informed consent. A convenience sample of students from universities in Zurich (e.g., UZH, ETHZ) will be asked to participate, ensuring diverse perspectives are captured through broad outreach methods, including our networks, social media, university group chats, and targeted outreach via mailing lists at the respective universities and student associations.

We will collect the data in the fall of 2024 through an online survey based on the case vignettes developed by Rothgerber et al. (2021), which include nine categories representing workplace interactions modified to fit the university context. A 4-point Likert scale will be employed, ranging from 1 (definitely not sexual harassment) to 4 (definitely sexual harassment), with participants being asked to evaluate case vignettes in both male and female versions to capture gender differences in perception. There will not be a definition of sexual harassment provided either before showing the

vignette or after the questionnaire, as we aim to assess participants' natural understanding and perception of sexual harassment without priming them with a formal definition.

When we developed the case vignettes, we were particularly mindful of the current Swiss German context. The scenarios reflect cultural norms and sensitivities in Switzerland, where discussions around gender roles and equality have evolved (Bühler & Jurt, 2020). Each vignette mimics real-life situations that students may encounter in a university setting, which is essential as universities often serve as microcosms of broader societal issues, including sexual harassment.

One of the case vignettes we created for this study is as follows in both male and female versions:

- Female version: “During a casual seminar discussion, a fellow male student leans over to Lisa and says with a smile, ‘The dress you’re wearing really suits you. It highlights your figure in a lovely way.’ Lisa is briefly taken aback and smiles awkwardly before refocusing on the conversation.”
- Male version: “As part of a university festival, there is a soccer tournament for students. During a short break, fellow student Anna throws a towel to the sweaty Lukas and says with a smile, ‘You look really good in sportswear; it really shows off your muscles.’ Lukas shyly thanks her.”

The survey will include one demographic section (e.g., gender, age, field of study) and the case vignettes. Data analysis will involve descriptive statistics and inferential methods such as t-tests and ANOVA to identify gender-based differences in perception.

Drawing on our experiences as students, we approach this study with a deep awareness of the diverse challenges students may encounter regarding harassment and its impacts on university life. This perspective will enable us to critically explore how subjective perceptions—shaped by individual experiences and broader social contexts—influence students' views of harassment and, ultimately, the campus culture. By examining how differences in perceptions can lead to ‘invisible’ experiences of harassment, we hope that our findings will support universities in developing prevention initiatives that meet students' diverse needs to foster a safer and more supportive environment, promoting the well-being and dignity of all students.

In conclusion, tackling sexual harassment within higher education institutions requires a multifaceted approach that considers students' diverse and complex perceptions. Only through a comprehensive understanding of these varying perspectives can we hope to create a safer educational environment that truly supports everyone's dignity.

REFERENCES

- Baier, D. (2019). Kriminalitätsoffererfahrungen und Kriminalitätswahrnehmungen in der Schweiz: *Ergebnisse einer Befragung*. ZHAW - Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften. <https://doi.org/10.21256/zhaw-18193>
- Banyard, V. L., Demers, J. M., Cohn, E. S., Edwards, K. M., Moynihan, M. M., Walsh, W. A., & Ward, S. K. (2020). Academic Correlates of Unwanted Sexual Contact, Intercourse, Stalking, and Intimate Partner Violence: An Understudied but Important Consequence

- for College Students. *Journal of Interpersonal Violence*, 35(21–22), 4375–4392. <https://doi.org/10.1177/0886260517715022>
- Bondestam, F., & Lundqvist, M. (2020). Sexual harassment in higher education—a systematic review. *European Journal of Higher Education*, 10(4), 397–419.
- Bühler, E., & Jurt, L. (2020). Equality between women and men in Switzerland: Report on equality indicators. Federal Office for Gender Equality (FOGE).
- Carlucci, M. E., & Golom, F. D. (2016). Juror perceptions of female-female sexual harassment: do sexual orientation and type of harassment matter? *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, 8(4), 238–246. <https://doi.org/10.1108/JACPR-01-2016-0210>
- Fitzgerald, L. F., Gelafand, M. J., & Drasgow, F. (1995). Measuring sexual harassment: theoretical and psychometric advances: Research advances in sexual harassment. *Basic and Applied Social Psychology*, 17(4), 425–445.
- McLaughlin, C. T., & Weimer, L. L. (2018). Developing and using case vignettes for research and evaluation. *Evaluation and Program Planning*, 68, 72–81. <https://doi.org/10.1016/j.evalprogplan.2018.01.002>
- MEDINSIDE (2023, April 04). Jede vierte Zürcher Medizinstudentin wurde schon belästigt. *MEDINSIDE*. <https://www.medinside.ch/jede-vierte-zuercher-medizinstudentin-wurde-schon-belaestigt-20230404>
- Rothgerber, H., Kaufling, K., Incorvati, C., Andrew, C. B., & Farmer, A. (2021). Is a reasonable woman different from a reasonable person? Gender differences in perceived sexual harassment. *Sex Roles*, 84, 208–220. <https://doi.org/10.1007/s11199-020-01156-8>
- Smith, C. P., & Freyd, J. J. (2014). *Institutional betrayal*. *American Psychologist*, 69(6), 575–587. <https://doi.org/10.1037/a0037564>
- Tashkandi, Y., Hirsch, J. S., Kraus, E., Schwartz, R., & Walsh, K. (2023). A Systematic Review of Campus Characteristics Associated With Sexual Violence and Other Forms of Victimization. *Trauma, Violence, & Abuse*, 24(3), 1777–1796. <https://doi.org/10.1177/15248380221078893>
- World Health Organization. (2024). *Preventing and responding to sexual exploitation, abuse, and harassment*. World Health Organization. Retrieved August 30, 2024. <https://www.who.int/initiatives/preventing-and-responding-to-sexual-exploitation-abuse-and-harassment>

TRANSGRESSER LA LOI DU SILENCE POUR PENSER LES VIOLENCES DE L'INCESTE

Tribune pour RED

BREAKING THE LAW OF SILENCE TO REFLECT ON THE VIOLENCE OF INCEST

A Tribune for RED

Olivia Vernay, *Université de Genève et Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP)*

<https://orcid.org/0009-0005-2138-8168>

Maryvonne Charmillot, *Université de Genève*

<https://orcid.org/0009-0002-7390-6500>

Citation

Verney, O., & Charmillot, M. (2024). Tribune : Transgresser la loi du silence pour penser les violences de l'inceste : Tribune pour RED. *RED - Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorant·es*, 1(3), 88-97. <https://doi.org/10.57154/journals/red.2024.e1777>

INTRODUCTION

Depuis le témoignage d'Eva Thomas, qui a dénoncé dans un livre, en 1986, l'inceste dont elle a été victime, de nombreuses femmes et hommes¹ ont pris la parole, la plume, le micro ou encore la caméra pour tenter de briser le « silence si bruyant » (Béart & Mikova, 2024) qui règne autour de l'inceste, et de « faire entendre des choses qui ne sont généralement pas entendues » (Neige Sinno, dans NousToutes, 2024). Car contrairement à certaines théories issues de l'anthropologie classique (Durkheim, 1897 ; Lévi Strauss, 1949 ; Godelier, 2021) ou de la psychanalyse (Freud, 1913), ce n'est pas l'inceste qui est tabou et interdit, mais le fait d'en parler. Pour l'anthropologue Dorothee Dussy, « l'accent porté sur la notion de 'tabou de l'inceste', 'd'interdit fondamental' véhiculé par l'anthropologie classique, joue un rôle dans la reconduction des pratiques d'inceste à travers un déni actif et constant des situations réelles d'inceste » (2022, p. 91). La même remarque peut être adressée au concept de « fantasmes œdipiens » mobilisé par la théorie freudienne et par les psychanalystes qui s'y réfèrent. En renonçant à sa théorie de la séduction – les névroses ont pour origine un traumatisme sexuel vécu durant l'enfance – au profit de la théorie fantasmatique – les souvenirs des traumatismes sexuels infantiles ne sont pas issus d'une réalité vécue mais le fruit de fantasmes infantiles – incestueux inconscients et constitutifs de la sexualité infantile – Sigmund Freud a nié la réalité des situations d'inceste qui lui avaient été rapportées par ses patient·es (principalement des femmes), et surtout leur nombre considérable. C'est ce même déni qui conduit Françoise Dolto à tenir un discours sur le fantasme de l'inceste et la fabulation des enfants, en totale contradiction avec son engagement revendiqué pour la cause des enfants et sa volonté affirmée de leur donner la parole. Dans un entretien avec la juge pour enfants Andrée Ruffo,² Dolto évoque ainsi le rôle des enfants dans les situations d'inceste qu'ils et elles subissent, « leur coresponsabilité et leur complicité » : « Les enfants ont des désirs pour les adultes. Ils piègent les adultes à cause de ça. Ils n'ont que ça à penser, à provoquer l'adulte » (Dolto & Ruffo, 1999, p. 84). La prise en considération de la parole des enfants qui dénoncent l'inceste ne semble plus être une préoccupation majeure pour la psychanalyste. Comme le relève Édouard Durand, juge des enfants en France et ancien président de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE),³ ce déni social de l'inceste a pour effet de « transformer les victimes de violences sexuelles en menteuses, en affabulatrices après leur avoir juré la main sur le cœur qu'elles pouvaient avoir confiance et 'sortir du silence' » (2024, p. 23). Mais d'où provient un tel « aveuglement volontaire » (Édouard Durand, dans NousToutes, 2024) ? Nous proposons dans

¹ Voir notamment : Galey, Iris. (1990). *Je n'ai pas pleuré quand Papa est mort*. Favre ; Angot, Christine. (1999). *L'inceste*. Stock ; Maguire, Toni. (2006). *Ne le dis pas à maman*. Le livre de poche ; Gouardo Lydia, avec Jean-Michel Caradec'h. (2008). *Le silence des autres*. Michel Lafon ; Chauveau, Sophie. (2016). *La fabrique des pervers*. Gallimard ; Charlotte Bienaimé, *Inceste et pédocriminalité. La loi du silence*. Arte : *Un podcast à soi*, n° 24. <https://www.arteradio.com/son/61663468/inceste-et-pedocriminalite-la-loi-du-silence>; Kouchner, Camille. (2021). *La familia grande*. Seuil ; Pudlowsky, Charlotte. (2021). *Où peut-être une nuit*. Louie media, podcast *Injustices*, saison 2. <https://louiemedia.com/injustices-2/ou-peut-etre-une-nuit>; Gallais, Arnaud. (2023). *J'étais un enfant*. Flammarion ; Guillaume, Thibaut. (2023). *Aucun monstre sous mon lit*. Les trois colonnes ; Riand, Béatrice. (2023). *Ces gens-là*. Éditions Slatkine ; Sinno, Neige. (2023). *Triste Tigre*. Éditions P.O.L ; Marcuse, Sarah. (2023-2024). *Holy shit !* Solo théâtral. <http://www.holyshit-show.ch>; Giocante, Vahina. (2024). *À corps ouvert*. Robert Laffont ; Norma (2024). *Norma[le]*. Seul en scène. <https://norma-le.com>.

² Cet entretien s'est déroulé en 1987, mais a été publié en 1999, après la mort de Françoise Dolto.

³ <https://www.ciivise.fr>

ce texte quelques pistes de réflexions pour transgresser la loi du silence de l'inceste, y compris à l'intérieur des sciences sociales et des sciences de l'éducation. Cet état de fait de la recherche nous conduit à mobiliser des sources médiatiques et littéraires (témoignages, documentaires, essais, récits), à défaut de références scientifiques.

L'INCESTE : UN FAUX TABOU

Rappelons que les pratiques d'inceste sont majoritairement le fait d'agresseurs masculins (Brown et al., 2020) et que les savoirs des sciences humaines et sociales à leur propos se sont historiquement constitués à partir de la pensée androcentrée et sexiste d'hommes dominants (comme Lévi-Strauss, Godelier, Freud, pour ne citer qu'eux). Dorothée Dussy souligne que l'inceste est « un faux tabou : s'il y a un interdit, ce n'est pas de violer les enfants de la famille mais plutôt de parler des incesteurs » (Dussy dans Weiler, 2021). Elle précise, dans son livre *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste* (Dussy, 2013) : « À la faveur du réel et de la banalité des abus sexuels commis sur les enfants, on [voit] que l'inceste est structurant de l'ordre social, (...) [l'ordre social] admet l'inceste [en pratique] mais l'interdit en théorie » (p. 12). La réalité des situations d'inceste et leur ampleur sont évoquées depuis de nombreuses années, sans que l'ordre social n'en soit perturbé ou modifié. Ainsi, en 1987, se tient à l'Université de Zürich la première Conférence internationale sur l'inceste, au cours de laquelle un *Manifeste international sur les enfants abusés sexuellement* est adopté avec comme première affirmation : « L'inceste, ce n'est pas une théorie, ce sont des faits » (Gremaud, 1987). Lors de la 5^{ème} Conférence internationale sur l'inceste à Bienne en 1991, la prévalence de 25% d'enfants victimes d'abus sexuels est avancée (Emch Ducomun, 1991). Une étude sur les abus sexuels chez les enfants, menée dans les Cycles d'orientation du canton de Genève en 1994, auprès de plus de mille élèves âgés de 13 à 15 ans, révèle que 10,9% des garçons et 33,8% des filles ont subi un abus sexuel au cours de leur vie. Dans 15,5%, ces agressions sont commises par un·e membre de la famille⁴. Signe de la persistance du phénomène, près de 20 ans plus tard, en 2012, une enquête menée en Suisse sur les violences sexuelles envers les enfants auprès de plus de 6700 élèves âgés de 15 à 17 ans, révèle que près de 15% d'entre elles et eux ont vécu un abus sexuel avec contact physique, et près de 30% un abus sexuel sans contact physique. Parmi les victimes, près de deux tiers ont signalé des abus sexuels répétés (ce qui laisse penser qu'il s'agit d'abus sexuels commis au sein de la famille et/ou par des personnes proches). Le pourcentage d'enfants victimes de violences sexuelles semble ainsi stable au fil du temps (entre 20 et 30%), violences commises au sein de la famille ou dans l'entourage proche dans un tiers des cas. Si les violences sexuelles infligées aux enfants et adolescent·es sont davantage thématiques depuis quelques années, notamment depuis l'Affaire Dutroux, le constat qu'un·e enfant sur dix subit l'inceste est rarement évoqué. Comme l'explique Patric Jean, auteur et réalisateur :

« Si on accepte cette idée, ... , ça veut dire qu'il faut faire attention à nos enfants, ça veut dire que ce n'est pas le violeur du coin de la rue. Ça veut dire : est-ce que je peux confier mes enfants à mon frère, à mon beau-frère, à mon ami, à mes voisins ? Prendre conscience de ça, c'est douloureux. On n'a pas envie de ça. On a envie de croire qu'on vit dans une société où les

⁴ Les pourcentages ne prennent que les réponses effectives, or 10,7 % des adolescent·es n'ont pas voulu indiquer quelle était leur relation avec leur abuseur·euse.

agresseurs d'enfants, ce sont les Dutroux, c'est tout à fait exceptionnel, que ce sont des monstres. On n'a pas envie de comprendre que notre structure sociale est au cœur de cette affaire-là, que ce soit la violence faite aux femmes ou la violence faite aux enfants » (Jean, dans Bienaimé, 2020, 10⁷).

Les violences sexuelles faites aux enfants au sein de la famille ne sont donc pas des violences exceptionnelles commises par des monstres, mais des violences sexuelles banales, perpétrées, le rappelle Neige Sinno, autrice et victime d'inceste, « par des hommes ordinaires qui ont fait ce choix-là [commettre l'inceste] que d'autres hommes ne font pas » (dans NousToutes, 2024, 17'22⁷).

LA FAMILLE : UNE INSTITUTION INTOUCHABLE ?

Des violences ordinaires, invisibles et invisibilisées. Pour saisir l'invisibilisation de l'inceste, un regard croisé avec les abus sexuels commis sur les enfants dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du XX^e siècle, est édifiant. À la suite d'un rapport de recherche faisant état de 1002 situations d'abus sexuels recensées sur une période d'environ 70 ans (Bignasca et al., 2023), une forte médiatisation de ces situations a eu lieu. A contrario, concernant les 3769 situations d'incestes recensées en Suisse sur une période de 14 ans,⁵ on constate un quasi-silence médiatique. Notons par ailleurs qu'en Suisse, contrairement à d'autres pays européens, l'inceste n'est pas considéré dans la loi comme une infraction contre l'intégrité sexuelle mais comme un crime contre la famille. Comment, dès lors, interpréter le statut de la famille en regard du phénomène de l'inceste ? Pour Gabriel Lopez, psychiatre et administrateur de l'association française Face à l'inceste⁶, « la famille reste intouchable, on est dans une société très patriarcale » (Bourgneuf, 2021). L'historienne française Anne-Claude Ambroise-Rendu parle quant à elle de « zone de non-droit » (Ambroise-Rendu, 2021). À Genève, cette réalité est constatée en 1991 déjà, dans un rapport rédigé par le Service Santé Jeunesse à l'attention de l'Office de la jeunesse, intitulé *Analyse des situations d'enfants maltraités* :

« Peu de cas d'abus sexuels ont été décrits ... pour cette évaluation. Cela peut provenir de plusieurs causes : soit le sujet est tabou et il existe encore une certaine pudeur à transmettre des informations sur le sujet, soit les signalants potentiels n'osent pas intervenir dans des affaires intrafamiliales (« le secret le mieux gardé »), soit ces mêmes personnes hésitent à signaler des situations non avérées, c'est-à-dire sur la base de simples soupçons, de peur de se tromper en accusant à tort. Dans toutes ces situations c'est l'intérêt de la famille qui est sauvegardé et non celui de l'enfant » (Invisibles, 2022).

⁵ Nombre de situation d'actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187 du Code pénal suisse) dont le ou la prévenue est un·e membre de la famille, recensées en Suisse entre 2009 et 2022, selon la statistique policière de la criminalité. « La Suisse mal équipée face à la tragédie de l'inceste », RTS, 16 octobre 2023. <https://www.rts.ch/info/suisse/14361792-la-suisse-mal-equipee-face-a-la-tragedie-de-linceste.html>. Nous soulignons qu'ici aussi ces statistiques ne reflètent pas la réalité des situations d'inceste et leur nombre car elles ne considèrent que les situations qui ont été signalées à la justice et ont fait l'objet d'une condamnation pénale.

⁶ <https://facealinceste.fr/>

Comment comprendre cet état de fait ? Pour Tal Piterbraut-Merx, chercheuse en philosophie, activiste et écrivaine, « l'inceste est un acte de violence qui s'inscrit au carrefour de différents rapports de pouvoir : les rapports adultes-enfants et les rapports de genre en particulier » (2022, p. 75). Les rapports adultes-enfants sont organisés autour d'une conception essentialiste des enfants comme étant naturellement vulnérables, inachevé·es, immatures, insuffisamment rationnel·les, irresponsables et incapables (Delphy, 1995 ; Piterbraut-Merx, 2022). Ils et elles sont de fait placés sous la protection et la responsabilité matérielle, symbolique et légale des adultes et disposent de moins de droits que les autres êtres vivants humains, puisque leurs droits spécifiques, « exception au droit de tous, sont préjudiciables aux catégories qu'ils entendent protéger » (Delphy, 1995, p. 74). Ce rapport d'autorité des adultes sur les enfants, en vue de les éduquer⁷, est peu remis en question, quand bien même « les rapports adultes-enfants ne sont pas naturellement déterminés, mais socialement construits » (Vernay, 2024, p. 197) et ils sont « organisés institutionnellement autour de dynamiques de pouvoir » (Piterbraut-Merx, 2022, p. 75). Tal Piterbraut-Merx pose ainsi la question : « Plaçons [un] sujet entre les mains d'autres sujets qui possèdent un pouvoir matériel, symbolique et juridique accru sur lui. Et, à l'inverse, privons-le de ces mêmes ressources. Est-il surprenant qu'au sein d'un tel cadre, de nombreuses occurrences de violence soient à déplorer ? » (p. 75). Le fait par exemple que tous et toutes les enfants subissent des violences éducatives « ordinaires » au sein de leurs familles ou à l'école (punition, injonction à se taire, humiliation, etc.) n'est pas méconnu mais le rapport d'autorité et de pouvoir des adultes sur les enfants n'est pas pour autant questionné. Pour Piterbraut-Merx (2020), l'analogie avec la domination patriarcale est éclairante :

« Les femmes ont de fait longtemps été considérées comme mineures en droit et trop fragiles pour ne pas être placées sous la protection de leur père ou leur époux. Ce régime a fait l'objet de nombreuses contestations au sein des mouvements féministes et des études de genre. Le travail reste entier en ce qui concerne l'enfance et ceci ne pourra se produire sans la prise de parole par les principaux·ales concerné·es » (p. 113).

La domination adulte sur les enfants est ainsi marquée par l'idée de possession et celle-ci concerne également les corps. Selon Patric Jean, « l'idée qu'on ne touche un enfant que s'il est d'accord, c'est une idée qui n'est toujours pas passée dans la culture. On estime qu'on peut forcer un enfant à faire un bisou, à recevoir un bisou, qu'on peut le forcer à être touché par un adulte, et on ne se demande jamais s'il en a envie » (dans Bienaimé, 2020, 78⁴⁸). Quel adulte n'a pas le souvenir d'un bisou ou d'un contact physique non consenti ? La (re)connaissance des rapports de pouvoir, en particulier celui des adultes sur les enfants, est ainsi une condition de la (re)connaissance des violences de l'inceste.

LE SILENCE DE L'INCESTE : VIOLENCE ÉPISTÉMIQUE

« L'inceste, c'est toute une vie de silence », déclare Dorothée Dussy (dans Migevant, 2024). Elle parle d'une grammaire du silence pour montrer qu'il est intrinsèque au système non seulement familial mais aussi social et politique. Autrement dit, le silence n'est pas uniquement celui des

⁷ Dans la loi, les parents sont ainsi investis de « l'autorité parentale » (Code civil suisse).

victimes, il est aussi celui de la famille, de l'école, de la justice, des gouvernements. L'âge moyen des victimes d'inceste est de neuf ans, et en moyenne toujours, les victimes parlent pour la première fois de ce qui leur est arrivé seize ans après les faits, en raison, entre autres, du refoulement des souvenirs, des injonctions au silence (menaces) de l'agresseur·euse, de l'ignorance du caractère illicite des faits, de la peur, etc. Autrement dit, les conditions familiales et plus globalement sociales ne favorisent pas la révélation des abus chez les enfants. Miranda Fricker (2007), philosophe féministe anglaise, a forgé le concept d'injustice épistémique pour désigner la remise en question de la capacité d'un individu de se positionner comme témoin fiable et producteur légitime de savoirs dans le discours. Elle distingue les injustices herméneutiques (à propos de l'inceste, le fait que les enfants ne peuvent pas nommer l'inceste puisqu'il est tabou et silencieux) et les injustices testimoniales (la parole des victimes est mise en doute en raison de leur appartenance au groupe minorisé que sont les enfants, la parole des mères est discréditée par le syndrome d'aliénation parentale⁸). Ces violences épistémiques, qui s'ajoutent aux violences sexuelles, concernent aussi les victimes qui prennent la parole en étant adultes et elles se retrouvent dans de nombreuses sphères de la vie sociale, les médias et la justice notamment. L'exemple de la réaction au témoignage de Claudine, victime d'inceste, dans l'émission de TF1 *Médiations* du 27 mars 1989, est révélateur : une plainte pour diffamation lui a été adressée, ainsi qu'au journaliste et producteur François de Closets. Toutes deux ont été condamnées (Le Doeuff, 1989). Récemment, lors d'une interview à propos de son film *Une famille*, Christine Angot s'est vue adressée cette remarque de la journaliste : « Vous n'êtes pas violente Christine mais vous l'êtes quand même, la scène est extrêmement violente et vous êtes dans une violence face à cette femme qui ... » (dans Demorand & Salamé, 2024, 6'10"). Autrement dit révéler l'inceste, transgresser le tabou de sa mise sous silence demeure aujourd'hui une prise de risque et une source potentielle de nouvelles violences.

« ON DOIT RÉALISER QUE L'INCESTE EST UN CRIME SOCIAL QUI NOUS CONCERNE TOUS [ET TOUTES] »

Cette déclaration de Christine Angot (dans Seppey, 2024) devrait interpeller chacune et chacun d'entre nous sur la nécessité de contribuer, dans nos activités citoyennes comme dans nos activités professionnelles en éducation-formation, à lutter contre la « mécanique du silence » (Dussy, dans Pudlowsky, 2020) qui enveloppe l'inceste. Cette lutte ne doit ni uniquement reposer sur les épaules des personnes concernées ni être cantonnée au monde de la santé ou au monde judiciaire. Dorothee Dussy affirme :

« Plus on est nombreux à comprendre que l'inceste, même si on ne l'a pas vécu, éclabousse tout le monde, plus on est nombreux à comprendre les ravages de la domination et de l'écrabouillement, plus nombreuses seront les solutions créatives ou les gens qui auront une vie

⁸ Le syndrome d'aliénation parentale n'est reconnu ni par l'Organisation Mondiale de la Santé ni par l'American Psychological Association. Dans sa résolution du 6 octobre 2021 sur les conséquences des violences conjugales et des droits de garde sur les femmes et les enfants, le Parlement européen a invité « les États membres à ne pas reconnaître le syndrome d'aliénation parentale dans leur pratique judiciaire et à décourager voire interdire son utilisation dans les procédures judiciaires, notamment lors d'enquêtes visant à déterminer l'existence de violences ». https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0406_FR.html

au cours de laquelle ils pourront échapper aux violences sexuelles » (Dussy, dans Migevant, 2024).

À travers ses recherches, la psychologue Carol Gilligan, a découvert deux types de voix, une voix de surface et une voix cachée. La voix de surface, patriarcalisée, est celle qu'on assimile toutes et tous pour naviguer dans l'environnement patriarcal. Cette voix recouvre la voix humaine, en dessous. Carol Gilligan fait alors cette proposition : « À chaque fois que tu entends une voix patriarcale, c'est important de prendre la mesure de son assise culturelle et de se demander : la voie humaine, où est-elle ? » (Gilligan dans Epp & de Labriolle, 2022, 31'13"). Sous le silence patriarcal de l'inceste, cherchons sans relâche les voix humaines.

INITIER UN CHAMP DE RECHERCHE SUR L'INCESTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Chercher les voix humaines pour transgresser le silence de l'inceste ; tel est notre appel dans le champ de l'éducation et de la formation. À la faveur du contexte actuel où les témoignages des victimes d'inceste se manifestent de plus en plus, une prise de conscience de la réalité du phénomène de l'inceste commence à émerger dans l'espace politique. La CIIVISE en France en est un exemple. En Suisse, un postulat déposé en mars 2024 par le député Christophe Clivaz, alerte le Conseil fédéral « sur une problématique sociale grave et sous-estimée : l'inceste dont sont victimes les enfants et adolescents mineurs⁹ ». Florence Piron (2000), éthicienne et anthropologue, invite les chercheuses et les chercheurs à exercer ce qu'elle nomme une responsabilité politique pour autrui. Accompagner par la recherche l'émergence des témoignages et des prises de conscience politiques concernant l'inceste relève selon nous de cette responsabilité. Dans cette perspective, nous avons élaboré un projet de recherche¹⁰ qui ambitionne de comprendre le « silence si bruyant » (Béart & Mikova, 2023) dont l'inceste fait l'objet, par l'analyse des représentations sociales qui lui sont associées. Nous postulons que les représentations permettent de comprendre le terreau social, économique et juridique qui « conditionne » les savoirs de sens commun, professionnels et scientifiques autour de l'inceste, encore largement tabou. À partir de notre ancrage en sciences de l'éducation, nous mettrons en évidence les différentes manières dont les professionnel·les susceptibles d'être concerné·es par des situations d'inceste ainsi que les adultes victimes d'inceste dans leur enfance/adolescence et/ou les proches de victimes d'inceste se représentent le phénomène. La finalité principale de la recherche est de co-construire, avec les participant·es et à partir d'une analyse collective croisée des représentations sociales, des pratiques de sensibilisation allant de la prise de parole aux actions éducatives, en passant par la mise sur pied d'espaces de co-formation. Quatre thématiques structurent la recherche :

1. Les représentations sociales de l'inceste véhiculées en Suisse romande au niveau politique, judiciaire, médiatique et associatif du XX^e siècle jusqu'à aujourd'hui ;

⁹ Postulat 24.3298 « Mieux combattre l'inceste en Suisse », déposé le 15 mars 2024 ; <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20243298>.

¹⁰ Charmillot, Maryvonne. (requérante). Regards croisés sur les représentations sociales de l'inceste. Défis et enjeux pour l'éducation et la formation (Suisse romande) (FNS, requête n° 10.004.016).

2. Les représentations sociales de l'inceste chez les professionnel·les de l'éducation, de la protection de l'enfance, du médical et du judiciaire ;
3. Les représentations sociales de l'inceste chez les adultes victimes d'inceste dans leur enfance/adolescence et/ou chez les proches de victimes d'inceste ;
4. Le croisement des représentations sociales des professionnel·les et celles de victimes et/ou de proches comme vecteur de transformation des pratiques professionnelles d'une part, et des trajectoires biographiques d'autre part.

Les résultats attendus de la recherche contribueront d'une part à la protection des enfants, à la reconnaissance et au droit à la réparation des victimes ; d'autre part à la construction d'espaces d'échanges et de co-formation pour soutenir les professionnel·les.

RÉFÉRENCES

- Ambroise-Rendu, A.-C. (2021, 15 février). Dénoncer, c'est provoquer le scandale. *L'humanité*. <https://www.humanite.fr/en-debat/inceste/la-societe-a-lepreuve-de-linceste-la-famille-zone-de-non-droit-700115>
- Béart, A., & Mikova, A. (2024). *Un silence si bruyant*. [Vidéo]. Dailymotion <https://www.dailymotion.com/video/x8o5k0d>
- Bienaimé, C. (2020, 4 mars). « Les viols incestueux, ce sont des viols d'aubaine » [Podcast audio]. In *Inceste et pédocriminalité, la loi du silence*. Un podcast à soi. <https://www.arteradio.com/son/61663468/inceste-et-pedocriminalite-la-loi-du-silence>
- Bignasca, V., Federer, L., Kaspar, M., Odier, L., Dommann, M., & Meier, M. (2023). Rapport concernant le projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du 20^e siècle. Société suisse d'histoire. <https://zenodo.org/records/8315774>
- Bourgneuf, C. (2021, 20 janvier). Inceste : « La famille reste intouchable, on est dans une société très patriarcale ». *Libération*. <https://www.liberation.fr/france/2021/01/20/la-famille-reste-intouchable-on-est-dans-une-societe-tres-patriarcale-1818101/>
- Brown, E., Debauche, A., Hamel, C., & Mazui, M. (2020). *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*. Ined.
- Delphy, C. (1995). L'état d'exception : la dérogation au droit commun comme fondement de la sphère privée. *Nouvelles questions féministes*, 16(4), 73-114. <https://www.jstor.org/stable/40619619>.
- Demorand, N., & Salamé, L. (2024, 14 mars) « Les personnes qui subissent un inceste ressentent de la honte », témoigne Christine Angot. In *L'invité de 8h20 : le grand entretien*, France Inter. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-du-jeudi-14-mars-2024-5357640>
- Dolto, F., & Ruffo, A. (1999). *L'enfant, le juge et la psychanalyste. Entretiens (tome 3)*. Gallimard.

- Durand, E. (2024). *160'000 enfants. Violences sexuelles et déni social*. Gallimard.
- Durkheim, E. (1897). La prohibition de l'inceste et ses origines. *L'année sociologique*, 1, 1-70.
- Dussy, D. (2013). *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*. La Discussion. <https://hal.science/hal-02561862>
- Dussy, D. (2022). Du rôle des « grands hommes » dans la reconduction des pratiques d'inceste. In I. Brey, & J. Drouar (Éds.). *La culture de l'inceste*. Seuil.
- Emch Ducomun, A. (1991, Août 13). « Un enfant sur quatre ! ». Interview d'Adeline Droz, responsable d'une association d'aide aux victimes de la violence, *L'Express*. <https://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=EXR19910813-01.2.123&srpos=2&e=-----199-fr-20-EXR-1--img-txIN-inceste-----0----->
- Epp, V., & de Labriolle, B. (2022). Pourquoi le patriarcat persiste ? Traduction et interprétation d'un entretien de Carol Gilligan par Victoire Tuillon [Podcast audio]. In Les couilles sur la table. <https://pourquoi-le-patriarcat-persiste.lepodcast.fr/>
- Freud, S. (1913). *Totem et tabou* (trad. par Serge Jankélévitch). Payot.
- Fricker, A. (2007). *Epistemic Injustice. Power and the ethics of knowing*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198237907.001.0001>
- Godelier, M. (2021). *L'interdit de l'inceste à travers les sociétés*. CNRS Éditions.
- Gremaud, M. (1987, Août 22). Survivantes de l'inceste : Le pire des viols. *La Gruyère*. <https://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=LGE19870822-01.2.2&srpos=1&e=-----fr-20-LGE-1--img-txIN-inceste-----0----->
- Invisibles (2022). *Écoutés ! Écoutes ?*. Université de Genève. <https://www.unige.ch/aijfr/invisibles/ecoutes>
- Le Doeuff, M (1989). « Un père incestueux attaque sa fille en diffamation » - Le procès de St. Brieuc, 23 juin 1989. *Cette violence dont nous ne voulons plus*, (9), 6-9. https://femenrev.persee.fr/doc/cvnvp_0981-8812_1989_num_9_1_1000.
- Lévi-Strauss, C. (1949). *Les Structures élémentaires de la parenté*. PUF.
- Migevant, P. (2024, 16 mai). « L'inceste, c'est temps vie de silence ». *Politis*. <https://www.politis.fr/articles/2024/05/vss-dorothee-dussy-linceste-cest-toute-une-vie-de-silence/>
- NousToutes (2024, 29 mai). *Rencontre littéraire. Neige Sinno, Edouard Durand et NousToutes* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=fsklNVyxxP4>
- Piron, F. (2000). Responsabilité pour autrui et savoir scientifique. *Éthique de la recherche*, 2(2). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2672>
- Piterbraut-Merx, T. (2020). Doit-on protéger les enfants ? *Revue du crieur*, 1(15) 106-113. <https://doi.org/10.3917/crieu.015.0106>
- Piterbraut-Merx, T. (2022). Oreilles cousues et mémoires mutines. L'inceste et les rapports de pouvoir adulte-enfant. In I. Brey, & J. Drouar (Éds.), *La culture de l'inceste* (pp. 49-63). Seuil.

- Pudlowsky, C. (2020) « Apprendre à se taire » [Podcast audio]. In *Ou peut-être une nuit*, 2/6. <https://louiemedia.com/injustices-2/ou-peut-etre-une-nuit>
- Seppey, A. (2024, 16 avril). Christine Angot : « On doit réaliser que l'inceste est un crime social qui nous concerne tous ». *Le Temps*, 16 avril 2024. <https://www.letemps.ch/societe/christine-angot-on-doit-realiser-que-l-inceste-est-un-crime-social-qui-nous-concerne-tous>
- Thomas, E. (1986). *Le viol du silence*. Aubier.
- Vernay, O. (2024). Mineur·es sous contrainte, violence négociable ? L'expérience silencieuse des personnes privées de liberté en psychiatrie avant leur majorité (Genève, années 1960 – années 2020) [Thèse de doctorat]. Université de Genève. <https://doi.org/10.13097/archive-ouverte/unige:178274>
- Weiler, N. (2021, 14 janvier). « S'il y a un interdit, ce n'est pas de violer les enfants de la famille, mais plutôt de parler des incesteurs ». *Basta !*. <https://basta.media/Entretien-Dorothee-Dussy-anthropologue-inceste-violences-sexuelles-Camille-Kouchner-affaire-Olivier-Duhamel>